

# Les Amis du Vieux Saint-Claude

Le servage dans la terre  
de Saint-Claude



Prénoms dans le Jura  
Agents secrets  
sous le consulat et l'empire  
Frontière Franco-Suisse en 1863  
Les « Stanhopes »  
Cinéma forain  
Saint-Claude d'avant-guerre

Bulletin annuel n°33 - 2010 - 12 €

directrice de publication : Véronique Blanchet-Rossi  
comité de publication : Véronique Blanchet-Rossi et Roger Bergeret  
courriel : [vieux.st-claude@wanadoo.fr](mailto:vieux.st-claude@wanadoo.fr)

mise en page et impression :  
**CAIRE** Moirans-en-Montagne

dépôt légal : avril 2010 N° ISSN : 0294 3298

# Le servage dans la Terre de Saint-Claude au Moyen Age : pratiques et réalité

Vincent Corriol

**L'auteur :** Vincent Corriol, enseignant en histoire médiévale à l'Université du Mans, est l'auteur d'une thèse de doctorat consacrée au servage dans la Terre de Saint-Claude à la fin du Moyen-Âge. Le présent article est issu de la présentation qu'il en a faite le 13 juin 2009 devant les Amis du Vieux Saint-Claude et la Société d'Emulation du Jura.

***L**a vigueur de la mémoire locale du servage à Saint-Claude est une chose surprenante pour le chercheur. L'historien médiéviste ne peut que s'étonner de la sensibilité locale toujours vive à ce sujet, phénomène rare qui atteste du poids que la servitude a pu représenter.*

*Il est par exemple surprenant de constater que les Haut Jurassiens connaissent l'existence de la mainmorte, même si leur connaissance en est parfois approximative, quand bien des étudiants d'histoire ignorent tout à son sujet. Pourtant, comme souvent dans l'histoire et la mémoire locale, les légendes, les rumeurs et le ressenti se mêlent inextricablement aux faits historiques. C'est précisément ce fait qui sépare l'histoire de la mémoire, trop souvent confondues aujourd'hui. C'est là le rôle de l'historien : écorner les certitudes, dévoiler les zones d'ombre, revisiter ce que l'on croit déjà connaître, ce qui semble connu de tout le monde ou de toute éternité. Le propre du chercheur est de briser les certitudes, et de remettre sans cesse en questionnement les faits. Il n'y a en histoire ni certitude ni fait définitivement acquis.*



**Fig. 1.** Le hameau de la Mainmorte est situé sur le territoire de l'ancienne commune de Chaumont, autrefois mainmortable, alors que le haut de la combe de Tressus faisait partie du territoire franc de la ville de Saint-Claude. Cl. R. Le Penneç.

## UNE HISTOIRE DU SERVAGE SANCLAUDIEN

Il en va ainsi de la servitude sanclaudienne. Les recherches menées ces dernières années ont permis, au-delà du voyage historique, de cerner plus précisément les réalités de la servitude médiévale, au travers de l'exemple sanclaudien. L'histoire de la Terre de Saint-Claude, d'une des plus vieilles abbayes d'Occident, reste encore aujourd'hui mal connue, malgré les efforts salutaires des chercheurs, ou des associations comme les Amis du Vieux Saint-Claude (1). Signe de l'importance que l'on a accordé à la servitude, c'est grâce à celle-ci que l'histoire de l'abbaye n'a pas sombré dans l'oubli : le

retentissement des procès que les communautés jurassiennes ont menés contre la mainmorte au XVIII<sup>e</sup> siècle, a permis à l'abbaye de rester célèbre. Les écrits de Voltaire, qui ont popularisé cette lutte, ont contribué à faire des serfs du Haut Jura un archétype du servage médiéval, archaïque et humiliant. L'abbaye de Saint-Claude devient, à la veille de la Révolution, le prototype du seigneur ecclésiastique arc-bouté sur des positions passéistes, héritées d'un temps révolu, obscur et barbare, en un mot « moyenâgeux ».

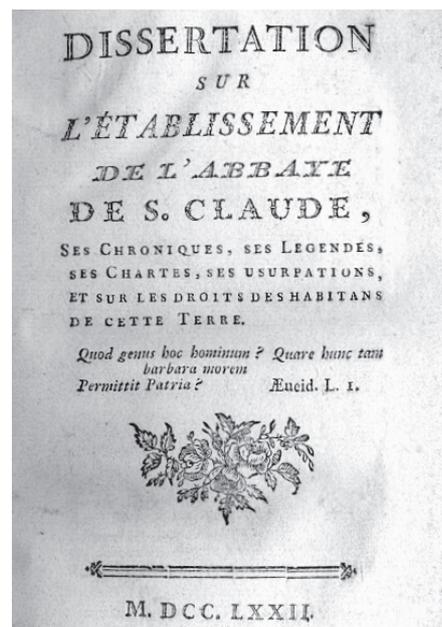
Cette lutte s'inscrit dans l'air du temps. L'image infâmante du servage est issue de la critique du système féodal et seigneurial formulée par les philosophes des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle. Reprises par les historiens progressistes

du XIX<sup>e</sup> siècle, ces analyses misérabilistes du servage visent à décrédibiliser un ancien système pour mieux exalter une société moderne. La dénonciation du servage est unanime, un servage érigé en symbole d'une oppression seigneuriale scandaleuse. Naissent à cette époque les stéréotypes fantaisistes et tenaces qui lui sont encore attachés, droit de cuissage, droit de prélassement (2), et autre corvée de grenouilles, comme autant d'abus du pouvoir des seigneurs.

Le cas du servage sanclaudien est bien mal connu ; jusqu'à aujourd'hui, aucune étude n'est jamais venue se pencher sur les étapes de l'apparition du statut servile, sur son fonctionnement, sur la nature des charges serviles. L'essentiel des écrits touchant à l'histoire de l'abbaye de Saint-Claude depuis le XVIII<sup>e</sup> se sont focalisés sur les combats des communautés paysannes pour abolir la servitude. Le point de départ en est la *Dissertation* de Christin, publiée en 1772 (3). L'ouvrage est évidemment empreint du parfum polémique destiné à appuyer ses plaidoiries ; mais l'auteur cherche aussi à comprendre et à situer l'origine du joug de la mainmorte pour mieux le réfuter. C'est une des premières tentatives pour essayer d'éclairer les origines obscures et inexpliquées de cette pratique seigneuriale dans le Haut Jura.

La *Dissertation* est surtout la première tentative d'écrire une histoire de l'abbaye dégagée du milieu monastique sanclaudien et de toute tentation apologétique et hagiographique. Elle s'appuie sur une critique sévère, non exempte d'une certaine mauvaise foi, des textes anciens exhibés, voire exhumés, par les moines pour appuyer leurs droits. Face à ce discours militant, influencé par la plume acerbe de Voltaire, il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour avoir une réponse solide à l'argumentation de Christin. Avec son *Histoire de la Terre et de l'abbaye de Saint-Claude* (1890), Dom Benoît entend répondre à Christin et réfuter les arguments avancés par l'avocat (4). Dom Benoît sait faire oeuvre d'historien : il consulte les dépôts d'archives, n'hésite pas à critiquer l'origine douteuse de certains textes. Toutefois l'auteur ne perd pas son point de vue et reste campé sur des positions éminemment partisans, et se laisse emporter par son élan et son lyrisme vengeur. Pour un lecteur averti, il reste avant tout un historien de son temps, engagé avec passion dans les polémiques de l'époque, un chrétien intransigeant et réactionnaire, nostalgique d'un ordre ancien, celui d'avant la Révolution (5).

Peu de chercheurs ont pris la suite de Dom Benoît ; aucune publication récente n'est venue compléter ces écrits, laissant Saint-Claude en marge des évolutions historiographiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Peu d'historiens se sont intéressés aux archives de l'abbaye ; et parmi ceux-ci, ceux qui abordent le servage sont encore moins nombreux. Seuls les juristes se sont penchés sur la question ; mais la plupart des recherches portent sur les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et sur la justification de cette pratique courante en Franche-Comté jusqu'à la Révolution (6). Les origines profondes du servage comtois, son installation dans la Terre de Saint-Claude notamment, restent un mystère. Pour Dom Benoît, la mainmorte n'est que la juste contrepartie d'un contrat tacite établi entre le détenteur du sol et l'exploitant qui n'en est que l'usufruitier. Ce contrat ne peut selon lui se faire qu'au bénéfice de l'exploitant, ainsi assuré de transmettre son bien à ses enfants. La communauté de biens, nécessaire pour éviter l'échute, permet aussi et surtout de préserver l'institution familiale, valeur sacrée à ses yeux :



**Fig. 2. Page de titre de la Dissertation de Christin (1772). Coll. des Amis du Vieux Saint-Claude.**

(1) - Signalons notamment les fouilles menées par Sébastien Bully sur les restes des anciens palais abbatiaux, et les thèses d'Aurélia Bully (*Entre réforme et mutations : la vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude) de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat en histoire médiévale, université de Franche-Comté, 2006) et de l'auteur (CORRIOL V., *De suo proprio corpore et legitimo matrimonio. Pouvoir, richesse et servage dans les terres de l'abbaye de Saint-Claude (Jura), de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat en histoire médiévale, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2007).

(2) - Dénoncé à la tribune de l'Assemblée nationale lors de la nuit du 4 août 1789, le droit de prélassement était un droit supposé de certains seigneurs franc-comtois, autorisés à ouvrir le ventre de deux de leurs serfs pour se réchauffer les pieds dans leurs entrailles en rentrant de la chasse. Il est évident que de telles pratiques n'ont jamais eu droit de cité dans une société chrétienne comme l'était celle du Moyen-Âge !

(3) - CHRISTIN C. G. F., *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre*, s.l., 1772.

(4) - Dom BENOIT P., *Histoire de la Terre et de l'Abbaye de Saint-Claude*, La Chartreuse-sur-Mer, 2 vol., 1890.

(5) - Il définit clairement sa position, prenant résolument parti contre Christin et les philosophes des Lumières : « À la fin du siècle dernier, il s'est rencontré dans la terre de Saint-Claude, un avocat qui, appuyé par les philosophes impies, maîtres de l'opinion d'alors, se déclara l'ennemi des moines, auteurs de toutes les grandeurs de sa patrie (...). Ce roman absurde paraissait dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. » Dom BENOIT P., *op. cit.*, t.1, p.19.

(6) - Voir en particulier BRESSAN T., *Le procès de la condition mainmortable en France et dans les Etats voisins (1661-1798)*. Thèse de doctorat en Histoire, université Paris VI, 1996. BUEB R., *Condition servile et droit de mainmorte dans la Franche-Comté méridionale au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse de Doctorat, spécialité histoire du Droit, Université de Bourgogne, 1994.

(7) - Dom BENOIT P., *op. cit.*, t.1, p.37-38.

(8) - Dom BENOIT P., *op. cit.*, t.1, p. 206-207.

(9) - Voltaire, Lettre au comte d'Argental, le 1 juillet 1771. Cité par BERGERET R. et MAUREL J., *L'avocat Christin, collaborateur de Voltaire (1741-1799)*, Lons-le-Saunier/Saint-Claude, 2002, p.46.

(10) - Cité par BERGERET R. et MAUREL J., *L'avocat Christin...*, *op. cit.*, p.46.

« La communauté des mainmortables a été le fondement des municipes ruraux dans les nations modernes, l'instrument de la prospérité et des vertus si admirables des populations de la campagne. Le lecteur peut entrevoir dès maintenant l'origine de cette institution si légitime dans son principe et si salubre dans ses fruits, nous voulons parler de la mainmorte » (7).

#### **Et plus loin :**

« L'établissement de la mainmorte assura aux fils l'héritage de leur père et aux parents celui de leurs proches en faisant de la famille une corporation qui ne s'éteignait jamais. Pourquoi dès lors ces anathèmes insensés contre une institution qui fut un immense progrès d'ordre social ? Non seulement l'établissement de la mainmorte eut pour effet d'assurer aux héritiers naturels les biens de leurs proches, mais elle contribua puissamment à grouper ceux qui étaient issus du même sang dans une forte association (...). Ce grand nombre de frères et de cousins associés pour une même exploitation amenait rapidement l'aisance, permettait d'employer jusqu'aux non-valeurs, préservait les infirmes de la misère, assurait à tous des conseils, un appui, des ressources inépuisables (...). Par-dessus tout, la mainmorte eut pour effet de donner une force merveilleuse à la famille (...), et comme la vigueur de la famille est la puissance de la société, elle permit à la société de traverser les crises les plus fâcheuses et d'avancer vers une prospérité croissante. Aussi cette institution a été très salubre au peuple ; et loin d'avoir été établie par la violence, elle a été désirée de tous » (8).

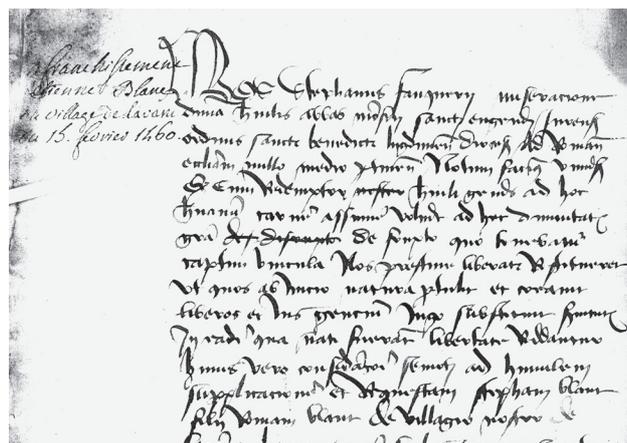
Les écrits de Dom Benoît reflètent ses propres conceptions morales, et son œuvre de réhabilitation de la mainmorte n'est évidemment pas dénuée d'une bonne dose de mauvaise foi. Reste ce constat, toujours valide : la mise en place du servage ne s'accompagne pas, jusqu'à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de véritable remise en cause du statut servile, dont la mainmorte constitue le signe le plus évident. Ce servage est pourtant conspué par Voltaire : « On ne sait point à Paris qu'il y a encore des provinces où l'on est fort au-dessous des Caffres et des Hottentots... » (9). À contrario, l'intendant de Franche-Comté Lacoré, pourtant acquis aux idées voltairiennes, fait remarquer dans une lettre à Voltaire la relative aisance des paysans mainmortables jurassiens : « J'ai remarqué que dans les communautés mainmortables, on trouvait plus d'aisance que dans les autres, les [un mot illisible] y sont plus rapprochées et la population y est plus considérable » (10).

### **LA PROGRESSIVE ÉLABORATION DU STATUT SERVILE**

Il ne s'agit pas ici de rouvrir un débat vieux de deux siècles, mais de faire œuvre d'historien : se pencher sur le servage, pour répondre à l'intrigante question de la matérialisation de la différence de statut entre libre et serf, et tenter de résoudre le paradoxe d'une situation décriée - le célèbre « joug de la servitude », pour reprendre une expression médiévale - dont les paysans s'accommodent apparemment fort bien, puisqu'on ne constate aucune révolte ou aucun mouvement d'émigration vers des terres affranchies qui pourtant les cernent de tous côtés. La documentation fournie par les archives de l'abbaye permet de suivre pas à pas les étapes de la mise en place du statut servile. On peut affirmer : l'hypothèse

se longtemps admise d'un servage immémorial sur les terres de l'abbaye de Saint-Claude doit aujourd'hui définitivement être abandonnée. Avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, on ne constate la présence d'aucune forme de servitude dans les terres de l'abbaye de Saint-Claude. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et surtout après 1280, qu'apparaissent les premiers signes de la servitude à Saint-Claude, soit près de huit siècles après sa fondation. Et il faut attendre les années 1350-1380 pour que le statut servile soit définitivement fixé et s'étende sur toute la population de la Terre de Saint-Claude, au bout d'un processus qui s'étire sur près d'un siècle, des années 1280 aux années 1380.

Plusieurs éléments interviennent dans la définition du statut servile. Il ne s'agit pas d'un statut forgé de toute pièce, préconçu et déjà formalisé, que les seigneurs-abbés auraient imposé tel quel aux habitants. Bien au contraire: la servitude est d'abord la conjonction de différentes charges seigneuriales, dont aucune n'est intrinsèquement synonyme de servitude au XIII<sup>e</sup> siècle. Jointes et systématisées, ces charges sont étendues à tous, puis regroupées dans un second temps sous une appellation commune, celle de servitude, issue du droit romain. De manière remarquable, le terme de servitude apparaît bien après les pratiques qu'il vient qualifier, une fois que celles-ci sont solidement établies. On assiste alors à un mouvement de généralisation et de formalisation des statuts. Se dessinent peu à peu des conditions, celle des libres, les bourgeois de Saint-Claude ou Moirans, et celle des serfs, les paysans non affranchis de la terre de Saint-Claude. Les statuts des libres et des serfs s'élaborent en parallèle, avec une légère antériorité du statut des libres: c'est d'abord parce que le pouvoir seigneurial définit un statut privilégié, clairement défini, qu'est défini par contre-coup le statut des autres, rejetés dans un statut d'autant plus déprécié que celui des bourgeois est dit libre. Le statut servile n'apparaît donc que dans un second temps, une fois qu'ont été définies ces zones franches que sont les communautés bourgeoises. Se dessinent alors deux zones, régies par deux coutumes distinctes: d'une part celle qui s'applique aux territoires affranchis, d'autre part celle qui s'applique aux autres territoires. A la coutume de la ville, celle des bourgeois qui échappent à la mainmorte, s'oppose donc de plus en plus nettement une coutume de la terre; et tous ceux qui y sont soumis sont peu à peu regroupés en une seule et même catégorie, qualifiée dans un dernier temps de servile, une fois que ses contours sont à peu près fixés. Le phénomène est progressif, comme en atteste la formation du statut des bourgeois. La première charte conservée date de 1310; mais elle ne vient que compléter un statut antérieur perdu, peut-être jamais mis par écrit. Ce statut demeure imprécis et exige de nouvelles clarifications en 1330, 1393, avant d'être définitivement formalisé en 1436, au gré des évolutions des rapports entre un seigneur et une communauté de plus en plus puissante.



**Fig. 3. Copie des lettres d'affranchissement d'Etienne Blanc, du village de Lavans, du 15 février 1460. Livre de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude. Archives municipales de Saint-Claude, BB 1 f°52.**

Le statut apparaît en partie lié à la terre: il y a des villages libres et des villages serviles. Mais ce statut n'est qu'en partie seulement lié à la terre: si on devient serf en s'installant sur une terre servile, on ne devient pas libre pour autant en quittant cette terre ou en s'installant sur une terre libre: on reste serf, et avec soi toute sa descendance. Seul l'affranchissement, délivré par le seigneur, permet d'échapper à la condition servile. Comme le fait remarquer l'historien Dominique Barthélemy, «les affranchissements, pas plus dans la société

(11) - BARTHELEMY D., «Le servage et ses rites», *La mutation de l'An Mil a-t-elle eu lieu? Servage et chevalerie dans la France des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997, p. 94-171, p.131-132.

(12) - C'est là un point commun à toutes les servitudes médiévales. Le statut servile catalan tire même son nom de cette taxe de rachat, la remensa. Voir FREEDMAN P., *The origins of servitude in medieval Catalonia*, Cambridge, 1991.

(13) - Selon le système complexe de répartition des droits de propriété, le paysans est cependant propriétaire des droits d'exploiter, qu'il peut alors vendre, léguer ou échanger, parfois moyennant l'accord du seigneur.

(14) - La formule consacrée précise que «l'affranchi a versé [à l'abbé] la somme de [suit le montant], somme sur laquelle nous nous sommes mis d'accord et dont nous avons convenus» (*ad quam summam composuimus et concordavimus*).

médiévale que dans d'autres, ne font globalement reculer la servitude: ils en maintiennent plutôt les principes (...). Quand on affranchit beaucoup, ce n'est donc pas que la servitude recule, mais qu'elle fait rage» (11).

Le plus ancien affranchissement personnel conservé date de 1376; mais la pratique demeure exceptionnelle jusque dans les années 1430. Tous les premiers affranchissements sont des cas particuliers, négociés entre le seigneur et certains de ses hommes. Il faut attendre les années 1420-1430 pour que les modalités de l'affranchissement soient définitivement fixées. L'affranchissement n'est jamais gratuit: le serf doit abandonner ses biens immeubles, donc ses terres, et payer une taxe dont le montant est équivalent, selon la coutume, au tiers de la valeur de ses biens meubles. Le statut servile sanclaudien est donc un vrai statut de servitude, et les mainmortables sanclaudiens sont bien des serfs. La taxe d'affranchissement, à la fois rachat de la servitude et en même temps dédommagement versé au seigneur pour compenser la perte de revenu est là pour le souligner (12).

## ENTRE THÉORIE ET RÉALITÉ

Si la théorie semble claire, il convient cependant de distinguer soigneusement la règle et ses applications pratiques, et d'évaluer la marge qui peut les séparer. Ainsi l'abandon des terres peut sembler une condition très dure. Elle ne fait cependant qu'obéir aux règles habituelles de fonctionnement de la société médiévale, où les paysans, libres ou serfs, ne sont dans leur immense majorité jamais propriétaires des terres qu'ils cultivent. Ils n'en possèdent que les droits d'exploitation, la jouissance et l'usufruit (13). Le propriétaire du fond demeure le seigneur; il est donc tout à fait légitime que la terre fasse retour au seigneur lorsque le paysan désire la quitter. Il en va d'ailleurs de même pour les paysans libres qui, en quittant leur terre, la remettent dans les mains de leur seigneur. La coutume sanclaudienne laisse sur ce point une marge à l'affranchi, lui octroyant un délai d'un an et un jour pour pouvoir revendre sa terre - en réalité, les droits d'occupation - à un autre paysan mainmortable. Le petit pécule qu'il retire de cette vente constitue à n'en pas douter un appui financier appréciable pour ce qui constitue pour lui un nouveau départ. Le nouvel affranchi doit aussi verser à son seigneur une taxe équivalente au tiers de la valeur de ses biens meubles, droit de rachat considérable. Pourtant, on constate généralement que la somme versée est toujours un nombre rond, qui colle assez mal avec la division arithmétique par trois d'un patrimoine strictement évalué. Les textes d'affranchissements précisent d'ailleurs tous que la somme versée est le résultat d'un accord, une négociation entre le seigneur et l'affranchi (14).

L'affranchissement est théoriquement nécessaire pour pouvoir s'installer en zone libre. C'est d'ailleurs la raison invoquée par de nombreux futurs affranchis pour justifier leur demande d'affranchissement. Pourtant on rencontre aussi de nombreux affranchis qui déclarent déjà habiter Saint-Claude, parfois depuis plusieurs années - voire décennies - au moment de leur affranchissement. Preuve que certains paysans n'hésitaient pas à quitter leurs terres pour venir tenter leur chance en ville, et qu'ils peuvent y résider longtemps sans être inquiétés. L'affranchissement intervient alors comme la régularisation d'une situation, une fois celle-ci établie. Cela signifie que la part de la dissimulation est importante, et qu'elle nous échappe complètement, parce que justement la fraude est dissimulée et qu'elle ne peut réussir que si elle ne laisse pas

de traces. Incidemment, cela révèle aussi que le contrôle de l'abbé sur ses hommes est très relatif, ou que le seigneur ferme les yeux sur ces cas somme toute peu nombreux. On est alors en droit de s'interroger sur les motivations qui poussent certains paysans, déjà installés en ville depuis longtemps, à solliciter soudainement leur seigneur en vue de leur affranchissement, les contraignant à payer des taxes auxquelles ils avaient jusqu'alors échappé. La raison principale est l'entrée dans le corps des bourgeois, porte d'accès aux carrières municipales. La franchise est une condition obligatoire pour espérer être inscrit dans les registres de bourgeoisie et participer à la vie publique de la cité (15). L'affranchissement n'est alors sollicité que pour se mettre en règle avant une nouvelle étape. En témoigne le délai parfois très court entre l'affranchissement et l'entrée en bourgeoisie, qui varie de quelques jours à plusieurs dizaines d'années. Claude Reffait, de Vaucluse, est par exemple affranchi le 28 décembre 1468 et fait bourgeois moins d'une semaine plus tard, le 3 janvier 1469.

On ne constate aucune forme de révolte servile à Saint-Claude au cours du Moyen-Âge, et aucune forme d'émigration massive de la Terre de Saint-Claude, comme si finalement le servage était relativement bien accepté; ce qui peut sembler un paradoxe pour nous, au regard de ce que l'on dit parfois du statut servile et du poids de la tutelle qu'il faisait peser sur les dépendants. La mise en place du statut servile au cours du XIV<sup>e</sup> siècle semble s'effectuer sans heurts, sans contestation de la part du monde paysan. Il convient d'examiner de près cette attitude apparemment passive de la paysannerie, qui nous permet de mieux comprendre le fonctionnement du servage. Il faut faire intervenir ici différents éléments pour étayer des hypothèses permettant de répondre à la question. Il faut d'abord bien garder à l'esprit que le processus de formation puis de généralisation du statut servile est un processus à long terme, qui s'étire sur près d'un siècle. Au quotidien, les choses ne changent pas brusquement, et la situation du fils n'est guère différente de celle du père. Le processus n'est significatif qu'à long terme, à l'espace de plusieurs générations. D'autre part, toutes les charges qui composent finalement le statut servile sont des charges qui préexistaient à ce statut: la taille, l'impôt seigneurial, est versé par tous, libres compris. Les corvées demeurent légères, et sont parfois effectuées par les libres. La mainmorte demeure la seule charge tangible qui distingue radicalement serfs et libres; mais les familles paysannes savent développer des stratégies pour contourner ses effets les plus durs. Enfin, le statut servile n'est pas immuable, et évolue lentement au gré des rapports entre seigneurs et paysans.

A son origine et tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui distingue le serf sanclaudien, c'est le fait qu'il paye la taille, l'impôt seigneurial, et tout particulièrement la taille dite «à merci» ou «à miséricorde» (16). Cela signifie que son montant est fonction du bon plaisir du seigneur. Le serf, c'est le taillable à merci, contrairement au libre, qui paye une taille abonnée, un impôt dont le montant est identique d'une année sur l'autre. Dans les faits, on constate cependant bien souvent que le montant de la taille que versent les serfs est systématiquement abonné, c'est-à-dire fixé une bonne fois pour toute, sans que rien ne distingue plus alors les serfs des libres. A Saint-Claude pas plus qu'ailleurs, on ne rencontre de véritable taille à merci. Cela explique que s'imposent progressivement au cours du XV<sup>e</sup> siècle d'autres appellations pour désigner les serfs: à Saint-Claude comme en Bourgogne et en Franche-Comté, le terme qui s'impose finalement est celui de mainmortable, car la mainmorte est la charge la plus emblématique du statut servile, celle qui distingue vraiment les serfs des libres.

(15) -Ce qui explique que l'immense majorité des actes d'affranchissements aujourd'hui conservés se trouvent dans les Livres de Bourgeoisie (Arch. Munic. Saint-Claude, BB.1 à BB.6: *Livre de Bourgeoisie de la Ville de Saint-Claude*), et non dans les archives de l'abbaye, aux Archives départementales du Jura.

(16) -Il en va de même dans les régions avoisinantes, Savoie, Pays de Vaud, Bresse, Lyonnais ou Bourgogne.

Les corvées, contrairement à une idée reçue, ne sont pas spécifiquement liées au statut servile. Certains libres les effectuent ; c'est par exemple le cas au XIV<sup>e</sup> siècle des bourgeois de Moirans. Elles se résument pour l'essentiel à quelques jours de travail dans l'année sur les champs du seigneur, aux moments essentiels de l'année agraire : fenaison, moissons, vendanges, labours... Si la charge n'est pas écrasante pour les paysans, elle constitue pour le seigneur un appréciable apport de main d'œuvre aux moments où on a besoin de bras. Plus contraignante est la corvée de transport, appelée charroi, comme ces paysans de la Rixouse contraints de transporter le vin du seigneur de sa vigne de Perrigny jusqu'au cellier de la Rixouse. L'exemple, cas unique dans la documentation sanclaudienne, n'est cependant pas représentatif ; et on peut émettre de sérieux doutes sur la réalité de la prestation de cette corvée. D'autant qu'en la matière l'intérêt du seigneur est parfois hasardeux. Certaines coûtent plus qu'elles ne rapportent, en raison des indemnités de nourriture que le seigneur, tenu de nourrir ses travailleurs, est contraint de verser. On sait aussi que la rentabilité et la productivité du travail forcé sont très faibles. D'où une tendance lourde, qui consiste à dispenser les paysans de corvée, moyennant le versement de quelques piécettes, dont le poids symbolique est cependant sans commune mesure avec le poids financier. En matière de servitude, il convient donc d'être prudent, et ne pas juger les pratiques médiévales à l'aune de nos propres conceptions : les mentalités médiévales ont leur propre logique, parfois fort éloignée de la nôtre.

### FRAUDE ET RÉSISTANCE PASSIVE

L'impression d'une attitude passive de la paysannerie face à des conditions qui tendent à se dégrader peut cependant être trompeuse. L'absence de réaction paysanne face à l'instauration d'un statut servile n'est donc peut-être qu'apparente ; cela ne signifie pas que ces conditions ne sont pas contestées. On sait que la résistance passive, la dissimulation, la fraude quotidienne à petite échelle, voire la mauvaise volonté, sont fréquemment bien plus efficaces que la révolte ouverte. Mais par définition, elles sont pour l'historien très difficiles à déceler. Les cas de résistance violente, s'ils ne sont pas inconnus en Occident, demeurent rares. Face à la révolte, il faut mettre en balance ce que l'on peut espérer gagner, l'amélioration potentielle des conditions et le souvenir glorieux de la révolte victorieuse, et la conscience de la violence de la répression et la peur très réelle du risque de tout perdre. Beaucoup plus efficaces sont les formes souterraines de la résistance, plus opaques, détournées mais quotidiennes. Elles ne nécessitent ni organisation particulière, ni concertation, et ne suscitent pas de confrontation violente avec le maître, car leur efficacité provient justement de leur dissimulation et de leur souplesse modulable en fonction des circonstances. Le but n'est pas de tout changer, mais de se perpétuer en espérant conserver au moins ses acquis, et si possible grignoter discrètement quelques avantages. Cette dissimulation, parce que souterraine, est la plus difficile à observer ; mais elle constitue, à n'en pas douter, un moyen efficace de compenser ou contourner indirectement les exactions seigneuriales imposées.

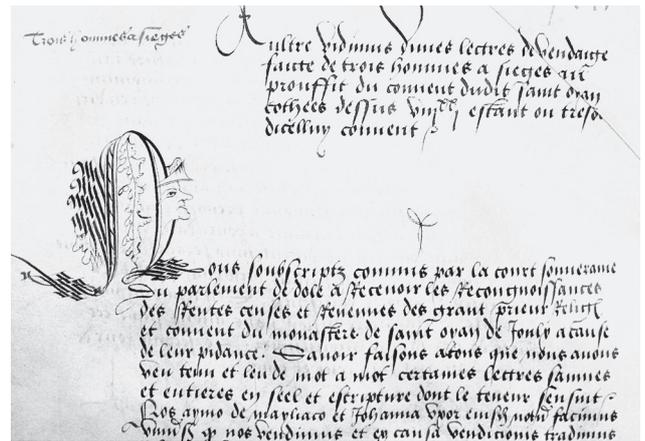
**« Cette dissimulation [...] constitue, à n'en pas douter, un moyen efficace de compenser ou contourner indirectement les exactions seigneuriales imposées »**

De rares cas de paysans pris la main dans le sac permettent heureusement aux historiens de lever le voile sur ces pratiques. En 1423, un long procès oppose Claude de Dortans, seigneur du Villard et prévôt de Saint Sauveur, à Berthet de Lessard, tenancier de l'Essart, hameau de la seigneurie du Villard. Ce dernier a refusé d'effectuer les corvées habituellement dues par tous les

tenanciers de la seigneurie, et qui consistent en « une corvée d'homme [soit deux jours de travail] douze deniers genevois, (...) et une jambe de porc de tous ceux qui font bacon ung chascun an [= qui tuent un porc] » (17). Le versement de 12 deniers genevois, appelée la douzaine, correspond sans nul doute à une corvée abon- née, dont l'origine est trop lointaine pour être rappelée. La jambe de porc, versement d'un jambon pour tous ceux qui tuent un porc dans la prévôté, est un type de prélèvement relativement courant, dont on retrouve la trace dans d'autres villages. La raison pour laquelle Berthet de l'Essard refuse d'effectuer et de verser les corvées n'est pas explicitée dans le corps du procès. L'accu- sé se contente d'expliquer qu'il en est dispensé. La plupart des témoins interro- gés se contentent pour leur part de confirmer aux enquêteurs que tout le monde doit la corvée, charge à laquelle Berthet s'est plié les années précédentes, et qu'ils ne connaissent pas l'origine de son refus. Par leurs dépositions, ils veillent soigneusement à ne mécontenter ni leur seigneur, ni leur voisin. Deux témoins cependant lèvent un coin du voile sur cette affaire: tous deux expli- quent que Berthet a l'année précédente tué un porc et qu'il a fait porter le jam- bon au prévôt ou à son représentant, mais que celui-ci le lui a retourné. Un des témoins déclare qu'il « a veu que ledit Berthet a payé une fois ladit chambon mais pour ce quelle estoit petite on la luy tourna »; un autre, Regnaud du Par- thier déclare que « Jehan filz dudit Berthet porta à la dame du Villars la chambe mais elle ne la voulu prandre car estoit mal faite et la retourna ».

On tient là sans doute la clé de l'explication. Conformément aux obliga- tions coutumières, Berthet a bien versé le jambon l'année précédente. Mais la coutume ne précise pas dans quel état doit être ce jambon, ni s'il doit nécessaire- ment être présentable. Tout semble indiquer que Berthet a profité de ce flou pour tenter d'offrir à son seigneur un jambon pour le moins discutable, en tout cas suf- fisamment pour que le seigneur le lui retourne ! On comprend mieux alors la rai- son du refus de la corvée de Berthet, qui déclare en être dispensé: le versement ayant été refusé l'année précédente, le contribuable n'est plus contraint de payer. Malheureusement pour Berthet, la tentative échoue, et il est finalement condamné à payer la corvée. Mais ce procès est l'occasion de révéler au grand jour les tenta- tives habituelles de fraude et de dissimulation des paysans (18).

De toutes les charges qui pèsent sur les serfs, la mainmorte demeure la plus emblématique. Formellement, elle est un droit du seigneur à contrôler les héri- tages, en vertu de son droit de propriété sur la terre. Dans les faits, elle consiste à fixer les conditions dans lesquelles on peut hériter des terres familiales. Elle se matérialise par l'interdiction pour les tenanciers qui y sont soumis de disposer librement de leurs terres et biens par testament. Dans les terres sanclaudiennes, la coutume implique que seuls peuvent hériter les enfants nés de mariages légitimes et du corps des parents - excluant ainsi les enfants adoptifs et les bâtards de l'héri- tage - et à la condition expresse qu'ils résident encore au foyer des parents. Cela signifie que les filles mariées ou les garçons partis s'installer ailleurs ne peuvent hériter des terres familiales, qui font alors « échute », retour au seigneur. Cette règle rigoureuse implique que les frères ne peuvent hériter entre eux, ni les neveux de leur oncle. Elle signifie aussi que pour pouvoir hériter, il faut continuer à habiter ensemble: c'est la fameuse communion servile, la vie au même feu, au même pot, au même pain, autant de manières d'exprimer une même réalité.



**Fig. 4. Extrait du terrier de la pitance de l'abbaye de Saint-Claude (1504-1520). Vidimus d'une « lettre de vendaige » faite de trois hommes à Sièges au profit du couvent de Saint-Oyan en 1267. Archives municipales de Saint-Claude, II 15 f°131.**

(17) - Archives Départementales du Jura, 2H 438.

(18) - On peut alors s'interroger sur les raisons qui poussent deux paysans du village à vendre la mèche: inimitiés? jalousie? naïveté?



**Fig. 5. Détail des stalles de Jehan de Vitry, cathédrale de Saint-Claude (XV<sup>e</sup> s.). Cl. R. Le Pennec.**

**«Le versement d'un droit élevé pour obtenir la permission de cultiver les biens témoigne du droit de l'abbé sur la terre»**

Pourtant si on se penche sur les archives, la réalité est un peu différente. Dans la composition des familles, la fréquence des communions élargies est bien moindre que ce que l'on s'attendrait à trouver. Dans tous les cas de figure, la proportion des familles nucléaires - parents et enfants sous le même toit - est comprise entre 60 et 90% des familles. Les communions sont le plus souvent composées de deux, voire trois frères, ou d'un oncle et de un ou deux neveux. Rares sont les communions élargies, et la communion servile est loin d'être aussi fréquente qu'on le dit. Cela s'explique par plusieurs faits. Si les enfants ne peuvent pas hériter des terres à la mort de leurs parents une fois qu'ils ont quitté

le foyer familial, cela ne signifie pas qu'ils partent les mains vides. En d'autres termes, quand une fille part se marier, elle touche une dot, comprise comme sa part d'héritage perçue en avance. Et rien dans la coutume n'interdit de doter les garçons, qui eux aussi peuvent toucher quelque chose en quittant la communion, en une parfaite égalité avec leurs sœurs. Ce qui signifie qu'un garçon peut quitter la communion pour épouser une fille qui elle aussi quitte la communion ; ils sont alors à la tête d'un petit pécule, en général suffisant pour acquérir quelques terres et fonder une nouvelle exploitation.

D'autre part, on peut parfois contourner la mainmorte, et cela se fait parfois en accord avec le seigneur avec qui un arrangement peut toujours être négocié. Ainsi en 1475 : Claude Vincent, du village de la Pérouse, et Perronette Jaillod sa femme viennent solliciter l'abbé. Sans enfant et donc sans héritier, leurs terres vont faire retour au seigneur. Ils demandent alors la permission de faire entre leur neveu, Claude Jaillod, qui habite Avignon dans leur communion, et de le considérer comme leur fils légitime, et donc comme leur héritier naturel. L'abbé donne son accord, imposant comme condition que le neveu devra désormais résider au foyer de ses parents adoptifs. La permission n'est pas gratuite, le couple versant pour cela la somme déjà considérable de 24 francs.

Il s'agit ni plus ni moins d'une stratégie d'évitement de la mainmorte, négociée avec le seigneur. Elle s'effectue légalement, avec l'aval du pouvoir seigneurial. Il s'agit d'une succession négociée : un couple sans descendance cherche à remettre ses biens à un proche, non héritier, en évitant la mainmorte. Le couple évite l'échute et favorise un proche tout en conservant les biens détenus dans le cercle de la proche famille. Il verse pour cela une somme plutôt élevée, et il n'est pas interdit de penser que le neveu, véritable bénéficiaire de l'opération, participe au versement. Claude Jaillod, le neveu, obtient pour sa part l'assurance de bénéficier d'une terre pour lui et sa descendance ; et le prix à verser n'est après tout que le droit d'entrée qu'il aurait dû verser s'il avait voulu acquérir n'importe quelle exploitation pour s'établir, versé ici par anticipation : il ne sera maître de l'exploitation qu'à la mort de ses parents adoptifs. En voulant contourner la mainmorte, cette transaction ne fait que mieux la souligner : elle obéit en tout point à la pratique servile, où le seigneur contrôle étroitement la terre et sa dévolution. L'échute n'est évitée qu'en apparence, et le versement d'un droit élevé pour obtenir la permission de cultiver les biens témoigne du droit de l'abbé sur la terre.

Au regard de ces pratiques, le poids que la mainmorte fait peser sur les paysans semble devoir être relativisé. On sait d'ailleurs qu'après l'abolition de la mainmorte en 1789 et l'imposition du code civil au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les pratiques successorales des paysans jurassiens n'ont évolué que très lentement. Pendant près d'un siècle, les paysans jurassiens ont continué à pratiquer la communion, et l'exclusion des enfants dotés de l'héritage, quand les prescriptions coutumières ne les y contraignaient plus, perpétuant des pratiques dont ils avaient demandé l'abolition à grands cris quelques décennies plus tôt. Une fausse impression pourrait conduire à penser que les contraintes serviles, loin d'être écrasantes, ne pesaient pas d'un grand poids sur les paysans dépendants. C'est aller un peu vite et oublier le poids symbolique de ces contraintes : verser une jambe de chaque cochon tué ou aller effectuer deux jours de fenaison n'est pas une charge écrasante. Elle prend cependant un caractère contraignant quand d'autres n'y sont pas soumis, établissant une humiliante discrimination entre les individus. Les bourgeois de Saint-Claude ne s'y sont pas trompés : à la toute fin du Moyen Age, à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ils commencent à se qualifier systématiquement d'« honorable », rejetant tous les autres hors de la catégorie des honorables. Par ce jugement de valeur, ils introduisent un jugement moral sur le servage et ceux qui sont soumis au statut servile, ajoutant une dimension dégradante à un statut qui en était jusqu'alors dépourvu.

**«Pendant près d'un siècle, les paysans jurassiens ont continué à pratiquer la communion»**

# Claude, Marie, Désiré et les autres : à l'origine des prénoms dans le Jura

Paul Delsalle

**L'auteur :** Paul Delsalle, enseignant à l'Université de Franche-Comté, est l'auteur de très nombreux articles et ouvrages, entre autres sur la Franche-Comté à la Renaissance.

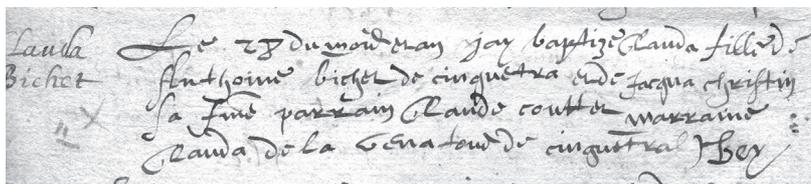
(1) -La présente étude porte sur le prénom lorsqu'il est bien individualisé en tant que tel, c'est-à-dire lorsqu'il est suivi de ce que nous appelons un nom de famille. La période observée correspond donc principalement aux quinzième, seizième et dix-septième siècles. On se borne ici à quelques thèmes parmi ceux qui peuvent susciter des recherches à travers les registres paroissiaux et autres documents.

**A**u cours de la cérémonie du baptême, qui survient le plus rapidement possible après la naissance, sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale, un prénom est attribué à l'enfant nouveau-né. Pour les parents, il ne s'agit pas de se distinguer en recherchant l'originalité mais bien au contraire de s'inscrire dans la fidélité à une tradition familiale, de s'identifier au lignage. On reproduit donc, souvent, les prénoms de génération en génération, et c'est ainsi que, tout naturellement, chaque région se distingue par des prénoms typiques.

Lorsque Gilbert Cousin, auteur d'une *Description de la Franche-Comté* publiée en 1552, évoque ses amis de Lons-le-Saunier, il mentionne leurs prénoms : Désiré, Claude, Philibert, un second Claude, Pierre, Jean et Etienne. Pas de surprise ici puisque Claude est le prénom par excellence dans toute la région, étant le patron du diocèse ; Désiré rappelle le patron de la paroisse, Philibert évoque le prénom du seigneur local (Philibert de Chalon), et enfin Etienne est le second patron du diocèse (1).

## LE CHOIX DU PRÉNOM

Le patronyme (ou nom de famille) vient s'ajouter au prénom à partir de la fin du Moyen Age et surtout au cours du treizième siècle. Le prénom cesse dès lors de constituer l'essentiel de l'identité, comme cela apparaît dans divers documents antérieurs aux registres paroissiaux (2).



**Fig. 1.** Acte de baptême de Clauda Bichet de Cinquétral, fille d'Anthoine B. et de Jacqua Christin, parrain Claude Couttet et marraine Clauda de la Vena, 28 janvier 1608. Registre paroissial de Saint Romain, Archives municipales de Saint-Claude, GG 4.

Dès le milieu du quinzième siècle (1440-1457), les statuts synodaux du diocèse de Besançon recommandent d'éviter certains prénoms, mais sans donner d'exemple précis : « nomina barbara villarum, oppidorum et bestiarum (...) nomina peregrina », c'est-à-dire :

noms barbares, de villages, de places fortes et bêtes sauvages, noms étrangers. On ordonne par la même occasion d'attribuer les prénoms des saints et des saintes. Sans doute cela est-il à placer dans le contexte de l'hérésie qui affecte alors la Chrétienté (3).

## PARRAIN ET MARRAINE

En Franche-Comté, à cette époque, le prénom d'une petite fille est très souvent celui de la marraine. Parfois, il s'agit de celui du parrain. Il en est de

même pour les prénoms des garçons. Bien entendu, cet usage n'a aucun caractère systématique : par exemple, une fille qui a pour parrain un « Joannes » et pour marraine une « Claudina » est prénommée « Dionisia ». Une autre, baptisée Hugueta, a pour parrain un Claudius et pour marraine une Anne.

Les registres exceptionnels de Nozeroy, qui procurent non seulement les prénoms des parrains et marraines mais aussi ceux des parents, nous permettent d'échapper aux impressions et nous offrent un reflet plus fidèle de la réalité. Voyons par exemple les baptêmes de l'année 1533 :

filles	père	mère	parrain	marraine
<b>Pernette</b>	Richard	Jeanne	Jean	Denise
Jeanne	Jean	Marguerite	Jean	Jeanne
<b>Jacqueline</b>	Laurent	Perrenette	<b>Jacques</b>	Etiennette
Guillemette	Guillaume	Jeanne	Claude	Guillemette
Jacqueline	Claude	Jeannette	Antoine	Jacqueline
Anne	Jean	Marie	Claude	Anne
Jeannette	Guillaume	Perrenette	Pierre	Jeannette
Denise	Pierre	Perrenette	Pierre	Denise
Huguette	Jacques	Anne	Pierre	Huguette
Jeanne	Sébastien	Aymonette	Jean	Jeanne
<b>Aymée</b>	Antoine	Jeanne	<b>Aymé</b>	Claire
Antonia	Barthélemy	Catherine	Etienne	Antonia
<b>Marie</b>	Jean	Pierrette	Antoine	Louise
Françoise	Jean	Françoise	François	Françoise
Marie	Claude	Jeanne	Anatoile	Marie
<b>Renée</b>	Jean	Catherine	<b>René</b>	Jeanne
<b>Claudia</b>	Aymon	Perrenette	Hugues	Etiennette
Isabelle	Jean	Claudia	Pierre	Isabelle
Marie	François	Claudia	Antoine	Marie
Marie	Claude	Françoise	Philibert	Marie
Louise	Claude	Alix	Claude	Louise
Marie	Jacques	Gilette	Claude	Marie
Françoise	Pierre	Simone	Jean	Françoise
Anatolia	Nicole	Claudia	Jacques	Anatolia
Isabelle	Pierre	Jeanne	Jean	Isabelle
Alix	Pierre	Etiennette	Guillaume	Alix
Antonia	Lazare	Jeanne	Jean	Antonia
Françoise	Jean	Marie	Georges	Françoise
Etiennette	Jacques	Christine	Georges	Etiennette
<b>Perrenette</b>	François	Antonia	Pierre	Philippa

(2) - Paul Delsalle, *Histoires de familles. Les registres paroissiaux et d'état civil. Démographie et généalogie*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.

(3) - *Statuta synodalia tam diocesana quam provincialia Archidiocesis Bisuntinae, edita et publicata ab anno 1281 ad anno 1572*, manuscrit dit "du Grand séminaire de Besançon": C 125, p. 116.

**« Dans trois cas, le prénom donné à la fille est celui du parrain »**

Sur ces trente prénoms attribués en 1533, sept seulement ne correspondent pas à celui de la marraine concernée. Dans trois cas, le prénom donné à la fille est celui du parrain. On en ignore la raison ; peut-être tout simplement parce qu'une fille aînée de la famille porte déjà le prénom de cette marraine. Quoi qu'il en soit, le choix du prénom de la marraine sans être systématique intervient trois fois sur quatre, au moins.



**Fig. 2. Eglise de Cinquétral (commune de Saint-Claude), fonts baptismaux. La fresque (seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle) représente le baptême du Christ par Jean le Baptiste ; sa restauration a été commanditée en 2004 par la communauté de communes de Val de Bienne. Cl. R. Le Penne.**

(4) - Archives municipales de Saint-Claude: BB 2, f° 18; cet acte est publié dans *l'Inventaire analytique des livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude*, dressé par G. Duhem, Lons-le-Saunier, imp. Declume, 1960, p. 14-16.

## LES PRÉNOMS MIXTES

Beaucoup de prénoms sont mixtes, attribués autant aux petits garçons qu'aux petites filles, à commencer par Claude.

Le prénom cache parfois un piège. Anne ou Isabelle peuvent très bien être donnés à un homme: tel Anne de Montmorency, connétable de France au seizième siècle.

De même, certains prénoms masculins sont supposés attribués à des femmes. Très célèbre à l'époque, la femme de Jean de Poupet, l'un des compagnons intimes de Charles Quint, se prénomme Antoine (parfois Antoinette) de Montmartin; elle est morte à l'âge de 28 ans. On peut encore voir son tombeau en l'église Mouthier-le-Vieillard à Poligny.

## LE PRÉNOM EN LATIN

Les prénoms transcrits dans les registres paroissiaux sont le plus souvent en latin, parfois en français. A l'évidence, le prêtre a traduit le prénom, de façon parfois fantaisiste. L'orthographe n'étant pas fixée, on relève de nombreuses variantes pour un même prénom; par exemple Pereneta s'écrit aussi Perenetta, Pernetta, Perreneta, Perrenetta, voire Parreneta, etc.

L'avantage du latin réside dans le fait que le genre est précisé lorsqu'il s'agit d'un prénom mixte. Si l'enfant est prénommé Claude par exemple, nous aurons Claudius pour le garçon et Claudia pour la fille. Cet avantage est d'autant moins négligeable que certains prénoms aujourd'hui typiquement féminins pouvaient être donnés à des garçons au seizième siècle, comme nous l'avons dit, et réciproquement.

Un document daté de 1482 donne la liste des principaux habitants, y compris les échevins, de Saint-Claude (4). On y relève les prénoms suivants:

Petrus (il y en a treize!)

Claudius (neuf)

Johannes (neuf)

Guillermus (cinq)

Tous les autres prénoms ne sont représentés que par un ou deux porteurs: Philibertus, Hugonimus, Ludovicus, Anthonius, Jannimus, Franciscus, Jacobus, Nycolaus, Thevenimus, Rennetus, Stephanus et Jaquetus. On peut donc noter la fréquence de quelques prénoms, ce qui entraîne forcément l'usage d'un surnom qui deviendra le nom de famille.

A ce sujet, on notera avec intérêt la fréquence inhabituelle du prénom Barbara dans les registres paroissiaux en latin de certaines paroisses du Jura (23 cas sur 426 prénoms féminins étudiés à Menotey près de Dole). On serait tenté de le traduire par Barbe puisque ce prénom est un des plus fréquents au milieu du dix-septième siècle dans les documents en français. Dans un acte concernant la dame Barbe d'Andelot, en 1632, la version latine traduit son prénom par Barbara. Toutefois, dans les registres latins de Pontarlier, Barba est nettement distinct de Barbara. Enfin, rien n'indique que Barbara soit une traduction latine: les parents ont très bien pu dire: « nous souhaitons que notre fille soit baptisée Barbara ». Il faut reconnaître cependant que les documents en français de cette période, et dans la région, ne mentionnent pas de Barbara, sauf découverte à venir. Cet exemple montre bien toute la difficulté du problème, mais aussi que la recherche sur l'histoire des prénoms ne fait que commencer.

## CLAUDE, CLAUDA, CLAUDIA, CLAUDINE

Le prénom masculin (et féminin) le plus célèbre dans la région est évidemment celui de Claude. On n'imagine plus aujourd'hui l'importance religieuse de la ville de Saint-Claude, centre d'un pèlerinage très fréquenté. Le prénom Claude est donné, en abondance, dans toute la province.

Bien entendu, on le retrouve fréquemment dans la ville de Saint-Claude. Par exemple, cinq moines (sur vingt-huit) portent le prénom de Claude à l'abbaye en 1530 comme on peut le constater à la lecture du tableau ci-dessous.

### *Prénoms des moines de l'abbaye de Saint-Claude en 1530 (5) :*

Catherin, grand prieur	François
Antoine, chantre	Georges
François, aumônier	Antoine
Pierre, sacristain	Pierre
Pierre, chambrier	Pierre
Emeric, grand cellerier	Claude
Antoine, prieur de Cuture	Claude
Guygue	Bon
Pierre	Alexandre
Renaud	Philibert
Claude	Jean
Jean	Claude
Pierre	Jean
Claude	Louis.

## LA LUTTE CONTRE LE PRÉNOM CLAUDE !

Dans le contexte de la Réforme protestante (à partir de 1517) et de la réforme catholique qu'elle déclenche, le prénom devient un enjeu. On sait que Calvin n'acceptait que les prénoms mentionnés dans la Bible et détestait le prénom Claude, lié au pèlerinage de Saint-Oyend (Saint-Claude), trop proche de Genève. Claude était alors un des trois ou quatre prénoms les plus fréquemment donnés à Genève (6). Dans un édit publié en 1546, il le proscriit : « *S'ensuivent les noms qu'il semble n'être point convenables pour imposer au baptême. Premièrement, les noms des idoles qui ont régné au pays, pource qu'il y pourrait encore voir de la superstition, et aussi pource que c'est un mémoire de l'idolâtrie dont il a plu à Dieu délivrer le pays par sa grâce : Suaire, Claude, Mama (...)* » (7).

Les catholiques comtois, en réaction contre ces injonctions, n'hésitent pas à renforcer cet emploi. On peut dire que tout est mis en œuvre pour promouvoir ce prénom. Au cours du dix-septième siècle, le prénom Claude se retrouve dans toute la province et bien au-delà. En Franche-Comté, il domine de façon écrasante. Dans les villages, l'abondance des Claude entraîne, inévitablement, des confusions entre les différents porteurs de ce prénom. On a donc besoin de surnoms. Dans le Grandvaux, au Lac des Rouges Truites, en 1617, Claude Laurent a deux fils, le premier étant prénommé Claude et le second aussi ! Pour les distinguer, on dit alors « Claude le Viel » (le vieux) et Claude le Jeune (8).

Dans cette région du Grandvaux, le prénom Claude est particulièrement répandu, sans doute sous l'influence de la puissante abbaye de Saint-Oyend. Qu'on en juge à travers la liste qui suit (9). Il s'agit de différents personnages



**Fig. 3. Eglise de Fort-du-Plasne (Jura), fonts baptismaux. Cl. R. Le Pennec.**

(5) - Archives municipales de Saint-Claude : BB 2, f° 97 ; cet acte est publié dans *l'Inventaire analytique des livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude*, op. cit., p. 21-22

(6) - G. Naphy, *Calvin and the consolidation of the Genevan Reformation*, 2003, p. 146 ; nombreux détails dans les *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, 1996, volume 2.

(7) - Document cité par Bernard Cottret, *Calvin*, Paris, Payot, 1998, p. 186-187 ; cf. aussi l'article de Jacques Houdaille, « Les prénoms des protestants au XVI<sup>e</sup> siècle », *Population*, 1996, vol. 51, n° 3, p. 775-778. On comprend bien pour Suaire et Claude ; pour Mama, il y a une sainte Mame et aussi une sainte Mama.

(8) - Archives départementales du Nord, à Lille : B 1806.

(9) - Ces relevés ont été effectués par Matthias Morel-Jean.

**« Comme Claude, d'autres prénoms sont fonction d'un saint ou d'une sainte »**

du Grandvaux qui apparaissent dans les archives :

- Claude Maillot, en 1466, commerçant.
- Claude Longagneur, à Fort-du-Plasne, en 1466, commerçant.
- Claude Gaillard, en 1516-1524, receveur et administrateur du revenu de la Terre de Grandvaux, à Fort-du-Plasne, Prénovel et du Lac des Rouges Truites, bourgeois de Saint-Claude.
- Claude Charnage, procureur en 1576.
- Claude Pyard, procureur d'office, sieur, en 1648.
- Claude Paris, à La Chaumusse, en 1648-1651 ; il est notaire, amodiateur des dîmes de La Chaumusse.
- Claude Bonnet, à Grandvaux, notaire en 1648.
- Claude Piard, en 1648, aux Piards, notaire, bourgeois de Saint-Oyend.
- Claude Maillet-Mussillon, en 1651, cordonnier, co-amodiateur des dîmes des Ruffiers et des Ayttes (10).

Comme Claude, d'autres prénoms sont fonction d'un saint ou d'une sainte. Une féminisation du vocable est possible. Ainsi à Salins des Anatholia sont nommées d'après saint Anathoile ou Anatoille. À Valempoulières, assez proche de Salins et Poligny, nous y avons relevé tous les prénoms donnés aux petites filles entre 1587 et 1678 (11). On y compte pas moins de trente-deux Anatoille ; ce prénom d'Anatoille est très fréquemment choisi dans toute la région de Salins. Dans ce même village, Claude et ses dérivés sont encore plus répandus : il y a cinq Clauda, trente-neuf Claudia et six Claudine. Toutefois, Jeanne et ses dérivés sont pratiquement au même niveau, le premier, avec quarante Jeanne et trois Jeannette. On a là un exemple assez représentatif, ayant en tête du palmarès des prénoms très répandus partout (ici, Jeanne) et des prénoms régionaux (ici Claude et Anatoille).

## **DES PRÉNOMS ORIGINAUX DANS LA RÉGION DE SAINT-CLAUDE**

**« A partir de ces archives, un relevé des prénoms permet de repérer quelques originalités »**

Un relevé des prénoms mentionnés dans différentes archives du quinzième siècle apporte des précisions particulièrement précieuses car il n'y a pas encore de registres paroissiaux à cette époque. Il s'agit des actes de bourgeoisie, des actes d'affranchissement, des certificats de franchises, nominations d'échevins, ou encore des actes de légitimation d'enfants naturels de religieux. Ces documents concernent de nombreuses localités autour de Saint-Claude : La Chaumusse, Ravilloles, Fort-du-Plasne, Longchaumois, Arbent, Château-des-Prés, Bellefontaine, La Rixouse, Ponthoux, Villars-d'Héria, Vulvoz, Le Maret, Les Bouchoux, Grandvaux, Choux, Saint-Lupicin, Chaumont, Lavans, Jeurre, Châtel-sur-Jeurre, Vacluse, Martigna, Cernon, Pratz, Clairvaux, Coiserette, etc. A partir de ces archives, un relevé des prénoms permet de repérer quelques originalités (12) :

- Vaucher, mais on relève aussi la forme Vauchier
- Guichard
- Romain : par exemple Romain Godard, qui est tourneur, de Valfin-lès- Saint-Claude, homme affranchi en 1497
- Catherin
- Gilet
- Jordan
- Perrenet
- Clacquin : c'est aussi le nom du sieur de Dortan, un écuyer

- Guiot, qui est châtelain des Echelles
- Gautherin.

Il en est de même au cours du siècle suivant, le seizième. On relève en effet des prénoms assez originaux, dont beaucoup sont très rares :

- Fernand
- Aymé
- Perceval ; c'est le prénom du seigneur de Dortan.
- Hectore
- Monet
- Aymon
- Herman ; mais il n'est pas de Saint-Claude, étant originaire de la région de Ferrette, en Alsace.
- Daniel
- Maurice ; il vient de Gex, en 1567.
- Aymar ; il est d'Arinthod ; le châtelain d'Arinthod s'appelle aussi Aymar.
- Othenin
- Chrétien
- Bon
- Perceval ; il vient du Bugey.
- Théobald, qui est de la Rixouse.

Aux Rousses, un document de 1549 mentionne deux hommes prénommés Cile : Cile Bailly dit Basile, et Cile fils de Nicolas Mayet (13).

Ainsi, l'originalité des prénoms attribués au seizième siècle est plus fréquente qu'on ne le penserait au premier abord. Il n'est pas possible ici d'évoquer, même rapidement, la destinée de chaque prénom. On se limitera donc à l'observation d'un seul prénom qui, curieusement, se répand très lentement dans la Franche-Comté pourtant très catholique : Marie.

## LA PRÉSENCE DISCRÈTE DE MARIE

A Nozeroy, nous avons des registres très précoces, tenus dès 1533. Ils sont écrits en latin mais les relevés effectués par les généalogistes et historiens du val de Mièges fournissent une traduction en français, sauf exception (14).

Relevons d'abord les prénoms donnés en 1533, 1534 et 1535, ce qui nous permettra de situer l'importance éventuelle des Marie dans cet ensemble : il y a une Alix (Helixa), une Anatolia, deux Anne, cinq Antonia [=Antoinette], une Aymé, une Bénigne et une Christophine. La relative rareté du prénom Claudia (sept cas seulement), si fréquent ailleurs, est assez inattendue, d'autant plus que la ville de Saint-Claude n'est pas très éloignée. Nous rencontrons aussi une Cornelia, deux Denise, une Elisabeth, deux Estienne ou Etienne, trois Françoise, une Girarde, une Gregoria, trois Guillemette, une Henriette, trois Huguette, trois Isabelle et quatre Jacqueline (Jaqua). Dans cette paroisse, comme très souvent en Franche-Comté, le prénom Jeanne est le plus fréquemment attribué, et de loin : vingt-six cas auxquels il faut ajouter quatre Jeannette. Il y a aussi

(10) - Archives départementales du Jura : 8 B 132 ; 2 H 43, 160, 1051, 1070, 1072 ; cf. Matthias Morel-Jean, *Le Grandvaux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Université de Franche-Comté, mémoire de Master, 2009, dactylographié, tome 2 (annexes), p. 92-94.

(11) - J'ai établi ce classement à partir de la table des actes, aimablement fournie par Luc Duboz, que je remercie très sincèrement, tirés du registre conservé aux Archives départementales du Jura ; 5 Mi 1105.

(12) - J'ai utilisé les documents publiés par Michel Blondan, *Les bourgeois de Saint-Claude, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Besançon, Cêtre, 2004 ; et l'*Inventaire analytique des livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude*, dressé par G. Duhem, Lons-le-Saunier, imp. Declume, 1960.

(13) - Cité par M. Berthet, «Les Rousses», Lons-le-Saunier, Société d'Emulation du Jura, 1963, p. 207.

(14) - Archives départementales du Jura : 2 J 426 ; j'ai utilisé les relevés effectués par M. Lucien Ruty, qui a traduit la plupart des prénoms. Je remercie surtout M. Roger Martine pour les renseignements très aimablement fournis.



**Fig. 4. Eglise de Châtel-de-Joux (Jura). La Sainte Famille : Joseph, Jésus, Marie. Cl. R. Le Pennec.**



**Fig. 5. Saint Claude. Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle. Cl. R. Le Penec.**

(14) - Archives départementales du Jura : 2 J 426 ; j'ai utilisé les relevés effectués par M. Lucien Ruty, qui a traduit la plupart des prénoms. Je remercie surtout M. Roger Martine pour les renseignements très aimablement fournis.

trois Louise, une Madeleine et une Marguerite, une Mathilde (Mathiete), une Nicole, une Oudette, cinq Pernelle ou Perrenette, une Philiberte, une Philippa, quatre Quentine et une Renée. C'est ici que le grand nombre de Marie surprend : ce prénom est attribué douze fois, sur cent huit prénoms mentionnés ; on ne le rencontre pas du tout dans certaines paroisses du diocèse à la même époque. L'influence du site marial de Mièges, très proche, est ici plus que probable.

Le concile de Trente, tenu entre 1545 et 1563, encourage la diffusion de ce prénom, Marie. En tant que mère du Christ, épouse parfaite de Joseph, Marie figure le modèle de la bonne mère de famille. Curieusement, dans cette province comtoise réputée très catholique et fidèle à Rome, dans laquelle l'œuvre du cardinal de Rye est considérable, cela reste sans écho ; entendons-nous, par rapport à d'autres provinces ou diocèses. Par exemple, le prénom Marie est donné dans 20% des cas en Flandre dès le milieu du seizième siècle, et dans 60% des cas à Perpignan à la fin du seizième siècle.

Cela dit, Marie a toujours été rare, ici, avant le dix-septième siècle. Ce n'est pas un prénom médiéval comme Jeanne ou Marguerite, du moins dans notre région. Les Marie sont très peu nombreuses au seizième siècle, sauf

dans certaines paroisses, comme Château-Chalon où six petites filles sont prénommées Marya ou Maria, entre 1561 et 1573. En revanche, aucune fille n'est prénommée Marie à Pupillin entre 1614 et 1650. Le prénom marial ne connaît pas une diffusion considérable en Franche-Comté ; l'Eglise ne parvient donc pas à modifier les traditions pour des raisons qui nous échappent encore.

## LES PRÉNOMS DOUBLES

Au cours du seizième siècle, plutôt dans la seconde moitié, on voit apparaître, très timidement, un second prénom. À Pupillin, le phénomène est encore plus tardif : Claude Antoine de Joux et Jean Baptiste Petit sont les premiers prénoms doubles, en 1619. Chez les filles, dans le même village, il faut attendre 1630 pour voir apparaître Jeanne Guillemete Chevalier, puis Jeanne Gabrielle Besançon en 1632, Anne Gabrielle Legerot en 1634, Clauda Gabrielle Alixan en 1634 aussi ou encore Clauda Françoise Roly en 1645.

Voici quelques prénoms doubles donnés aux petites filles à Valempoulières :

Anatoille Perrenette Lucas en 1656	Etiennette Claudia Barthod en 1664
Anne Claudine Besançon en 1655	Jeanne Louise Grandjean en 1650
Anne Pierrotte Quatrepoint	Jeanne Philiberte Berthod
Anne Pierrotte Febvre	Jeanne Jacqua Roy
Anne Petronille Favier	Jeanne Marie Roy
Anne Petronille Febvre	Jeanne-Guyonne Tissot
Catherine Françoise Faivre en 1647	Louise Christine Bonzon en 1656
Clauda Petronille Pomerot en 1665	Marguerite Adrienne Lucas en 1654.
Claudine Pierrette Febvre en 1628	

D'une paroisse à l'autre, on constate le même phénomène : le second prénom ne se généralise pas avant la fin du dix-septième siècle. Il sera suivi d'un troisième prénom qu'on prend l'habitude d'attribuer au cours du siècle suivant. Mais c'est une autre histoire...

# Les frères Bayard, agents secrets au service de Sa Majesté sous le Consulat et l'Empire

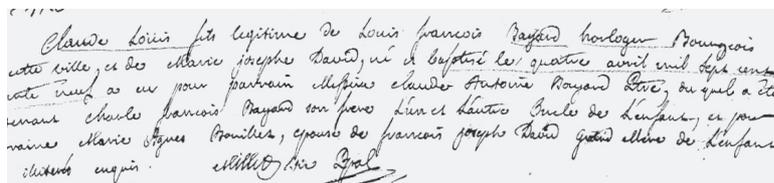
Elisabeth Sparrow  
Traduction Claude Gimbert

**L**es trois fils de Louis François Bayard et Marie-Josèphe, née David, de Saint-Claude, firent tous carrière dans les services secrets du gouvernement britannique.

Les trois frères dont il va être question s'appelaient Claude Louis Bayard, baptisé le 4 avril 1769, Charles François Bayard, baptisé le 5 juillet 1774 et Claude Augustin Reymond Bayard, baptisé le 22 novembre 1775 (1).

Celui qui joua le rôle le plus important fut Claude Louis, connu comme Louis. C'est aussi Louis qui demanda au gouvernement britannique de lui donner asile quand il ne put plus vivre en France et qui, plus tard, le demanda aussi pour son frère Charles. Reymond passa totalement inaperçu : physiquement, il ressemblait tellement à Louis que ce dernier prétendait être de l'âge de Reymond à partir du moment où il fut accepté comme agent secret travaillant pour les Britanniques par William Wickham, Britannique chargé d'affaires à Berne en 1795 (2). Mais quand cette ressemblance devint gênante, Reymond fut le premier des frères à venir en Angleterre où il vécut à Plymouth. L'idéal des Bayard était de restaurer la monarchie des Bourbon, mais le but du gouvernement britannique était simplement la contre-révolution avec n'importe quel monarque jugé convenable.

Une des conséquences du mariage de William Wickham avec Eleanore Bertrand, grâce à la connaissance que cela lui donna de la société genevoise, fut que le nom choisi pour les frères en Angleterre fut Duval. Les Duval de Genève étaient des huguenots et ils avaient une affaire de bijouterie à Londres. Ils étaient, et sont encore à ce jour, directeurs de l'Hôpital français de Londres. On a choisi le nom de Duval parce que Katharine Drake avait épousé John Peter Duval de Genève en 1767 à Shoreditch, Londres. Elle mourut en 1788, laissant huit enfants, le dernier âgé de moins d'un an. Et quand, en 1796, Louis demanda à ce que le gouvernement britannique lui garantisse l'asile pour une date éventuelle à venir, s'il s'avérait impossible pour lui de rentrer en France, William Wickham fit appel à Francis Drake, le neveu diplomate de Katharine, à cette époque à Gênes, pour qu'il fasse en sorte qu'il soit considéré comme membre de cette famille. Louis Bayard était extrêmement intelligent et fut immédiatement envoyé à Cambridge pour préparer une licence en droit, qu'il obtint le 2 juillet 1796. C'était un examen oral et en latin si bien que sa connaissance limitée de l'anglais n'avait pas d'importance. Son diplôme fut confirmé le 5 juillet (3). Je crois que ce doit être à la même période qu'il fut inscrit sur le registre pour Trinity Hall, antidaté au 5 juin 1790. Cette inscription disait que «Lewis» était le «fils de John D» (Duval), Warnford, Throgmorton Street, Londres, âgé de 15 ans et éduqué par un précepteur privé (4). Mais il est aussi possible que ce soit un autre Lewis Duval qui n'aurait pas continué à Trinity Hall. 5, Warnford Court était l'adresse commerciale de

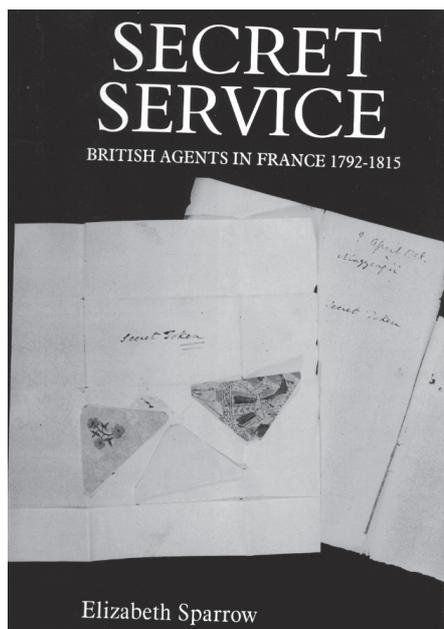


**Fig. 1. Acte de baptême de Claude Louis Bayard le 4 avril 1769. Archives municipales de Saint-Claude, GG 33/13.**

(1) - Information aimablement fournie par les Archives municipales de Saint-Claude.

(2) - Service d'enregistrement du Hampshire 38M49/1/64, *Correspondance de William Wickham avec Louis Bayard 1795-1798.*

(3) - Avec l'aimable autorisation de John Wells, bibliothécaire adjoint, section des manuscrits et des archives de l'université, Cambridge.



**Fig. 2. Symboles de reconnaissance utilisés par les royalistes français à Paris. Jaquette illustrée de l'ouvrage d'Elizabeth Sparrow, *Secret service: british agents in France 1792-1815*.**

(4) - Archives de Trinity Hall, *Registre des admissions, 1581-1928*.

(5) - Archives nationales, Paris, F7 6217 dos. 4064.

(6) - Un des détroits danois qui relient la Mer du Nord à la Baltique, où se situent la ville et l'île de Langeland. NDLR.

la firme de bijouterie de la famille Duval alors que la correspondance montre que les fils de John Peter et Katharine Duval étaient éduqués par un précepteur privé.

Louis Bayard ne resta que quelques jours en Angleterre avant de retourner à Paris où ses collègues étaient agacés par cette absence inexplicquée. Et ce fut le début d'une très belle carrière d'agent double ; il avait d'innombrables alias, en commençant par Eglos, Schmidt et Villars. Plus tard il fut Louis Vincent, et plus tard encore il utilisa David le nom de jeune fille de sa mère.

Louis fut employé par le ministre français Charles Maurice de Talleyrand Périgord, qui, en 1801, lui donna un poste dans son Ministère des affaires extérieures et, de ce fait, il se trouva au courant de la politique du gouvernement français. Louis fut capable d'infiltrer un agent au Ministère de la marine, et ainsi, par ce moyen, de fournir au gouvernement britannique aussi bien des détails concernant la politique étrangère française que des informations sur les mouvements de flotte prévus. La plus grande partie du temps, Louis Bayard fut ignoré des recherches de la police, car il savait

se rendre utile à Joseph Fouché, ministre de la Police et se cacher avec succès de l'armée des indicateurs de Fouché, les célèbres «mouchards», quand Fouché le recherchait, ceci pour protéger sa situation personnelle (5).

À Londres, Louis Bayard fut reçu par les ministres britanniques, le Duc de Portland, secrétaire d'État et plus tard Premier ministre, ainsi que par son successeur Thomas, Lord Pelham ; mais ce fut l'ami de sa première carrière en Suisse, Charles William Flint, à l'époque secrétaire de William Wickham, qui, en tant que sous-secrétaire aux Affaires irlandaises, fit en sorte que sa carrière se poursuive, en le présentant à George Canning, secrétaire aux Affaires étrangères et Sir Arthur Wellesley, plus tard Duc de Wellington, à l'époque où Sir Arthur était secrétaire d'État pour l'Irlande. Sir Arthur fut également impressionné par Louis mais Canning le soupçonnait de ne pas jouer franc-jeu avec la Grande-Bretagne.

Quand on eut perdu de vue Louis en France, il fut accepté dans le monde du droit à Londres sous le nom de Lewis Duval. Il figure dans une liste du Répertoire de Londres comme ayant un cabinet à Lincoln's Inn, à partir de 1798, ceci à l'occasion de son premier séjour à Londres. Il devint avocat en juin 1804, Spencer Percival exerçant alors la fonction de procureur général. Louis fut admis «dans des conditions spéciales» : il fut exempté des préliminaires habituels car ayant vécu «hors du pays». Louis ne laissa pas son travail légal de juriste interférer avec ses activités secrètes et revint brièvement à Paris en 1807. Quelques mois plus tard, il voyagea en bateau de Hambourg au Havre puis retourna au Holstein par Rouen et, de là, à Londres. En 1808, il prend part aux négociations avec les troupes espagnoles, habilement recrutées par Napoléon pour les adjoindre à son armée au Holstein - la suite : ces troupes, marchant sur Langeland au Danemark, dans le Grand Belt (6), y furent récupérées par la Marine royale anglaise et revinrent en Espagne où elles combattirent aux côtés de l'armée de Wellington !

Pendant ce temps, le frère et assistant de Louis, Charles François Bayard, séjournait toujours à Paris ou dans les environs, mais, en 1804, après la débâcle du coup d'état raté impliquant les généraux Moreau, Pichegru et George, Charles se retira à Versailles où il simula sa propre disparition. Jean-François Reverchon dit à sa famille qu'il était mort à la suite d'une chute de cheval, mais en fait il vint lui aussi en Angleterre, utilisant son second prénom Fran-

çois, qu'il anglicisa en Francis, pour vivre à Exeter dans le Devon - la famille Drake venait du Devon. Il s'est marié, a eu deux fils et est mort en 1836. Son fils aîné, prénommé aussi Francis, émigra en 1840 en Australie, avec l'aide de son oncle Lewis/Louis, lequel Lewis Duval lui acheta du terrain dans l'État d'Australie du Sud, et les descendants de Francis Duval vivent encore de nos jours dans ce même État.

À Plymouth ne subsiste qu'une vague trace de Reymond Bayard. Son frère Lewis/Louis fit à Plymouth un séjour de trois mois en 1806, nous le savons par une lettre de Jean-François Reverchon à Fouché, ministre de la police (7). Reverchon était le parrain de Claude Augustin Reymond Bayard et sa femme Marie-Louise, née Bonnefoy, sa marraine. Reverchon était aussi adjoint au maire de Saint-Claude, mais tous ses efforts pour apaiser Fouché, ne lui ont pas épargné d'être arrêté en janvier 1806, à Paris, suite à une conspiration policière, un piège pour attraper Louis Bayard et ses associés. Reverchon et les autres personnes arrêtées furent vite relâchées, à l'exception de Jacques François Étienne de la Font (Lafond), lui aussi un associé de Louis, qui mourut en prison en 1808 (8).

Louis présentait son groupe comme *Le Très* et recevait par l'intermédiaire du Duc de Portland des sommes considérables du gouvernement britannique – 1000 livres par mois pour leurs efforts de déstabilisation de Bonaparte et du gouvernement du Consulat, jusqu'à ce que la paix d'Amiens y mette un terme (9). En 1808, Sir Arthur Wellesley négocia avec le Duc de Portland un montant n'excédant pas 20 000 livres, somme acceptée par William Pitt en septembre 1805. Mais, avec la mort de Pitt en janvier 1806, ceci ne devint effectif qu'après une renégociation par Sir Arthur.

Quant à Reymond Duval à Plymouth, nous disposons d'un certificat de mariage pour une Charlotte Reymonda Duval, deux générations plus tard, en 1850, qui donne Peter John Duval comme nom de son père. Il ne fait aucun doute que ce Peter John a été baptisé avec les prénoms de l'homme qui avait accueilli son père, ainsi que Louis et Charles, dans sa famille anglaise, puisque le Peter John originel avait pris la nationalité britannique avant d'épouser Katherine Drake en 1767 (10).

Louis Bayard/Lewis Duval garda le contact avec les princes français alors qu'ils vivaient tous en Angleterre. Il existe encore deux lettres au Prince de Condé, la première signée « Louis Bayard » en décembre 1812, et la suivante signée « Duval », en janvier 1813, au moment où la retraite de Moscou par Napoléon redonnait espoir aux royalistes français (11).

À Londres, Louis/Lewis Bayard porta son attention sur la transmission des biens et devint une autorité sur le droit foncier. Jusqu'en 1820, Louis XVIII lui a payé une indemnité, et en 1822, Charles Flint négocia une petite pension du gouvernement britannique, laquelle était payée à « Duval (Bayard) ». Plus tard, en 1830, alors que Louis-Philippe se préparait à évincer Charles X pour monter sur le trône de France, Lewis Duval faisait partie de la Commission convoquée par le gouvernement pour définir une nouvelle loi sur la propriété et il est reconnu pour avoir mis en place les plans à l'origine du registre cadastral, encore utilisé de nos jours au Royaume Uni. En 1820 il se maria et eut un fils, Henry, en 1836.

Lewis Duval mourut dans sa demeure, Petersburg House, à Bayswater, Londres, le 15 août 1844 d'une « maladie cardiaque ». Son ami Richard Barker écrivit un compte-rendu de sa vie pour la Revue Juridique,



**Fig. 3. L'acteur Claude Giraud (à droite) dans le rôle de Morgan, chef des Compagnons de Jéhu, dans le feuilleton du même nom (1966), tiré du roman d'Alexandre Dumas.**

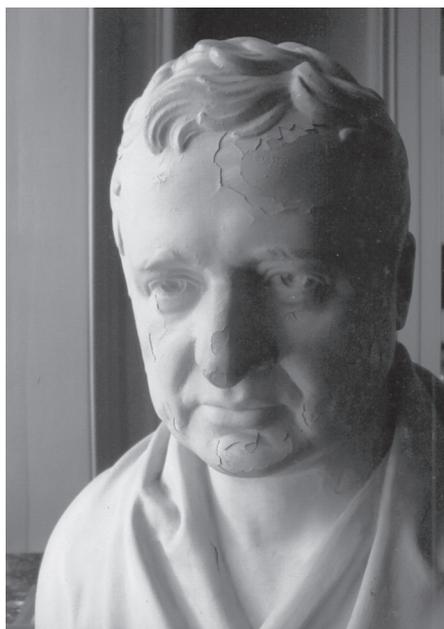
(7) - Archives nationales, Paris, F7 6335 dos. 7081.

(8) - G. Lenotre, *L'affaire Perlet* pp. 132-135. Archives de la Préfecture de police, Paris 5<sup>e</sup>, AA 304 *Affaire Jouvenel*.

(9) - British National Archives, Kew, FO 95/638.

(10) - Renseignement donné par la famille Duval

(11) - Archive Condé, Château de Chantilly.



**Fig. 4. Buste de Lewis Duval / Louis Bayard. Plâtre d'après l'œuvre de Robert William Sievier (1794-1865). Coll. famille Duval, GB. La fiche de signalement de L. Bayard (Archives Nationales, Paris, F7 6217 dos. 4064) le décrit ainsi : « Taille : Un mètre, 73 cms. Cheveux et sourcils noirs. Cheveux à la Titus. Il a un visage pâle. »**

lequel fut utilisé comme article dans le dictionnaire biographique national. Le formulaire du certificat de décès de Lewis Duval indique qu'il était le fils de John Duval et de Katherine Drake. De toute évidence, ceci ne pouvait être vrai puisque les noms, dates de naissance et carrières de leurs fils sont bien documentés. Cependant, ils ont eu un fils Lewis qui est né et a été baptisé à Hackney, Londres, en août 1781, mais qui retourna à Genève où il vécut dans l'obscurité sous le nom de Louis Duval et qui y mourut en 1840. Les descendants de la famille Duval en Angleterre pensent que Lewis et Francis, les agents secrets, étaient les fils d'un autre Jean Duval et d'Elisabeth Beaufile de Vismes, mariés en 1772. Leurs enfants naquirent à Genève et ils eurent bien un Lewis et un Francis. Sur l'arbre généalogique de la famille, la date de naissance de Lewis est le 11 novembre 1774, celle de Francis le 15 juin 1777 mais il n'y a aucune trace de Reymond, le frère invisible.

Un quatrième frère Bayard, François David, né en 1785, fut aussi d'une certaine façon impliqué dans les activités du frère aîné dans la mesure où il alla à Paris en 1802, où il se forma comme dessinateur au ministère de la guerre, vivant à l'hôtel de la Rochefoucauld, dans la même maison que Louis et Charles, grâce à Charles Louis de la Poterie, un des Le Très de Louis, dont la mère était une La Rochefoucauld. Ceci se passa au moment où l'on disait que Louis s'était mis à la cartographie et essayait de faire une carte de France en trente pages - il se disait géographe. Plus tard, David fut embauché sur le même projet, de 1818 à 1825, mais, en 1804, on envoya temporairement David à l'armée puis en Autriche. À partir de 1805, il fut un cartographe de grande réputation et voyagea en grande pompe avec les généraux et les officiers d'état-major de grade supérieur. Il servit dans la péninsule ibérique, fut fait prisonnier, s'échappa de la prison de Carthagène et revint à Paris. Il servit dans la Grande Armée en 1813-14. Pendant la Restauration, il fut employé à la réalisation d'une Carte de la Chasse et décoré le 31 janvier 1815, il continua à servir jusqu'à sa retraite en 1843 (12). On suggère qu'en 1815 il aurait pu envoyer des informations sur les projets militaires de Napoléon mais ce n'est pas absolument certain. David Bayard ne s'est jamais marié et prit sa retraite sans, apparemment, retourner à Saint-Claude.

### **EPILOGUE À CETTE HISTOIRE FACTUELLE DES FRÈRES BAYARD**

Alexandre Dumas utilisa les aventures de Louis Bayard, qui lui furent rapportées par Charles Nodier, dans ses livres *La Compagnie de Jehu et Les Blancs et les Bleus*. Le titre du premier est une forme à peine déguisée de La Compagnie de Jésus (de Lyon), dont Louis était le dirigeant à temps partiel de 1795 à 1797. La compagnie avait l'habitude d'attaquer les diligences qui transportaient le produit de l'impôt à Paris, pensant que ce n'était pas un vol puisque le gouvernement révolutionnaire n'était pas fondé à le prélever. Dumas imagina un baronnet anglais, comme ami de Louis/Lewis, un personnage très honorable, qu'il nomma Morgan, qui rendait au propriétaire tout argent ne provenant pas de l'impôt. Dans la vraie vie, l'ami de Louis, Charles William Flint n'était pas un baronnet mais fut fait Chevalier honoraire en 1812, devenant Sir Charles. La baronne Orczy utilisa ensuite les activités de Louis et l'interprétation de Dumas pour écrire les romans de la suite *Le Mouron Rouge*. Mon prochain livre s'appelle *The Real Scarlet Pimpernel* (Le vrai Mouron Rouge), livre dans lequel je détaille les ressemblances et ce que la baronne Orczy disait du personnage de Sir Percy Blakeney.

# UNE ENCOCHE DANS LA FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE EN 1863

## Pourquoi ? Comment ? Et après ?

Paul CRETIN-MAITENAZ

**L'**histoire de la frontière entre ce qui est aujourd'hui la Suisse et la France, a fait l'objet de nombreuses publications. Parmi ses épisodes, celui du tracé curieux entre La Cure et Le Carroz suite au traité de 1862 n'est pas le moins intéressant.

L'examen de la carte géographique, au niveau des pentes occidentales du Noirmont, entre le hameau franco-suisse de La Cure, commune des Rousses, et le lieu-dit Le Carroz, village du Brassus, commune du Chenit, met en effet en évidence un tracé en zig-zag qui semble défier le bon sens. De fait, il ne s'explique ni par une logique géographique ni par la cohérence économique ; seuls les « caprices de l'histoire » ont conduit à ce résultat. L'objet de cet article est d'en expliquer la genèse en focalisant notre attention sur la dernière correction significative, celle liée au « traité des Dappes » en 1862.

Les lettres manuscrites (1) adressées de Paris par un Bois d'Amonier (2) à ses frères, demeurés au pays, nous donnent un véritable film des événements. Germain Olivier Arbel (1821-1892) entre dans la congrégation des frères de la doctrine chrétienne et dirige l'école communale de Couloutre (Nièvre) avant de quitter cette congrégation pour raison de santé. Il tire profit de sa solide formation pour se placer au service du marquis de Nerad puis du comte de Noailles au château de La Norville, près d'Arpajon, ce qui le conduit à de fréquents séjours à Paris. Neuf lettres à ses frères Joseph et Sylvain entre le 18 décembre 1862 et le 1er mars 1864 ont été conservées chez son neveu Louis Thomas Arbel. Le projet anonyme de lettre à l'Empereur provient aussi des mêmes archives familiales.

Nous y découvrirons comment des décisions politiques nationales ont été traduites sur le terrain et ciselées par des hommes qui, faute de pouvoir agir sur l'essentiel, n'en ont pas moins marqué significativement les lieux allant jusqu'à imposer leur point de vue aux autorités nationales. Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple puisqu'en 1593 (3) la force de caractère de trois hommes avait imposé dans la même vallée une décision qui ne correspondait pas aux souhaits des autorités bernoises de l'époque.

### LA DÉCISION POLITIQUE

Le 8 décembre 1862, un traité entre la Suisse et la France, concernant la vallée des Dappes, est conclu à Berne entre Jacques Staempfli, président de la confédération et plénipotentiaire de Suisse et le marquis de Turgot, sénateur de l'Empire, son ambassadeur près de la Confédération suisse, plénipotentiaire de France (4).

**L'auteur :** Paul Cretin-Maitenaz, membre des AVSC, est issu d'une vieille famille de Bois d'Amont. Sauf mention contraire, les photographies illustrant cet article sont de l'auteur.

### Remerciements :

À la famille de Louis Thomas Arbel qui a bien voulu communiquer à mon frère Jean les originaux des lettres de O. Arbel et le brouillon d'une supplique à l'empereur Napoléon III.

À Raphaël Lacroix pour la photographie du tableau d'Olivier Arbel

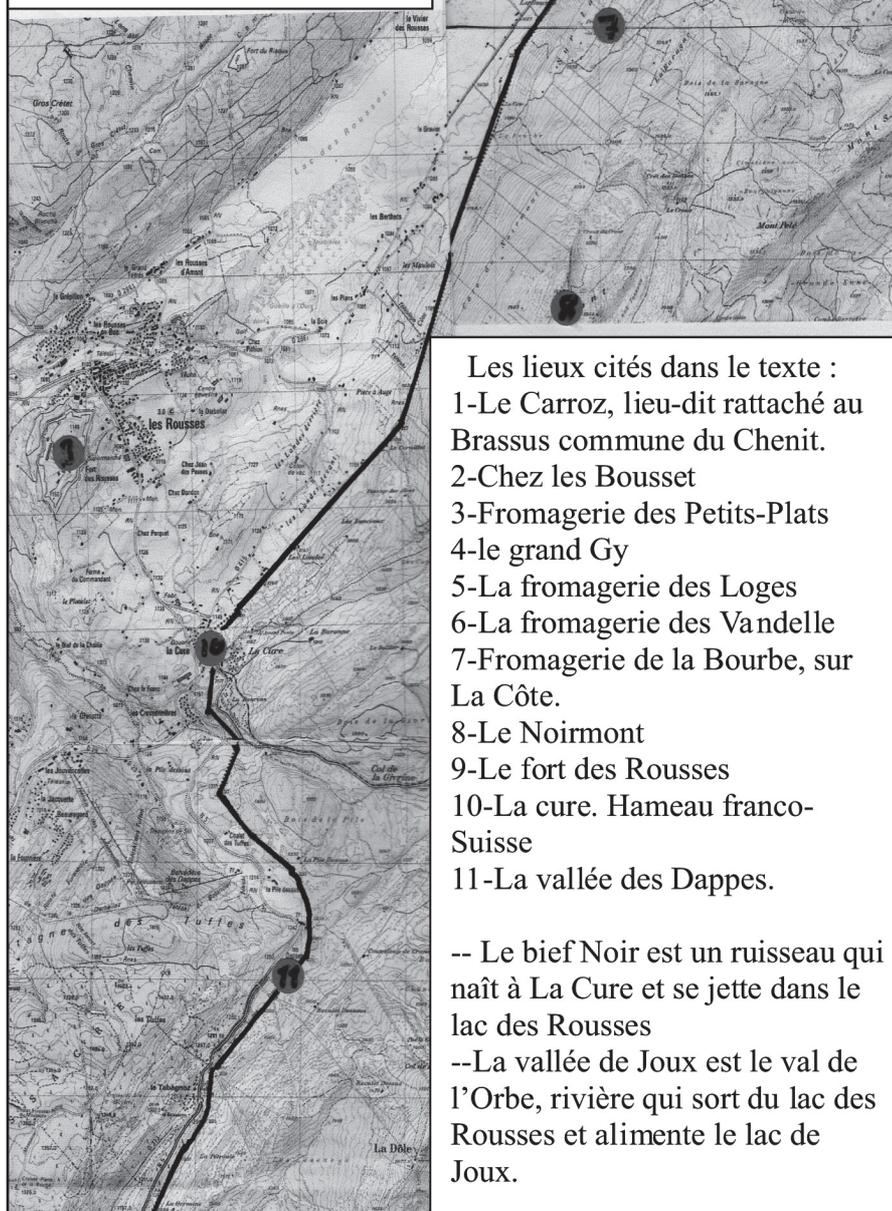


**Fig. 1. Olivier Arbel : portrait peint par l'abbé Paul Bousset. Cl. R.Lacroix**

**TRAITE DES DAPPES**  
8/12/1862.

Montage à partir de cartes de  
la Suisse au 1/25000

1240 Les Rousses  
1241 Marchairuz  
1260 Col de la Faucille



**Son article I est ainsi rédigé :**

« La Confédération Suisse abandonne et la France reprend la possession et pleine souveraineté de la partie de la vallée des Dappes comprenant :

1- le mont des Tuffes et ses versants, jusque et y compris la route des Rousses à La Faucille.

2- une bande de terrain au levant de cette route, d'une largeur moyenne d'environ 500 pieds suisses, soit 150 mètres, suivant la direction indiquée d'une manière générale sur le plan annexé au présent traité.

La France cède à la Confédération Suisse, pour faire partie de l'Etat de Vaud, un territoire d'une contenance équivalente s'étendant des points de bifurcation des routes de St Cergues et de La Faucille, le long des pentes du Noirmont, jusqu'à la limite du district de la vallée de Joux, suivant la direction indiquée d'une manière générale par le plan annexé. La route de St Cergues à partir du lieu dit La Cure fait partie de cette cession. »

**Et dans son article VIII :**

« Les parties contractantes nommeront des commissaires aux fins de déterminer exactement sur les lieux la nouvelle ligne frontière résultant du présent traité.... »

**Fig. 2. Traité des Dappes, 1862.**  
Plan de la nouvelle frontière.

## L'ÉMOTION

Le maire de Bois d'Amont est informé du fait accompli par une dépêche télégraphique et on imagine l'émotion suscitée dans la population directement concernée. Un échange de territoire a été décidé mais la nouvelle limite précise entre les États reste à fixer. Les Bois d'Amoniers pensent au pire, le choix d'une référence naturelle, inspirée de l'ancienne revendication bernoise (5) : le « Bief Noir », qui naît à proximité de La Cure, pénètre dans le lac des Rousses et la rivière qui en sort, l'Orbe, qui serpente au cœur de la vallée. Les maisons de Bois d'Amont sont alignées sur 4 kilomètres le long de deux routes aménagées de part et d'autre de cette rivière ; seules l'église, la mairie, les écoles et quelques demeures ont été construites, entre deux, au bord de la rivière. La moitié de la population risque-t-elle de changer de nationalité ?

Olivier Arbel reçoit la visite de deux compatriotes qui lui font part de l'émotion de son pays d'origine où réside encore toute sa famille. Il se rend donc au Ministère des Affaires étrangères pour en savoir davantage, mais il est éconduit. Le lendemain il demande audience à un fonctionnaire de haut rang, M. Faugère, auquel son puissant employeur a rendu des services et, là, peut consulter les plans annexés au traité. Le 18 décembre il écrit à son frère pour le rassurer : « Bois D'Amont ainsi que toute la route qui va aux Rousses et toutes les maisons dans la ligne de chez nous jusqu'à la frontière restent « France ». La limite part du haut des rochers ou à mi-côte. »

## TENTATIVES POUR EMPÊCHER LA RATIFICATION DU TRAITÉ.

### *Le rêve d'un retour sur le passé.*

Puisque la question des limites est officiellement posée, le premier réflexe d'O. Arbel comme des Bois d'Amoniers est d'en profiter pour remettre

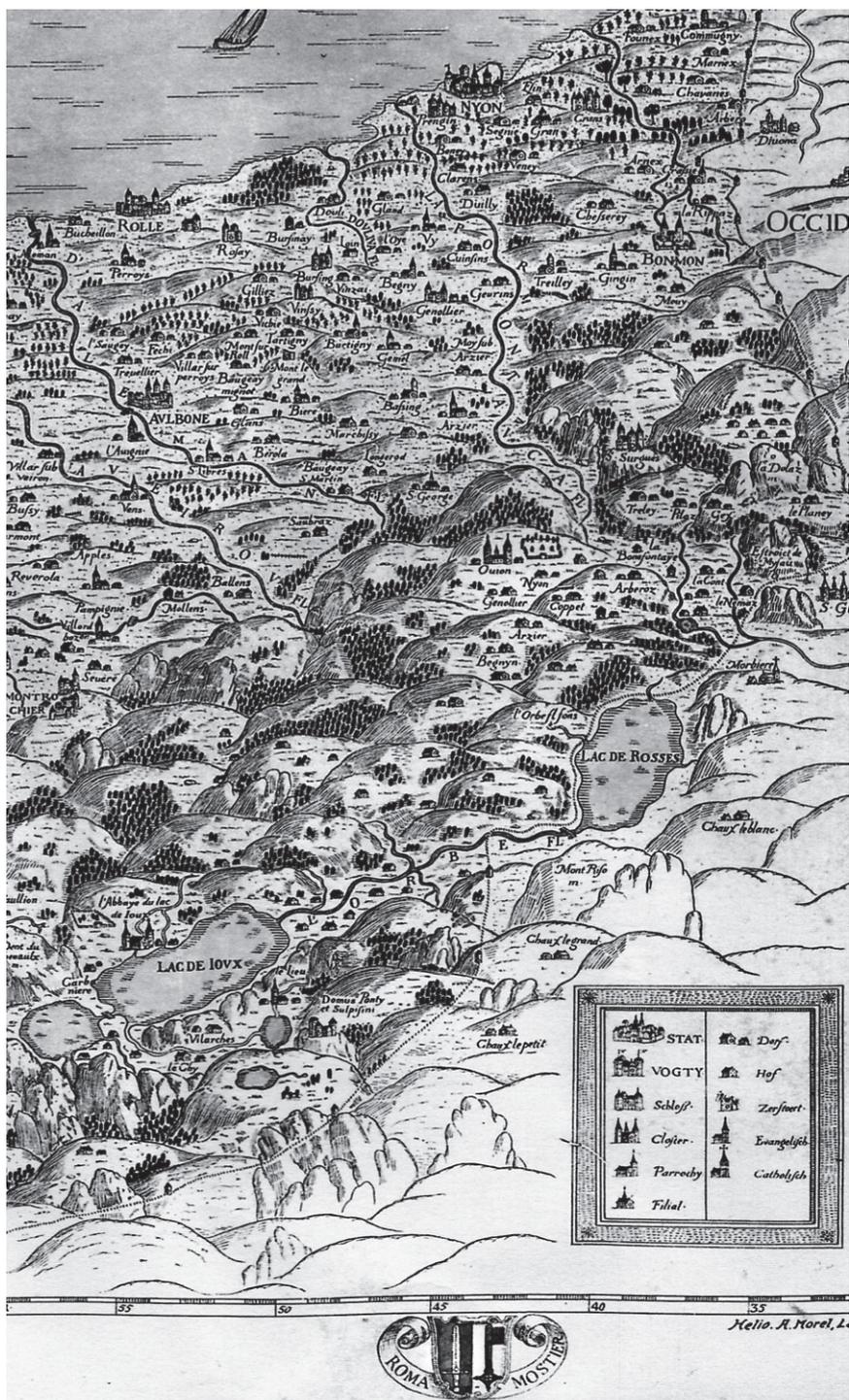


Fig. 3. Carte de la République de Berne (détail), 1777.

(1) -Lettres d'O. Arbel à ses frères, 1862-1864; les dates quelquefois illisibles sur les copies ont été ajoutées à posteriori : 18-12-1862, 27-12-1862, 7-01-1863, 27-04-1863, 14-06-1863, 24-06-1863 (?), 10-07-1863, 17-10-1863 et 01-03-1864. Texte manuscrit incomplet (brouillon) : « A sa Majesté Napoléon 3<sup>ème</sup>, Empereur des Français, Bois D'Amont janvier 1863 ».

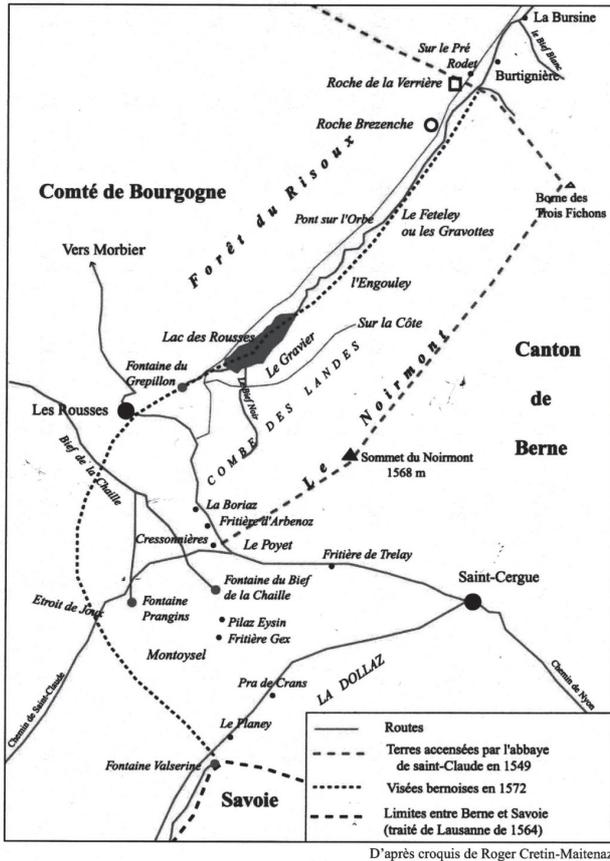


Fig. 4. Les lieux cités dans le texte

(2) - Un Bois d'Amonier est un habitant du village de Bois d'Amont.

(3) - Cf. *Un raid des Bernois à la frontière du Jura en 1593*, document inédit transcrit par Roger Cretin-Maitenaz, Les Amis des Archives de Franche Comté, 2009

(4) - Dans un texte manuscrit non signé, intitulé *Les Rousses historique et descriptif*, daté du 30 décembre 1906 4<sup>ème</sup> année No 52, conservé à la mairie des Rousses, la négociation est traitée avec dérision: « Le mot « turgoterie » fut longtemps adopté dans nos montagne pour qualifier le contraire d'un acte conscient ». Partant d'une autre définition de la vallée des Dappes de 1903 ha il est indiqué qu'en 1828, 1829, 1835 et 1839 un accord avait été trouvé entre les deux États, approuvé par la Diète suisse et

sur la table un contentieux séculaire (6).

Dès le 18 décembre O. Arbel suggère à son frère d'inciter le maire de Bois d'Amont à rédiger une pétition.

« De plus sur ce plan j'y ai vu indiquées les anciennes limites. C'est alors que je demandai si, au lieu de donner du terrain on ne pourrait pas reprendre celui que les Suisses avaient volé. J'en ai fait la remarque, on a été ravi d'apprendre cela... Alors on m'a prié de tâcher de trouver quelques papiers qui puissent prouver ces anciennes limites et les faire parvenir au ministère. Si la chose est exacte... c'est le moment de faire rectifier les choses ».

M. Munier est chargé de rédiger un mémoire regroupant les éléments disponibles. On va consulter un érudit de Foncine qui a fait sur le sujet un article dans *L'Univers* et l'on présente progressivement les documents disponibles jusqu'aux « 100 pages du rapport Faton (7) ».

La bienveillance du ministère est telle que tout semble possible. « Toutefois, je prierai pour qu'on fasse au ministère les recherches qu'il [M. Munier] m'indique, et cela joint à toutes les crieries que le traité soulève, pourrait bien amener 40 pieds de neige au mois d'août ».

En rédigeant cette seconde lettre datée du 27 décembre, Olivier Arbel ne pouvait pas savoir que, ce jour-là justement, le dossier était sur la table de l'empereur pour sa ratification.

Le député M. Dalloz, sans doute mieux informé, exprime ses doutes sur de telles possibilités.

Notons une proposition constructive fort pertinente d'Olivier Arbel qui suggèrera au ministère de rendre du terrain de l'autre côté du Risoux dans une zone sans habitation.

### Un argumentaire élaboré

Certes le traité était signé par le marquis de Turgot mais il était peut être possible de convaincre le chef de l'État de ne pas le ratifier. Un projet anonyme de lettre à Sa Majesté Napoléon Troisième, Empereur des Français, est ainsi rédigé. En quatre pages manuscrites vont se succéder tous les arguments qui s'opposent à une ratification.

Le texte suivant est une transcription fidèle mais partielle: nous avons omis des mots peu lisibles, des répétitions, et évité une trop large illustration des difficultés relationnelles entre voisins. Les mots ajoutés entre parenthèse(s) et les sous-titres facilitent la lecture.

### Les raisons économiques

« En effet (sur) la bande de terrain prise sur le territoire de la commune de Bois d'Amont pour être incorporé à la Suisse, (se trouvent) douze... chalets et fromageries tels qu'ils sont nécessaires pour la production de fromages gruyère, unique produit des montagnes du Jura. Deux cent quatre vingt vaches sont chaque année nourries, logées dans ces chalets pendant la belle saison et donnent un produit, terme moyen, de vingt et un mille kilogrammes de fromages; ces fromages qui étaient une production française vont devenir une production suisse et par conséquent soumis pour rentrer en France au droit de 18 francs par cent kilogrammes, par conséquent donneront une perte aux particuliers de 3780 francs et en plus soumis à toutes les formalités de la douane et pour les vaches et pour les produits.

Le terrain enlevé à la commune de Bois d'Amont.. est porté sur le cadastre pour soixante six parcelles appartenant à cinquante individus ce qui fait cinquante personnes de Bois d'Amont obligées de se rendre à Nyon pour payer l'impôt et, si cet impôt est en Suisse comme en France exigible par 12ème, ce serait obliger les habitants intéressés à 600 voyages à Nyon par an. Une chose à observer est que la loi suisse porte que la propriété est confisquée si l'impôt n'est pas payé dans l'année. Combien de propriétaires qui n'ont qu'une faible parcelle de terrain seront exposés à cette confiscation.

Ces douze maisons enlevées à Bois d'Amont (seront) régies par les lois suisses. La Suisse introduite dans nos propriétés communales viendra donc partager nos droits d'affouage, nos droits de pâturages, les bois.

Bois d'Amont ne vit que de ses fromages et de son industrie qui est considérable dans un pays enseveli six mois sous les neiges. Or la route libre portée dans le no 4 du traité... (entre le Carroz et La Cure)... facilitera la Suisse pour introduire en France comme marchandises françaises les produits identiques à ceux de Bois D'Amont et paralyse(ra) ainsi notre industrie. »

### Les difficultés récentes de cohabitation

« Le traité (s'inscrit) donc (dans) un état constant de conflits, d'agitation, de tracasseries et de haine...le long de la frontière, la brutalité avec laquelle procèdent les gendarmes et les gardes suisses... Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1840, le 24 septembre. Arbez Joseph Alexis vieillard de 67 ans reçut un coup de carabine d'un gendarme suisse, plainte fut adressée à M. le préfet et à M. le procureur et l'État français intervint. »

### Le traité met en péril la moralité des habitants de Bois d'Amont

« Chacun sait que la vallée des Dappes était un lieu de désordre, de contrebande, d'immoralité qui perdait la jeunesse des villages voisins, les mêmes désordres vont se produire dans les 12 maisons de Bois D'Amont cédées à la Suisse, ce sera un territoire suisse habité par des Français, régi à la fois par les lois françaises et suisses, on place donc à la porte de Bois D'Amont un foyer constant de désordres ».

le canton de Vaud, pour un partage de la zone contestée sans faire aucunement intervenir une modification de la frontière le long du Noirmont. Il donnait satisfaction à la France pour le tracé de la route des Rousses à la Faucille. Le Marquis de Turgot ne se serait pas donné la peine de se documenter avant de signer le traité ou aurait reçu des ordres supérieurs...

(5) -La carte de la République de Berne de 1577/1578 place explicitement la limite le long de l'Orbe.

(6) -L'objet de cet article n'est pas de traiter de l'histoire des limites entre les quatre abbayes qui ont contribué au peuplement des hautes chaînes: Saint Oyend de Joux fondée en 425-436; les Prémontrés de l'abbaye du lac, fondation en 1126-1140; les chartreux d'Oujon, fondation en 1146; les Cisterciens de Bonmont, fondation au début du XIII<sup>e</sup> siècle et de leurs héritiers successifs. Les paragraphes qui, dans les lettres d'O. Arbel, font référence à ce sujet ne sont pas rapportés ici.

(7) -Le rapport sur les limites rédigé par M. Faton, subdélégué de Quingey, à la demande du roi, a été remis le 25 juin 1789 d'après le site internet de Jean Michel Guyon. ([jeanmichel.guyon.free.fr/mon-site...](http://jeanmichel.guyon.free.fr/mon-site...) rubrique « Les bois du Risoux »).

(8) -Fricktal: territoire de 284 km<sup>2</sup> attribué à la France par le traité de Luneville, cédé par Bonaparte à la Suisse en 1802 et incorporé au canton d'Argovie par l'acte de médiation du 19 février 1803.



**Fig. 5. La fruitière des Petits Plats avec sa porcherie au premier plan.**

(9) - Archives familiales conservées par Jean Cretin-Maitenaz.



**Fig. 6. La fruitière des Loges.**



**Fig. 7. La fruitière des Vandelle; au premier plan, les ruines de sa porcherie.**

### Comment définir un échange quand les limites antérieures sont floues et surtout illégitimes ?

Le texte reprend ensuite largement l'argumentation relative à la contestation de la frontière mais insiste aussi sur l'illégitimité d'avoir admis les droits des Suisses sur la vallée des Dappes : « *Le traité de Vienne a posé le principe d'un retour aux frontières antérieures à l'empire mais en ne rendant pas le Fricktal (8) la Suisse n'a aucune légitimité à revendiquer la vallée des Dappes* ».

### **Les deux plateaux de la balance sont inégaux**

Toujours sur la contestation du principe de cet échange notons un autre argument dans la lettre du 27 décembre d'O. Arbel à son frère (1): « *si le terrain cédé est équivalent en étendue il est complètement en disproportion avec l'utilité, la commodité: qu'il vienne (de) la canne à sucre dans la vallée des Dappes nous préférons cent fois nos rochers, nos tiu avec leurs metsètes. Ici ce n'est pas la valeur du rapport qui est en jeu, c'est la valeur relative, c'est la commodité, l'utilité.* »

### **La ratification**

Mais cette supplique à l'Empereur ne sera probablement jamais envoyée puisque le brouillon est daté de janvier 1863 et que l'empereur Napoléon III avait ratifié le traité le 27 décembre 1862. La Suisse fera de même le 2 février 1863. Le principe de l'échange est maintenant acté.

## **RETOUR AU RÉALISME : DÉBATS POUR DESSINER LA NOUVELLE FRONTIÈRE**

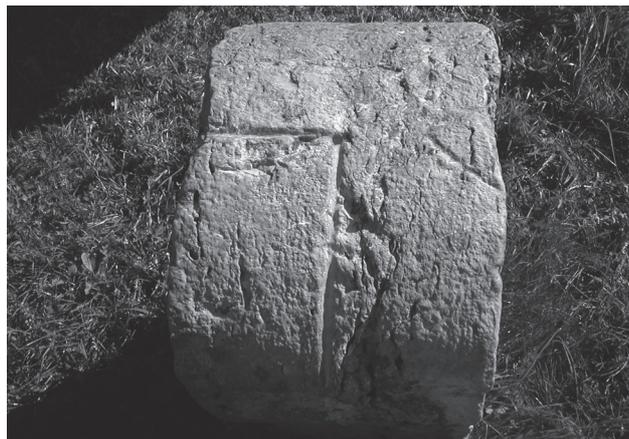
L'espace qui doit être cédé à la Suisse est à définir entre Le Carroz et la croisée des routes de La Faucille et de Saint-Cergues, sur les pentes du Noirmont. En suivant la ligne définie par le traité des Rousses de 1648 on trouve, du nord au sud, partagés par la frontière : le Pâturage des Petits Plats, celui des Loges, celui de la Baragne avec en contrebas les terrains de Sur la Côte, le creux du Croux, le sommet du Noirmont, le secteur du Passage des Alliés et de l'Avant-Poste en dessus des Landes de La Cure et le village de La Cure.

### **Le cas des Petits Plats et des Loges (9)**

Le 8 avril 1727, Noble et généreux Amy Brière, Seigneur du Marteray de Begnin, vend la montagne des Petits Plats à 27 Bois d'Amoniers. L'acte de vente, suivant les recommandations de leurs Excellences

de Berne (LL EE), leur défend de construire aucune maison sur les dites montagnes. Ils sont donc contraints pour tirer le fruit des pâturages dans lesquels ils conduisent leur troupeau en été, de construire ailleurs un chalet pour loger le fromager et fabriquer les fromages. Le chalet de la Joliette, ou fruitière des Petits Plats, est donc construit en 1775 juste de l'autre côté du mur de pierre sèche qui matérialise la frontière, sur un léger replat dominant une falaise rocheuse qui porte le nom de «Grand Gy», donc côté français.

Le 27 septembre 1827, 27 autres habitants de Bois d'Amont achètent à Auguste Louis, Baron de Staël de Holstein la montagne des Loges. Une fromagerie est également construite dans une position identique: en limite mais sur le territoire français.



**Fig. 8.** Une des bornes de la nouvelle frontière, représentée par l'encoche.

### *L'importance économique des fruitières*

Il y a aura ainsi d'autres fruitières sur les pentes du Noirmont dont la fruitière des Vandelle, et, sur La Côte, celle de la Bourbe, situées plus au sud dont il sera ultérieurement question dans cet article.

On a déjà vu dans le projet de lettre à Sa Majesté Napoléon III, empereur des Français, l'importance économique de ces établissements.

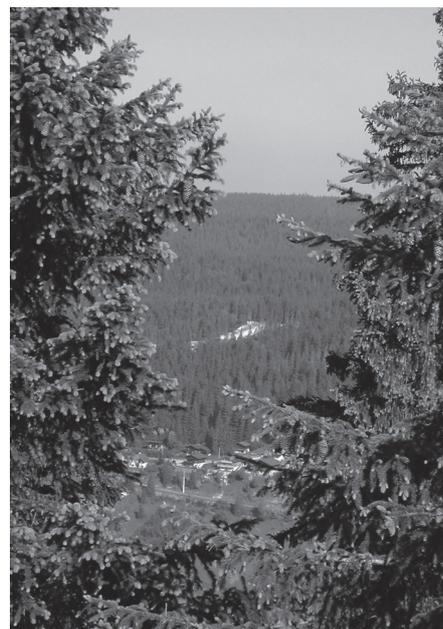
### *L'inventeur d'une nouvelle idée*

Il semble bien que les attaches familiales d'O. Arbel l'ait conduit à «inventer», faute de pouvoir s'opposer à la ratification du traité, une position de repli et à la présenter à ses interlocuteurs: M. Faugère au Ministère des Affaires étrangères, M. Smet au Ministère de la Défense ainsi qu'au député M. Dalloz. Bien entendu il serait mieux d'en avoir confirmation par une tierce personne mais reconnaissons que son témoignage est convaincant d'authenticité:

*« Quand même on n'obtiendrait pas de rendre les montagnes, on pourrait peut être obtenir que les limites restent telles au moins pour ce qui concerne les enclos des Plats et des Loges. (1) »*

Pour cela il demande d'abord des relevés à ses frères et entreprend par un travail personnel de fournir aux ministères, d'une part et au député Dalloz, d'autre part, les plans et relevés nécessaires.

*« C'est à cette époque que je me mis tous les soirs à faire des plans, des coupes. J'en donnai à M. Dalloz et lui expliquai si bien ou du moins il comprit si bien ce dont il s'agissait qu'au bout de 2 ou 3 de mes rabâchages il en savait autant que moi. C'est ainsi qu'il partit au ministère et montra mon plan. Le surlendemain je portais un même plan et des coupes encore plus détaillées au ministère. On les trouva parfaites pour se rendre bien compte. On promit certainement, comme les autres fois que les limites ne changeraient pas dans cette étendue. (...) »*



**Fig. 9.** Le Grand Gy, une position stratégique.

*D'après mes explications et les raisons que j'ai pu donner verbalement on consent de donner ordre aux ingénieurs qui seront chargés de la délimitation, de conserver les limites actuelles des Plats, une partie des Loges. De sorte qu'avant que votre pétition soit faite, je l'ai fait agréer. Mais il est convenu que je vous écrirais pour vous demander cette pétition, on demande qu'elle soit bien expliquée : claire, chaque article vidé avant d'en recommencer un autre et bien résumée et on demande qu'on la fasse plus tôt que tard. Il n'y a que le Théophile (Le Maire) qui soit capable de bien mettre en ordre et en relief toutes les raisons que vous lui donnerez. Vous comprenez que ces explications locales et de situation seront toujours bien comprises par vous qui connaissez l'endroit, mais ici les plus savants ne savent pas ce que c'est qu'un rotsaton. Ainsi on désirerais que vous puissiez y joindre un croquis de ce que j'ai appelé la plate bande de sur le rocher puis quelques coupes qui feront encore mieux comprendre (1). »*

### **Une proposition de pétition résume l'argumentaire d'O. Arbel**

*« Attendu qu'il est de la plus sérieuse importance pour la commune que cette petite portion de terrain reste française et que cette surface est insignifiante pour le terrain qui doit être cédé et que cette superficie peut se regagner sans les mêmes inconvénients plus loin le long des pentes du Noirmont ; Nous venons donc M le Ministre supplier votre Excellence de daigner prendre en considération nos humbles réclamations, qui sont, veuillez bien le croire, de la plus grande justice et avant la ratification (10) du traité de faire mettre que les limites qui existent actuellement le long des montagnes des Petits Plats et des Loges ne seront pas changées. Cette réserve sera d'autant plus facilement compensée plus loin comme nous avons eu l'honneur de le dire plus haut que les pentes des côtes sont moins rapides et que les rochers n'existent plus dans tout le reste du parcours des côtes qui a encore deux lieues jusqu'à l'endroit appelé « La Cure » ... (1) ».*

(10) -Le mot ratification est ici utilisé à tort ; il signifie, conformément à l'article VIII du traité : « avant que soit rédigé par les commissaires le procès-verbal de délimitation ».

### **L'IMPORTANCE MILITAIRE DES ROCHERS DU GRAND GY**

*« Mais je vous dirai encore une fois que mes souvenirs topographiques du pays me font voir que la mission de M. Smet et de M. Berquet est très difficile en ce qu'ils sont obligés de trouver à céder une grande étendue de terrain où il n'y a qu'une petite. Et quelque versés qu'ils soient dans leur spécialité, il est impossible qu'ils devinent toutes les raisons qui demandent si impérieusement que vous conserviez les rochers si vous ne le leurs expliquez . Il est vrai aussi que leur attention se portera spécialement à régler la chose en vue du fort des Rousses ; mais au point où en est la science et l'art militaire, les limites actuelles devraient plutôt être reculées qu'anticipées : les rochers au dessus du village de Bois D'Amont sont un point stratégique très respectable et pour peu que la science fasse encore un pas, avant 7 ou 8 ans, le plateau au dessus des rochers sera considéré comme un auxiliaire indispensable au fort des Rousses : de là on couvre ou bat le Risoux, le Noirmont, la plaine des Plats, la vallée en amont du fort. Tellement que si j'en croyais quelqu'un de plus compétent que moi dans la tactique militaire et avec qui je puis parler de cette affaire en expliquant faiblement la position comme je puis le faire. On trouve que ce point à lui seul équivalait à la vallée des Dappes et que le génie français est trop éclairé*

*pour jamais s'en dessaisir quand même (1). »*

### ***La surenchère des autorités locales***

Les autorités locales ne suivront pas la position d'O. Arbel puisque la pétition envoyée au député M. Dalloz demandera le maintien de l'ancienne frontière non pas seulement pour Les Petits Plats et Les Loges mais aussi pour la fromagerie des Vandelle et sur la Côte.

*« Je suis allé pour voir M. Dalloz mais il était à la campagne par conséquent je n'ai pu savoir si on lui écrivait pour la fromagerie des Vandelle. Quoi qu'il en soit je crains fort que la noblesse et la municipalité de Bois d'Amont en seraient pour leur frais, j'en ai même la conviction (1). »*

Le député sera finalement rendu responsable de l'échec de cette demande et ne bénéficiera pas des voix de Bois d'Amont aux élections de 1863.

## **LE PIQUETAGE FINAL**

### ***Les opérations***

M.M Smet et Faugère, qui ont été convaincus par les arguments de MM. Dalloz et Arbel, ont toujours assorti leur accord pour maintenir l'ancienne frontière au niveau des Plats et des Loges d'une réserve liée à la possibilité matérielle d'aboutir à une équivalence de surface entre les deux parties échangées.

C'est donc avec inquiétude que l'on attend le marquage effectif par des piquets et les calculs de triangulation pour savoir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Une partie seulement de la demande telle qu'elle avait été formulée par O. Arbel sera finalement prise en compte. Les deux fromageries des Plats et des Loges resteront bien françaises ainsi que le point stratégique des rochers du grand Gy mais il ne sera pas possible de conserver l'ancienne frontière sur la totalité de la montagne des Petits Plats et des Loges. On devra sacrifier d'une part la partie des Plats « d'amont par rapport à la fruitière (11) » depuis sur chez les Bousset et d'autre part la partie des Loges « d'ava par rapport à la fruitière (11) » contre La Cure faute de pouvoir aboutir là à une équivalence de surface : 704 ha d'un côté, 703 ha de l'autre (7). Cinq chalets resteront finalement français.

### ***Les commentaires***

O Arbel exprime son amertume vis à vis des autorités locales qui n'ont pas su être suffisamment fermes dans leur défense de l'ancienne limite en amont de la montagne des Plats. Il leur avait pourtant fait ses recommandations y compris gastronomiques.

Mais, beau joueur, il n'en exprime pas moins sa satisfaction et propose à son frère une manière originale de fêter cette victoire :

*« Je ne sais pas si tu fais bien et ce que le monde dira si tu fais un drapeau ou si tu tires l'artillerie le jour de la délimitation faite. Si tu fais l'un ou l'autre ne*

(11) - Les expressions : « d'amont ou en amont » et « d'ava ou en aval » correspondent à une curiosité locale. Bois d'Amont se trouvant sur le cours de l'Orbe, le village des Rousses est objectivement en amont et celui du Brassus est en aval de Bois D'Amont. Mais la logique locale est tout autre : l'occupation des lieux est le fait de décisions des moines de Saint-Claude qui ont commencé par amodier les terrains proches puis ceux qui étaient de plus en plus éloignés en remontant le cours de la Bienne, c'est à dire en amont. Un terrain est donc « d'amont » s'il est plus éloigné de Saint-Claude en remontant la Bienne. C'est avec cette logique et en contradiction avec la géographie, que Bois d'Amont est « d'amont » par rapport aux Rousses et, par symétrie, « d'ava » par rapport au Brassus.

(12) -Les chemins forestiers français d'exploitation des bois de la côte ne se continuent pas sur Suisse. A chaque coupe de bois, les maisons de Bois d'Amont situées immédiatement en contrebas de cette forte pente et les usagers de la route transfrontalière sont exposés à un accident au moment où les plantes sont lancées par les bûcherons. Le traité des Dappes, comme d'ailleurs celui des Rousses, avaient garanti que les modifications de frontière n'affecteraient pas les intérêts des particuliers. Trois exemples montrent que ce n'est pas toujours le cas :

- la réglementation suisse limite les transferts de propriétés entre Français ;
- les Français font l'objet de mesures discriminatoires lors des ventes aux enchères ;
- les modalités d'accès aux chalets devenus suisses font l'objet de remises en cause.

(13) -Un outil juridique spécifique existe, il s'agit de la convention sur les rapports de voisinage pour une zone s'étendant sur une profondeur de 10 km de chaque côté de la frontière. Sa dernière version date du 31 janvier 1938. Au moment de l'extension des pistes de l'aéroport de Genève, le Directeur départemental de l'Équipement du Jura, Pierre Vial, avait déjà proposé une actualisation.

*le fais qu'en compagnie d'individus de ton avis et ne t'expose ni à grimper ni à tirer. Il me semble qu'un drapeau au milieu sur le rocher (le grand Gy) sur une perche ou attachées au bout l'un de l'autre seraient mieux que dans un arbre. On fait souvent des drapeaux en tôle , par là ils sont toujours déployés...(1). »*

La limite prendra finalement la forme d'une encoche (ou d'un crochet comme dit O.Arbel) tracée au plus près des deux fromageries. Nous la retrouvons aujourd'hui sur la carte.

### REMARQUE POUR LE FUTUR

Le côté «ubuesque» de la limite actuelle est source, encore aujourd'hui, de difficultés pour les habitants de la vallée (12). La faute en revient à l'absence de consultation des populations au moment où se décident ces accords internationaux. Les pentes occidentales du Noirmont, où les intérêts franco-suisse s'interpénètrent maintenant si intimement, ne peuvent se satisfaire de la simple application des lois nationales mais devraient, chaque fois que le bon sens le recommande, bénéficier de mesures spécifiques (13). Point n'est besoin de modifications, hors d'âge, des limites d'État. Peut-on rêver que des hommes raisonnables puissent s'asseoir pour consulter les personnes concernées et trouver les voies d'une amélioration ?

# Les Stanhopes au carrefour de trois industries jurassiennes

Ken et Jean Scott

**L**a désignation « Stanhope » s'applique à des bibelots et d'autres objets qui contiennent une surprise cachée : une loupe miniature dans laquelle une photographie microscopique peut être visualisée. On peut trouver ces bijoux photomicroscopiques en accessoires de couture, équipements pour écriture et dans beaucoup d'autres petits objets. Dans le passé ils étaient vendus en grande quantité comme souvenirs en Europe et aux États-Unis.

Aujourd'hui il est difficile d'en trouver - et ils peuvent coûter cher. L'invention, les premières fabrications et la commercialisation du « Stanhope » se faisaient à Paris mais très vite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle leur fabrication commençait à dépendre des métiers pratiqués dans le Jura : la production de lentilles, la tournerie et plus tard, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la microphotographie.

## L'INVENTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU STANHOPE

Bien que principalement une industrie française, l'origine des Stanhopes vient d'outre Manche. En Angleterre, à la fin du dix-huitième siècle, Lord Charles Stanhope inventa une loupe cylindrique laquelle a comme astuce que sa longueur focale soit exactement la même que sa longueur dimensionnelle ; donc on peut placer la loupe directement en contact avec l'objet. Les naturalistes pouvaient l'employer en campagne pour examiner, par exemple, les fleurs et les feuilles sans besoin d'un microscope (Fig. 1).

John Benjamin Dancer était un fabricant britannique d'instruments optiques et scientifiques qui s'intéressait aussi à la photographie. Ses expériences lui permirent de produire déjà en 1839 la première microphotographie sur plaque daguerréotype. Suite à l'invention en 1851 par Scott-Archer du procédé de collodion humide, Dancer réussit en 1853 à reproduire une microphotographie sur verre montée sur une lamelle de microscope. À partir de 1856 Dancer commença à vendre une série de lamelles avec vues (Fig. 2 et Fig. 3).

En 1857 des lamelles de Dancer ont été exposées au Salon de la Photographie à Paris et tout le monde disait que c'était « la merveille de l'exposition ». Malheureusement, c'était seulement les gens riches qui pouvaient se payer les microscopes pour regarder les microvues sur lamelles. Parmi les visi-

**Les auteurs :** Jean et Ken Scott sont des collectionneurs britanniques de « stanhopes ». Ils animent un site internet et publient régulièrement un magazine papier, « Stanhopes magazine », dédiés à cette passion. Le présent article reprend le texte de la conférence qu'ils ont donnée aux A.V.S.C. le 7 avril 2009. Il a été rédigé directement en français.

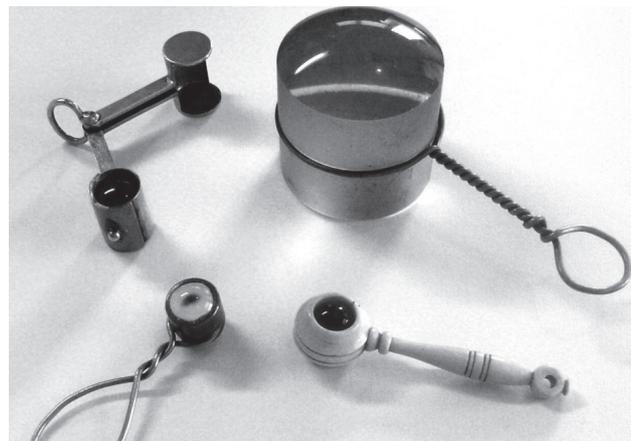


Fig. 1. Quelques exemples de loupes Stanhope, Collection Scott.

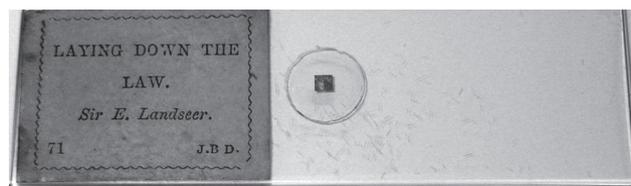


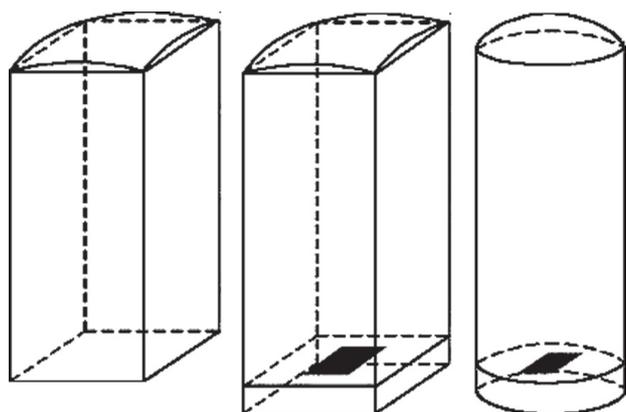
Fig. 2. Une lamelle de microscope de la série produite par John Benjamin Dancer, Collection Scott.



**Fig. 3. No.71 *Laying down the Law* : reproduction d'une peinture par Sir Edwin Landseer (1840), *Collection Scott*.**

et plate au dessous. On posait une plaquette carrée avec une microphotographie sur la partie plate de la loupe, utilisant le baume du Canada. Finalement on arrondissait le tout en cylindre pour faciliter le montage dans les objets (Fig. 4.)

Dagron vendait ses premiers objets en forme de bijoux à des prix assez chers aux clients importants et riches (Fig. 5). Les images étaient souvent les portraits des clients de Dagron ou bien des images de tableaux classiques.



**Fig. 4. Etapes de production d'une lentille Stanhope avec microphotographie.**

Le commerce de Dagron commençait à prospérer et désormais il était prêt à produire les Stanhopes à meilleur marché pour les masses. D'abord il fallait produire les microphotos en grand nombre, et ceci a été accompli à l'aide d'un appareil photo avec multiples objectifs. L'appareil de production de M. Dagron avait 25 objectifs et un système pour glisser six mouvements horizontaux et trois mouvements verticaux. (Fig.6) Donc cet appareil reproduisait jusqu'à 450 images sur une seule plaque de verre optique guère plus grande qu'une lamelle de microscope. Utilisant un coupe-verre la plaque était coupée en plaquettes de 2,7 mm<sup>2</sup> (Fig. 7).

### LA FABRICATION DE LOUPES STANHOPE POUR ACCOMMODER LES MICROPHOTOS



**Fig. 5. Une bague Dagron avec une lentille Stanhope, en or avec des perles et des grenats. *Collection privée*.**

avait peu d'industries dans la région gessienne et les gens du pays furent heureux d'accueillir cette nouvelle possibilité de travail. A partir de ce moment Dagron était muni d'assez de loupes Stanhope pour toutes ses commandes.

En 1905, Eugène Reymond prit en main l'usine de Gex créée par Dagron, et augmenta la production grâce à diverses modifications techniques. Il a conçu des machines pour rectifier et polir cinq lentilles en même temps. (Fig. 8). Chaque lentille était tenue dans une pince en cytise et placée sur un tour pour façonner la surface bombée. Roger Reymond, fils d'Eugène, lui succéda, jusqu'à la fermeture de l'atelier en 1972. Il a décrit son travail comme ceci :

*« Une taille minutieuse, une vue impeccable, une habileté remarquable et une patience à toute épreuve, telles étaient les qualités nécessaires pour travailler à la fabrication de Stanhopes. Tout passait par mes mains car je préparais et contrôlais tous le travail.....C'était vraiment du travail artisanal. »*

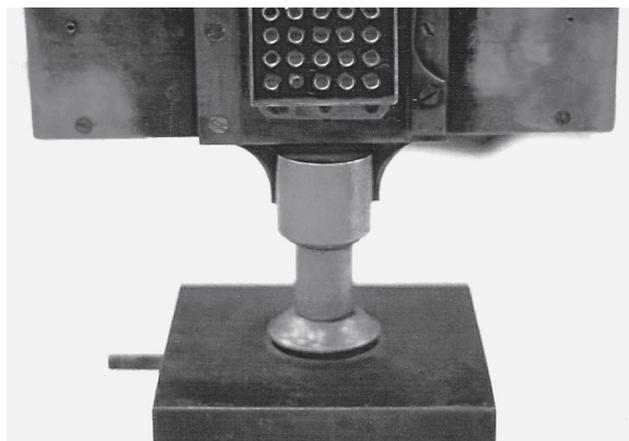
Deux autres ateliers Stanhope étaient établis à Gex au début du vingtième siècle, y compris celui d'Albert Ducimetière à Cessy.

## LA TOURNERIE

Dagron et ses concurrents devaient aussi trouver des milliers d'objets pour contenir leurs microvues. La ville de Saint-Claude vint à leur aide. La tabletterie y avait été déjà fabriquée pendant quelques siècles, les artisans faisant des petits souvenirs pour les pèlerins ou autres voyageurs qui traversaient le Jura. Pour les microphotographes ils fabriquaient en os des bibelots pour les hommes et pour les femmes ainsi que les porte-plumes, les jumelles miniatures et les monoculaires : les « articles de Saint-Claude ». (Fig. 9)

En 1875 Lucien Grand-Perret créa une fabrique de tournerie à Saint-Claude. Les affaires prospéraient, et vingt ans plus tard son frère Flavien Grand-Perret prit la suite. La Maison Grand-Perret produisait un catalogue étendu d'articles de Saint-Claude comme le faisaient aussi d'autres compagnies dans ce secteur, la plupart avec trous pour insérer les Stanhopes. (Fig.10) La noix de corozo, ou ivoire végétal, était une autre matière employée pour la tournerie à Saint-Claude. C'est la noix d'un palmier et au début elle est dure et blanche. Sa taille permet la fabrication de mètres à ruban. Au cours des années, le corozo change de couleur, virant du blanc au marron bien que les parties en os demeurent blanches. Pour faire de plus grands articles, on utilisait des combinaisons de corozo et d'os ou bien plusieurs noix de corozo taraudées et vissées ensemble. Aujourd'hui on trouve beaucoup d'exemplaires des dessins produits par les artisans de Saint-Claude dans les collections Stanhope autour du monde (Fig.11 and Fig.12).

De nos jours, aux environs de Saint-Claude, la tournerie continue et à l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles il y a une magnifique collection d'objets



**Fig. 6. Un appareil photo de Dagron avec 25 objectifs Musée Nicéphore Niépce, Ville de Chalon-sur-Saône.**



**Fig. 7. Les plaquettes de 2,7 mm<sup>2</sup>, chacune avec une seule microphoto. Collection Scott.**



**Fig. 8. L'atelier Reymond à Gex. Cliché Emmanuel Reymond.**



Fig. 9. Les Articles de Saint-Claude ont été fabriqués pour Dagron et ses concurrents à Paris. Musée Nicéphore Niépce, Ville de Chalon-sur-Saône.

et de machines. Certaines des machines sont mises en marche par des vétérans de cette industrie et Martial Overnay de Lavans-lès-Saint-Claude peut produire les accessoires de couture exactement comme les dessins du catalogue Grand-Perret d'un siècle avant (Fig.13).

### LA MICROPHOTOGRAPHIE FRANÇAISE

En 1864 Dagron écrivit son «*Traité de Photographie Microscopique*», où il expliquait ses techniques de production. Le livret était une excellente publicité, parce que Dagron y proposait de fournir tout l'équipement nécessaire pour monter un atelier de microphotographie. Il offrait aussi de fournir les Stanhopes avec vues pour ceux qui «*ne veulent pas se donner l'embarras du travail*». Suivant cette annonce, bien que la partie majeure des ventes de Dagron continuât à être les pièces complètes, la compagnie commençait à exporter des Stanhopes non-montés à des commerces de souvenirs à l'étranger.

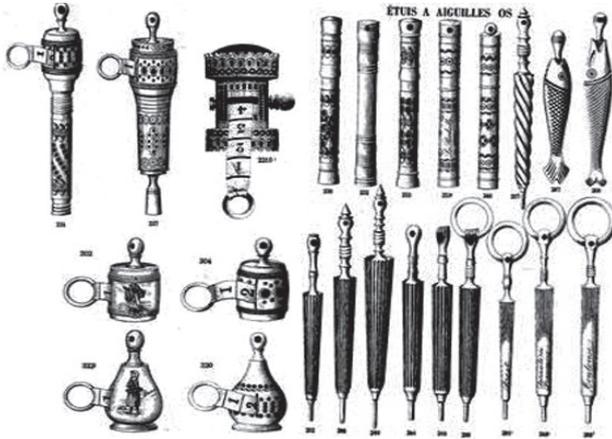


Fig. 10.: Dessins du catalogue Grand-Perret 1905. Archives de Bernard Grand-Perret.

Au début (à partir d'environ 1860) les sujets des microvues furent des personnages importants comme la famille impériale (Napoléon III) et la famille royale de Grande-Bretagne. Puis les microvues étaient produites pour les événements importants; par exemple, le traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne en 1861, l'Exposition Universelle de Paris 1867, l'inauguration de la Tour Eiffel 1889, le Jubilé de la Reine Victoria 1897, le Tsar en visite en France 1901 et Blériot traversant La Manche en 1909. Les microvues d'images religieuses étaient aussi très populaires en France à cette époque (Fig.14).

Quelques fabricants britanniques achetaient des lentilles Stanhope françaises pour les insérer dans une sélection de petits objets en laiton et autres métaux. Bien sûr, toutes les images étaient celles de personnages britanniques ou d'endroits en Grande-Bretagne, mais la microphotographie était toujours «*Made in France*».



Fig. 11. Articles de Saint-Claude en os. Collection Scott.

Des objets en bois sculpté provenant des montagnes suisses étaient aussi percés pour être équipés de lentilles françaises avec vues suisses. Aux États-Unis des bijoux souvenirs furent réalisés dans du «*satin spar*», une sorte de gypse. Les images étaient celles des chutes magnifiques du Niagara, mais les lentilles étaient fabriquées de l'autre côté de l'Atlantique, en France. Dès 1868, au moment des élections présidentielles, des breloques en métal argenté en forme de petits cochons, dites «*petits cochons politiques*», furent distribuées partout comme cadeaux gratuits. Elles contenaient les images des candidats à la présidence (que l'on regardait par l'arrière du cochon!).

Pendant et après la Première Guerre mondiale beaucoup de chapelets en os étaient fabriqués pour commémorer cet événement. Un grand nombre des «*perles*» en os, bois et corne étaient fabriquées dans la région de Saint-Claude. Les images Stanhope représentaient les résultats des bombardements.

## LES MICROPHOTOPHORES DE SAINT-CLAUDE

Y compris les successeurs de Dagron il y avait 10 clients microphotographes qui achetaient les loupes Stanhope des Reymond entre 1905 et 1972. Sept de ces microphotographes se trouvaient à Paris dont quatre restaient en fonction après la Seconde Guerre mondiale. Une seule société microphotographique était en fonction du début du siècle jusqu'à la fin de l'industrie dans les années soixante-dix : les Ets. Carpentier et successeurs. Cependant, deux entreprises microphotographiques ont été établies à Saint-Claude après la deuxième guerre - M. Georges Truc (travaillant en coopération avec Ets. Grand-Perret) et Mme Paule Collet et son mari André.

Les microphotographes de Saint-Claude faisaient les images microphotographiques par le même procédé inventé par René Dagron presque un siècle avant. Ils mélangeaient l'émulsion et préparaient le collodion pour les plaques photographiques. Après fixage ils marquaient le verre pour délimiter les plaquettes individuelles et puis les coupaient avec un coupe-verre en diamant. Après séparation les plaquettes étaient empaquetées pour le stockage intermédiaire avant d'être collés aux lentilles. Les plaquettes avec images ont été collées aux loupes Stanhope avec le baume du Canada.

Au début la roue traditionnelle de fer avec rainures était utilisée pour rectifier les lentilles à la forme cylindrique. Dans les années 60, M. Truc a mis au point un appareil de rectification sans centre pour cette partie du travail. Les lentilles microphotographiques cylindriques réalisées étaient comptées et empaquetées pour l'expédition.

Les microphotographes produisaient des plaques négatives en verre à partir de clichés envoyés par les clients. Ils utilisaient ces plaques négatives pour faire les microphotos. Gérard Truc a conservé les plaques de son père et parmi elles, on trouve des photos de lieux français, britanniques et de divers autres pays ainsi que d'autres photos très intéressantes.

L'année 1950 fut le début d'une période de production de Stanhopes très important. Elle a été déclarée Année Sainte par le pape Pie XII. Beaucoup de pèlerins visitaient Rome et ont rapporté à la maison une clef plastique avec Stanhope comme souvenir de leur visite. M. Truc a fait les Stanhopes pour ces souvenirs. 1953 fut une année très importante en Grande-Bretagne : l'année qui a vu le couronnement de la reine Elisabeth II. Parmi de nombreux souvenirs étaient les breloques en argent en forme de couronnes miniatures. M. Truc et aussi les Ets. Paule Collet s'étaient occupés de la fabrication des Stanhopes commémoratifs pour ces objets (Fig.15A et 15B).

L'arrivée des matières plastiques colorées produisit le plus grand changement pour l'industrie Stanhope. Avant la Seconde Guerre mondiale, bien que quelques souvenirs eussent été tournés en galalithe, la tournerie en os resta prédominante ; mais en 1948, les Grand-Perret ont installé leur première presse à injection. M. Truc et les Collet continuaient à fournir les clients français mais tous les deux commencèrent à fournir un grand nombre de lentilles avec



Fig. 12. Articles de Saint-Claude en os et corozo. Collection Scott.

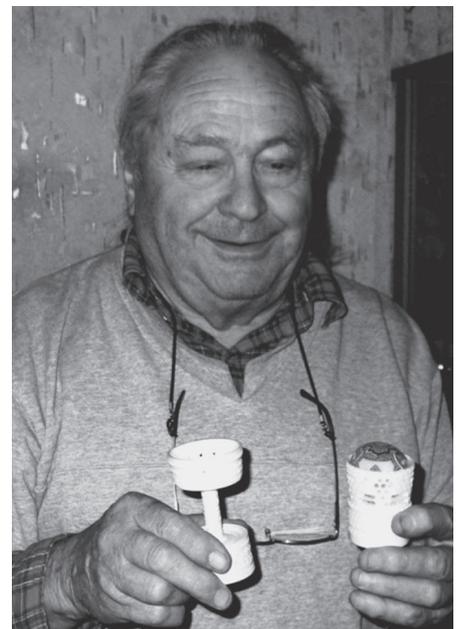


Fig. 13. Martial Overnay, tourneur sur os de Lavans-lès-Saint-Claude.



Fig. 14. Une sélection de microvues d'objets Stanhope. Collection Scott.



**Fig. 15A et 15B.** Une plaque négative et son image positive pour le couronnement de la reine Elizabeth II, 1953. Archives de Gérard Truc.

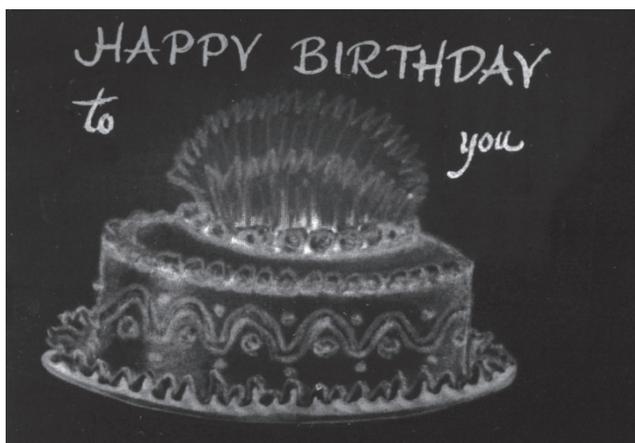


**Fig. 15B**

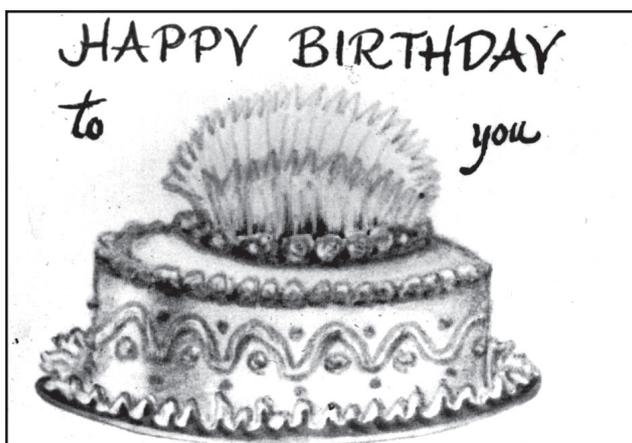
anglaise, espagnole, française, italienne et allemande ont été produites (Fig.17A et Fig.17B). Pendant la période de juin 1962 à novembre 1965, les commandes pour le Notre Père se sont montées à plus d'un million de lentilles Stanhope par les

vues aux clients internationaux. Beaucoup de commandes étaient envoyées aux bijoutiers en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis qui fabriquaient les breloques en or ou argent. Des breloques ont été particulièrement conçues comme cadeaux pour beaucoup d'événements, et les images de Stanhopes ont porté les messages appropriés, peut-être pour un anniversaire ou pour les fêtes de Noël (Fig.16A et Fig.16B).

Pendant les années 60, des croix bijoux ont été vendues partout. Pour ce genre d'objets des images de la prière Notre Père dans des versions catholiques et protestantes, et dans les langues



**Fig. 16A et 16B.** Une plaque négative et son image positive pour Stanhopes dans des breloques pour des anniversaires, 1960-1970. Archives de Gérard Truc.



**Fig. 16B.**

microphotographes de Saint-Claude. Pendant ce temps à Gex, le carnet de commandes des Reymond montre combien de loupes Stanhopes ils faisaient pour leurs clients. Une page pour le mois de janvier 1957 donne les chiffres de commandes pour les paquets d'une grosse (144):

- Loupes pour les sociétés parisiennes - 750 grosses.
- Loupes pour Mme. Paule Collet à Saint-Claude - 50 grosses.
- Loupes pour Grand-Perret (Truc) à Saint-Claude - 800 grosses.

Presqu'un quart de million de loupes Stanhopes en quatre semaines, pour un seul atelier à Gex ! Aussi, n'oublions pas qu'il y avait deux autres entreprises à Gex qui produisaient les loupes Stanhope. L'atelier Ducimetièrre a fermé ses portes avant 1960. En 1972 les dernières lentilles Stanhope étaient fabriquées par M. Roger Reymond dans son atelier à Gex. Cela sonnait la fin de l'industrie Stanhope à Saint-Claude et en France.

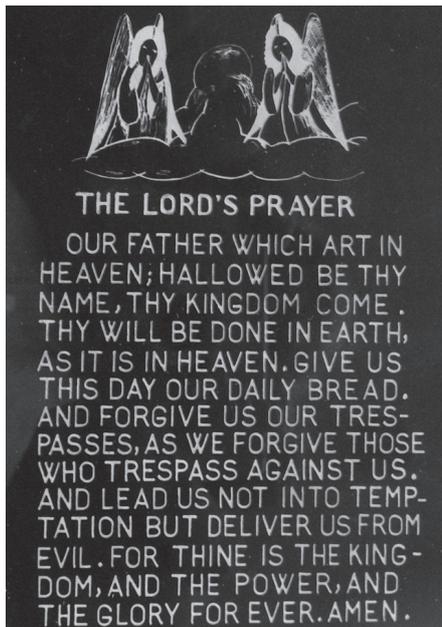


Fig. 17A et 17B. Une plaque négative et son image positive pour Stanhopes dans des croix ou breloques religieuses, 1950-1972. Archives de Gérard Truc.

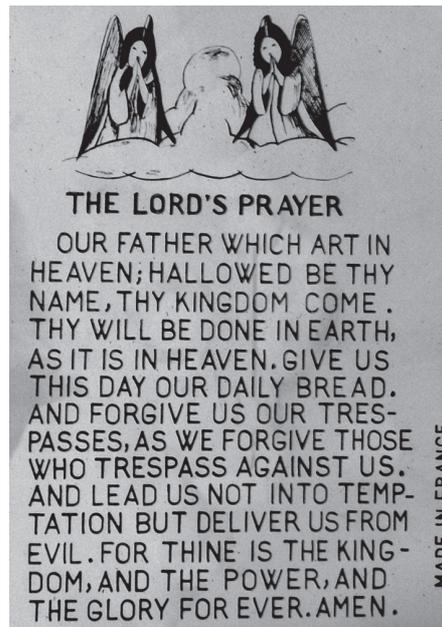


Fig. 17B.



Fig. 18A. Un accessoire à coudre en os comme souvenir de Saint-Claude, ca.1890, Lishman Collection.

En préparant ce document, nous avons reçu l'appui de beaucoup de gens du Jura et ailleurs en France. Nous sommes ravis qu'ils soient devenus nos amis.



Fig. 18B. Stanhope image de Saint-Claude, ca.1890, Lishman Collection.

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

### BIBLIOGRAPHIE

- Bracegirdle, Brian and McCormick, James B. The Microscopic Photographs of J.B. Dancer, Science Heritage Limited, Chicago, IL., U.S.A., 1993.
- Dagron, René Prudent Patrice, Cylindres photomicroscopiques montés et non-montés sur bijoux, brevetés en France et à l'étranger, Dagron & Cie, Paris, 1862.
- Dagron, René Prudent Patrice, Traité de photographie microscopique, Dagron & Cie, Paris, 1864.
- Luther, Frédéric, Microfilm: A History from 1839-1900, Barre Publishing Co., Annapolis, U.S.A., 1959.

Les figures 18A et 18B illustrent les liens entre les Stanhopes et les industries du Jura. La combinaison de mètre à ruban et de pelote d'épingles en os ont été fabriqués ici à Saint-Claude pour les Ets Grand-Perret. Elle contient une image Stanhope de cette ville il y a cent ans.

- Tissandier, Gaston, A History and Handbook of Photography, Edited by J. Thomson, London, 1876.
- Scott, Jean : Stanhopes A Closer View, 2002.
- Scott, Jean and Ken : “A Saint-Claude microphotographer” et “The story of briar pipe” in Stanhopes magazine n°7, octobre 2009.
- Prodon, Anne-Marie : L’Ame du Village, 1983, réimpression 1994.

### ***SOURCES - MUSÉES***

- Atelier des Savoir-Faire, 1, Grand’ Rue, 39170 Ravilloles.
- Musée de la Tournerie, Village de Lizon, 39170 Lavans lès Saint-Claude.
- Musée de la Pipe et Diamant, 1, place Jacques Faizant, 32000 Saint-Claude.
- Musée Nicéphore Niépce, 28, quai des Messageries, 71100 Chalon-sur-Saône.
- International Museum of Photography and Film, George Eastman House, 900 East Avenue, Rochester, NY 14607-2298, Etats-Unis.
- The National Media Museum, Pictureville, Bradford, West Yorkshire, BD1 1NQ, Royaume-Uni.

### ***AUTRES SOURCES***

- Georges Dagron : Archives de René Prudent Patrice Dagron.
- Gérard Truc : Archives de Georges Truc.
- Mauricette Vincent, Raymond Jarriaux : Archives d’André et Paule Collet.
- Roland Reymond : Archives de la Famille Reymond.
- Bernard Grand-Perret : Archives Ets Grand-Perret.
- Albert Piron : Archives de la Famille Piron-Ducimetière
- Martial et Maryse Overnay de Lavans lès Saint-Claude
- Véronique Blanchet-Rossi : Archives Municipales de Saint-Claude
- Robert Le Pennec : Amis du Vieux Saint-Claude

# Le cinéma forain, toute une époque !

Denis Bepoix

**A**u cours de mes recherches sur l'histoire du cinéma, je me suis interrogé sur sa période nomade, son enfance en quelque sorte qui a permis un développement assez rapide "aux quatre coins de l'hexagone", principalement dans les milieux urbains.

Utilisant les multiples documentations à ma disposition, j'ai tenté de me faire une idée de cette "vie de bohème" aux visages aussi divers que ses nombreux intervenants forains... Alors de la Lorraine au Dauphiné, des Vosges aux Deux-Sèvres, de la Franche-Comté à Nantes, de la Bourgogne à Carcassonne, voici quelques images de cette (riche) période où tout était à découvrir dans "la photographie animée". Les exemples proposés sont tirés de la vie de Saint-Claude.

Le cinématographe vit donc une période bohème, foraine : considéré comme une attraction, il est présenté par des itinérants de ville en ville, toute l'année, mais surtout pendant les fêtes annuelles. Ces saltimbanques pouvaient très bien s'installer dans des locaux en dur comme les halles, les théâtres, les cirques, les salles des fêtes. Certains n'hésitaient pas, tels les troupes théâtrales itinérantes à monter leur chapiteau, leur baraque sur les grandes places. Les forains ayant choisi de présenter un cinématographe, étaient chargés d'une certaine « aura », due à l'aspect magique de la production d'images lumineuses. C'étaient surtout des commerçants ; ils étaient plus attirés par le gain que par une quelconque notion de culture, peu avancée à l'époque par ce nouveau spectacle de lumière, mais pourtant bien présente au travers des découvertes permises. D'ailleurs la « réclame » invitait « ...à se désopiler et se faire sauter la rate... rire aux larmes... » « ...tous voudront voir ce curieux défilé de scènes amusantes... ». Mais la publicité était temporisée par la réalité : « A coté des scènes comiques les plus désopilantes, on voit les actualités de la guerre russo-japonaise vraiment émouvantes. Le Royal Cinématographe sera visité par tous... »

Avec l'arrivée de l'électricité, le chaland pouvait être attiré par des noms ronflants tels les Biographes, Wargraph, Vitographes et autres Cosmoglyphes, Bioscopes, Electric palaces ou encore Cinémato, Anémolographes, Vitascopes, Héliocinégraphes... Et quand ce n'était pas Royal, Impérial ou Universal cela pouvait être Américain sous couvert de salon, théâtre, cirque ou palace, Eden, Excelsior, Athénéum, Alhambra de préférence Géant !

Mais certains forains étaient plus simples et accolaient leur nom, tel un fidèle qui est venu à Saint-Claude pour la fête de 1903 à 1910 ; il a commencé

**L'auteur :** Denis Bepoix, projectionniste professionnel, a publié, en collaboration avec M. Tatu, *Histoires du cinéma à Besançon 1895-1995* et, dans le Bulletin n°31 des *Amis du Vieux Saint-Claude* (2008) « Première cinématographique dans le Grandvaux ». Le présent texte est adapté d'un article paru initialement dans la revue *Cinésco* en juin 2009.



**Fig. 1.** La place du Pré, début XX<sup>e</sup> siècle, carte postale. On aperçoit au fond à droite une « baraque » telle que les utilisaient les cinémas forains.

par proposer un Royal Cinéorama, puis a ensuite pris le nom de Royal Cinématographe Lagneau. Il a également proposé ses services en Savoie, en Lorraine, ainsi qu'à Nantes où il avait débuté en 1896, avec un associé, M. Vernassier disposant à l'époque d'un emplacement de 16,5 mètres de long. Il semble également avoir donné quelques séances au Café Américain de Carcassonne en mars 1909. En 1912, au château de Collonges sur l'Autize, dans la salle de musique, il est victime d'un début d'incendie provoquant une courte panique. Malgré le peu de dégâts (vitres et portes en éclats), et l'absence de victimes humaines, nous pouvons nous demander s'il n'a pas eu une grande crainte: le théâtre cinématographique est à vendre peu après!



**Fig. 2. Maquette d'un cinéma forain, Bioscope swiss, par Armin Gempeler (Lausanne). On aperçoit au centre le bonimenteur, à droite le générateur à vapeur, à gauche, l'orgue, et à l'extrême gauche, la roulotte abritant l'appareil de projection (collection Armin Gempeler, Lausanne).**

Dans ce monde de commerce festif, il en est comme dans la vie courante: il y a des petits et des grands; si certains tenanciers s'attachaient à rester dans leurs régions, d'autres, beaucoup plus importants (appelés forains de grande banque en référence au volume de leur commerce) vivaient avec des tournées inter-régionales, voire nationales.

Les Sanclaudiens ont ainsi pu voir, en 1907 le Royal Bio Géant, aux halles de la Grenette, après sa tournée en Alsace et Lorraine; ce roi des cinématographes proposait deux heures et demie de spectacle sur un écran de 100 m<sup>2</sup>, avec bruits et paroles! Il a disposé d'une tente de cirque acceptant jusqu'à 2500 places. L'Américan Boston cinéma (parleur) lui a succédé, en novembre. Toujours la même année, au théâtre du Casino, le Cinématographe du Trocadéro de Paris a présenté les vues du Mondial cinéma, avant de partir pour Nantes.



**Fig. 3. En-tête d'une lettre du forain Louis Bracco au maire de Dole pour une demande d'installation. Cet en-tête met en valeur les qualités techniques de l'installation: équipement à l'électricité (et non au gaz), puissance du générateur. Année 1903. Archives municipales de Dole.**

Sans entrer dans les détails, il est possible de suivre certains forains en France. Nantes, toujours, a reçu Salomon Katorza (qui s'y installera plus tard) avec son théâtre des arts agrandi (en 1903?) avec un cinématographe géant: quarante mètres sur douze. Il aurait été surnommé Katorza à cause des quatorze wagons nécessaires au transport de son matériel. Ce grand établissement (le plus luxueux et le plus confortable!) présentera des phonoscènes de Gaumont en 1913 sur la place de la Brèche à Niort. Il était à Nancy en 1904. Cette même ville verra le cinématographe Garnier de 1900 jusqu'en 1910, avant que l'établissement ne soit vendu à M. Touttefer. Il a été également présent à Besançon en 1903-04.

Un second forain très connu est l'homme-tronc Nicolaï W. Kobelkoff, né en Russie "sans bras, ni jambes". Toute la famille travaillait au cirque d'abord, puis au grand cinématographe américain Edison, voire au cinématographe américain show, deux de ses noms; il a été vu à Nantes en 1902 et 1906, à la foire de Niort la même année, à Limoges en janvier 1907, Epinal en 1908 et 1911, juste avant Thaon les Vosges. Les foires de Thouars et Bressuire ont aussi disposé de ses images en 1910. Dans l'Est, il faut citer Louis Bracco dont les passages à Dole, de 1901 à 1914 n'ont pu être oubliés; sa fidélité à la Lorraine l'a conduit de 1899 à 1904 à Raon - l'Étape, Remiremont, Epinal...

Un autre grand nom est Froissard, qui sous différentes appellations (vitograph, qui sera aussi américain, ou cinématographe) a présenté ses vues à Grenoble dès 1896 (très tôt!), puis en 1907 et 1909, à Toul de 1901 à 1906, à Besançon en 1903 et 1908, à Nancy et Saint-Mihiel de 1900 à 1907, ainsi qu'en Savoie. Il semble s'être installé au café Ambigu de Carcassonne pendant l'été 1898. Du côté des forains internationaux, M. Praiss de Genève est allé en voisin en Savoie, mais a également proposé ses photographies animées en Alsace. L'Alsace-Lorraine de l'époque a bien sûr reçu des forains de nationalité allemande tels le kinématograph Ohr et le cinématographe Heirich Leilich, tous deux de Pirmasens dans le Palatinat. Le dernier sera très présent jusqu'en 1910. Les Hollandais Alberts (frères), avec leur train de dix wagons ont été connus en Alsace.

Il est impossible de citer tous les forains ayant marqué de leur empreinte ce moment de cinématographie nationale, mais les établissements Faraux, Hirdt, Camby, Amblart, Pipon, Du Laar sont restées dans les mémoires.

Sur les foires et fêtes foraines, il faut s'imaginer ces grandes installations décorées de guirlandes lumineuses, avec une façade de quinze, vingt mètres (et même plus), abritant l'estrade d'entrée où pérorait un bonimenteur particulièrement volubile, aidé quelquefois d'un orgue. Sur le côté ou à l'arrière, les volutes de fumée de la locomobile fournissant l'électricité ajoutaient une touche à la magie de la technique...

Le matériel employé par les forains se révélait à la hauteur de leurs moyens, ce qui entraînait d'énormes différences de qualité de projection, mais également une surenchère de « réclame » qui nous paraît bien démodée : "cinématographe dont la fixité impeccable offerte à l'œil du spectateur", « ...merveilleux cinématographe géant et parlant sans oscillation, ni trépidation dans la projection qui est d'une clarté surprenante ».

Ou encore : « Grâce à son matériel puissant, ce cinématographe...donne un spectacle sensationnel si bien vécu et si naturel, que l'on croit voir passer vivantes les scènes qui se déroulent devant vos yeux. L'illusion est parfaite, les appareils perfectionnés au point de donner l'illusion complète de la réalité ».

Dans la lutte de reconnaissance de la meilleure technique, il était possible de voir des cinématographes Edison ou Lumière, ce dernier présent jusqu'en 1905. Léon Gaumont a présenté son cinématographe Elgé (L.G.) à la Grenette en 1908.

Auparavant, en 1906, il avait été proposé un Théâtrophone, tentative de cinéma parlant à l'aide du phonographe (cylindres de cire) qui s'est avéré le système de l'époque le plus abouti, même si la synchronisation n'était pas encore au point ; le plus gros problème résidait dans le système de diffusion encore trop peu puissant pour de grandes salles. Dès l'invention du cinéma, de nom-



**Fig. 4. Cinémato Gamby, carte postale probablement en 1908. Gamby est très vraisemblablement venu à Saint-Claude (on trouve une photo où sa baraque de « spectacle théâtral » est installée place du Pré).**



**Fig. 5. Théâtre Pierre Junk (carte postale début vingtième siècle). En fait un cinéma forain. Remarquer la très belle décoration « modern style » ou « art organique » qui à la même époque ornait les stations de métro Guimard.**



**Fig. 6.** Un cinéma forain à Breuillet. Carte postale. Le cinéma jusque dans les plus petits villages au début du XX<sup>e</sup> siècle, en « ville morte », hors des périodes de fête.

breux essais de sonorisation des images animées ont été tentés à l'aide du phonographe ; il est possible de citer le kinéphone d'Edison, le bio phonographe, le phonocinéma-théâtre, le théâtroscopie, le phonorama, le chronophotographe de Gaumont. Mais les cylindres ne permettaient qu'un enregistrement d'une durée limitée, de même que les disques, perfectionnement technique qui leur ont succédé. Ce théâtrophone (l'Eden Royal) offrait : « ...de voir et d'entendre en même temps et ensemble des artistes tels que Mercadier et Maréchal dans leurs chansons favorites... ».

Les programmes proposés, au début composés de scènes de la vie courante (*L'arrivée du train, Le déjeuner de bébé, La partie de cartes...*), s'étoffent petit à petit, présentant des scènes plus longues d'actualités (*Le sacre du tsar...*), voire de fiction (*Le diable au couvent, Bataille de femmes...*), reprenant également des romans connus, des fables.

Le temps de projection est de toute façon limité par la technique : la durée de fonctionnement du système producteur de lumière détermine la durée de projection de la bobine. La technique va vite évoluer permettant des projections d'une dizaine de minutes assez rapidement.

Les actualités peuvent être reconstituées faute d'un cameraman sur place, tel *Le sacre d'Edouard VII* avec un réalisme approchant la perfection. L'on voit apparaître les effets spéciaux de l'époque, les "trucs" et "transformations" dont le spécialiste français est Georges Méliès. Avec sa société, la "Star films", il réalise de nombreux succès : *Barbe bleue, Les quatre cents farces du diable, L'homme à la tête de caoutchouc, Le voyage dans la lune* par exemple sont des films ouvrant au cinématographe de nouvelles possibilités et contribuant à l'engouement pour ce nouvel art. De l'autre côté de l'Atlantique, les réalisations de James Stuart Blackton permettent, avec celles de Segundo de Chomon, chez Pathé « d'inventer » le dessin animé sur pellicule.



**Fig. 7.** Le « Royal cinématographe Lagneau » qui était présent sur la fête de la Saint-Claude de 1903 à 1910. Carte postale.

À titre d'exemple de programme, en octobre 1902, le cinématographe Forestier installé au marché couvert, propose dans *L'Echo de la Montagne* un programme très varié, où l'on remarquera surtout :

- *Toute la vie et la passion du Christ ;*
- *La catastrophe de la Martinique ;*
- *Le Ras Makounen à Paris ;*
- *Le czar en France se rendant à la revue de Béthémis ;*
- *Transformations et scènes comiques.*

Chaque titre est l'objet d'une bobine, éventuellement de deux ; l'appareil est ensuite rechargé avec la suivante, ce qui nécessite de nombreux entractes pendant le déroulement du programme.

L'année 1911 offrira aussi des vues d'actualités : *La course Paris-Madrid*, *L'accident des ministres*, *La mort de M. Berteaux, ses funérailles* ou *Les vols de Vidart* (aviateur venu d'Oyonnax). Comme nous pouvons le constater, certains exploitants se sont attachés, afin d'attirer le client, à filmer des événements locaux : Saint-Claude a ainsi pu voir quelques matchs de football-rugby, comme Dole qui a aussi pu détailler une sortie de messe ou le duel d'un élu. La fiction est très présente avec : *Sherlock Holmès*, *La jeunesse de Vidocq*, *La vie de notre seigneur Jésus Christ*, *L'affaire du courrier de Lyon* – en deux parties, 800 m ! soit une quarantaine de minutes de projection, et les humoristes apparaissent : Max Linder et Rigadin ... en même temps que les premières salles fixes annonçant la fin de la période ...

Ce rapide, donc incomplet tour d'horizon de la profession de l'époque nous montre bien la complexité de ce moment, par essence en mouvement. Il est difficile d'obtenir des informations exactes, les noms des établissements forains pouvant changer, y compris par erreur des journaux, leurs propriétaires n'étaient pas toujours cités.

Cette évocation saura, je l'espère nous rappeler les premiers pas du cinématographe... qui est devenu ce que nous connaissons !

**« La fiction est très présente avec : *Sherlock Holmès*, *La jeunesse de Vidocq* »**

# Le Saint-Claude d'avant guerre

Marcel Herzog

**U**n aventurier qui aurait quitté Saint-Claude en 1930 pour les antipodes et qui au soir de sa vie aurait décidé de revoir la ville où il est né, n'aurait aucun mal à s'y retrouver.

**L'auteur :** Marcel Herzog, originaire de Saint-Claude, a eu une carrière de journaliste. Il a publié plusieurs articles de souvenirs dans le *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Claude* : Les Moulins au siècle dernier (n°28, 2005), Le collège de Saint-Claude de 1930 à 1940 (n°30, 2007) et Le gour oublié (n°32, 2009).

La place du Pré est toujours là, la rue du Pré toujours arquée, la Mairie au même endroit et il reconnaîtrait sans peine, bien qu'il soit quelque peu éraillé, son carillon qui égrenait heures, demi-heures et quarts d'heure. La cathédrale est toujours inachevée, mais il aurait un choc en constatant que l'arche ogivale du Pont Suspendu a disparu. En fait si dans ses grandes lignes Saint-Claude reste elle-même, une infinité de détails ont changé, qu'il s'agisse des bâtiments, des magasins, de la population.

Pourquoi dès lors ne pas tenter de retrouver la ville telle qu'on y vivait il y a près de trois quarts de siècle ? Vaste programme...



**Fig. 1.** Place et rue du Pré; à gauche le *Nouvel Hôtel*, à droite le kiosque de l'Essi..  
Cl. G. Pacaud-Faton, coll. A.V.S.C.

## « Les glaces à la vanille de Mme Charbonnier... »

Commençons par le cœur de la ville, la place du 9 avril, qui s'appelait alors la place du Pré. Les magnifiques marronniers qui bordaient l'avenue de Belfort, atteints par la limite d'âge, ont été remplacés par de maigres arbustes. Après les giboulées du printemps, des lève-tôt allaient musarder sous les marronniers, près des bancs de pierre qui bordaient la place ; de temps à autre, nous a-t-il été dit, ils trouvaient des morilles.

Par les belles journées d'été, à l'extrémité de la place, côté Truchet, une marchande de glaces, Mme Charbonnier, installait sa petite voiture à l'ombre des grands arbres. Elle vendait ses glaces 25 centimes, 50 centimes et 1 franc. Les plus avantageuses étaient celles à « 5 sous » ( le sou, faut-il le rappeler valait 5 centimes et il était courant que les gosses aillent acheter chez l'épicier pour 1 sou de bonbons, minuscules il est vrai, ce qui facilitait le partage et prolongeait la dégustation). Ces glaces à 5 sous étaient servies dans de petites barquettes en biscuit que Mme Charbonnier remplissait avec conscience à tel point qu'il y avait un peu plus de glace que dans les cônes à 50 centimes... Etait-elle consciente de cette différence ? Probablement. On peut vendre des glaces sans avoir le cœur froid.

Depuis, les *gelati* italiennes, voire siciliennes mais unanimement industrielles, ont envahi nos marchés mais dans les glaces à la vanille de Mme Charbonnier, on pouvait apercevoir les minuscules grains noirs de la vraie vanille qu'elle utilisait. Plus de vanille aujourd'hui : elle est hors de prix, mais à l'époque on trouvait dans toutes les épiceries des tubes en verre contenant trois

ou quatre bâtons de vanille « Bourbon », ancien nom de la Réunion. Le cas des glaces n'est pas isolé : l'industrialisation galopante qu'a connue le monde en moins d'un demi-siècle a eu certes des effets positifs mais aussi, parfois, négatifs. Le samedi matin, au marché de la Grenette, des éleveurs de la Pesse ou des Bouchoux proposaient du beurre frais, baratté sans doute de la veille, enveloppé dans des feuilles de chou pour en préserver la fraîcheur et le parfum.

Sur le côté Bienne de la place du Pré, se dressait le Monument aux Morts de la Guerre 14-18. Il portait les noms de plusieurs centaines de San-Claudiens, soulignant l'ampleur du massacre. Le monument a disparu pour être remplacé par une stèle anonyme à l'entrée du Truchet . On a conservé l'épithète : "Morts victimes de la guerre" mais pour le moins, les héros de la Résistance qui sont aujourd'hui, eux aussi concernés, ne sont-ils pas tombés "pour la France" ? Quoi qu'il en soit, il est regrettable que Saint-Claude ait rayé de son histoire la mémoire de ces disparus et souvent de vieilles familles qui se sont éteintes.

Le Monument aux Morts couronnait un bâtiment qui abritait en contrebas des salles de réunion, la bibliothèque municipale et des bains-douches, très fréquentés à l'époque, surtout le dimanche matin. Car, il faut bien l'avouer, dans leur immense majorité, les appartements de Saint-Claude n'étaient pas dotés de salles de bains. On se lavait sommairement à l'évier ou dans une baignoire d'eau chaude. L'eau ne coûtait rien : elle coulait à profusion, moyennant paiement d'un modeste forfait annuel et, en été, toujours très fraîche, elle coulait en permanence sur les bouteilles de vin, voire sur un melon qu'on voulait rafraîchir.

Aujourd'hui, autour de la place du Pré, il n'y a qu'un seul hôtel, l'Hôtel de la Poste. Avant la guerre, on comptait, en outre, deux établissements importants, l'Hôtel de France et le Nouvel Hôtel. Le premier était un établissement de haute qualité : sa table, où officiait M. Georges Pommey, était de grand renom. L'hôtel disposait d'un véhicule automobile qui allait attendre ses clients à la gare et, au besoin, servait de taxi. Ce véhicule serait aujourd'hui un monument historique : imaginez un mini car en forme de cube, entièrement vitré, confortable, tapis de sol, banquettes, accès par derrière, séparation d'avec le chauffeur. Je ne sais pas combien d'étoiles l'Hôtel de France avait au "Michelin", mais les repas de cérémonie étaient monstrueux. Personne, aujourd'hui, ne serait en mesure d'honorer la multitude de plats servis et il faut rendre hommage à l'appétit incroyable de nos proches ancêtres. J'ai le vague souvenir (j'avais 10 ans) du déjeuner et du dîner qui marquèrent le mariage de ma cousine, Suzanne David avec Jean Bailly-Maître. Le déjeuner dura bien quatre heures et pour remettre tout le monde en forme, on s'en alla à Chaffardon qui n'abritait pas encore un hospice pour personnes âgées, mais un agréable restaurant. Champagne et petits fours. Et quand tout le monde fut bien aéré, retour à l'Hôtel de France pour de nouvelles agapes : il y avait sur les tables des buissons d'écrevisses. Pour commencer.

L'Hôtel de France fut, hélas, pendant la guerre, le théâtre d'abominations. Il avait été réquisitionné par la Gestapo et l'infâme Klaus Barbie. Un des chefs de la Résistance de Saint Claude, M. Kemmler, y mourut sous la torture. M. Pommey ne s'en remit jamais. A sa mort, l'hôtel fut démoli pour laisser la place à un supermarché, le SUMA et à des appartements.

**« Du beurre frais, baratté sans doute de la veille, enveloppé dans des feuilles de chou pour en préserver la fraîcheur et le parfum »**



**Fig. 2. Chaffardon et sa terrasse  
Coll. A.V.S.C.**

**« L'Hôtel de France fut, hélas, pendant la guerre, le théâtre d'abominations... »**

Le Nouvel Hôtel eut une histoire moins agitée. Après la guerre, il fut transformé en clinique. Alors que le mouvement touristique n'a fait que croître, on s'étonnera de ce que Saint-Claude ait perdu deux importants hôtels situés en plein centre.



**Fig. 3. Le café des Promenades à Saint-Hubert.**  
Carte postale, coll. A.V.S.C.

On note une évolution similaire pour les cafés : autrefois, le bistrot était une institution nationale. Il n'y avait pas de télévision et au sortir du travail, personne n'était pressé, du moins pour ce qui concerne les hommes, de rentrer à la maison. On allait boire l'apéro avec les copains et chacun y allait de sa tournée. Le Marius Grappin, ex-2<sup>ème</sup> ligne du FCSC des années 20 et ingénieur en chef du Service Vicinal, installé à la Sous-Préfecture, habitait à l'entrée du Viaduc : il mettait un point d'honneur à faire une petite visite à chacun des cafés sur sa route. Il n'arrivait au bureau que le samedi matin, car il s'y rendait directement. Il avait sur son chemin le Café de l'Industrie, chez Grossiord, puis le Café des Touristes (Mme Cauchon), suivi à une portée de siphon du Café Populaire, devenu Le Club, siège du FCSC. Le club de rugby avait alors son siège de l'autre côté de la place, au Café des Sports, devenu le Bayard. Son propriétaire s'appelait César Patel, mais tout le monde le connaissait sous le nom de Zouavet. Allez savoir pourquoi... Le résultat des matches était affiché sur un petit tableau noir installé à l'extérieur et, pendant le Tour de France, on y trouvait chaque soir les résultats de l'étape du jour et le nom du porteur du maillot jaune.



**Fig. 4. Le café de la Couronne, face au pont de Pierre, fréquenté par les Italiens.**  
Coll. part., reprod. A.V.S.C.

En rue du Pré on comptait pas moins de cinq ou six cafés ; l'Américain était le plus "chic", mais le café Grouart, devenu Le Progrès, ne lui cédait en rien. On trouvait un petit bistrot Place du Coin, et à la Poyat, la Renaissance avec une salle de billard au premier étage. Sans compter l'immense café de la "Frat". En remontant la rue du Marché on ne pouvait manquer le Café du Tonneau, qui à la fin des années 30 était tenu par «le Dante». Un peu plus loin, un petit bistrot, chez Tournier, qui existe toujours et, place de la cathédrale, un café qui lui aussi est toujours là et qui faisait le plein les jours d'enterrement : les «libres-penseurs» ont toujours été nombreux à Saint-Claude à moins que ce ne fussent les amis du défunt qui préféraient boire un coup à sa mémoire avant de franchir le pont. Il fallait avoir le pied marin pour emprunter jusqu'en 1938 le fameux Pont Suspendu qui était non seulement sensible au vent, mais aussi au pas des cortèges pour peu qu'il fut cadencé. C'est d'ailleurs bien connu dans l'armée où il est commandé de rompre le pas en traversant un pont. Lors des obsèques de M. Henri Ponard, l'immense foule qui accompagnait le maire à sa dernière demeure fut d'ailleurs scindée à l'entrée du pont.

**« Le fait est avéré par le nombre incroyable des pâtisseries... »**

Les San-Claudiens sont gourmands : le fait est avéré par le nombre incroyable des pâtisseries sans compter les boulangeries qui, elles aussi, faisaient les gâteaux traditionnels qu'étaient le papet, les tartes aux pruneaux, aux pommes ou aux abricots comme chez Vaufrey, tandis que la pâtisserie de la place du Coin vendait le samedi des «flons» au fromage (on disait au gruyère et pas encore au Comté) en forme de tricornes. La tradition s'en est maintenue. Entre la place Voltaire et la rue du Marché, il y avait, sauf erreur, pas moins de 8

pâtisseries. Aujourd'hui, elles sont essentiellement concentrées dans la rue du Pré: il y en a un peu moins; il est vrai que l'on fait beaucoup plus attention à son régime, mais à l'époque, le repas du dimanche était toujours plus copieux et couronné par un gâteau, fait maison avec les fruits qui se conservent bien, comme les pommes, ou séchés. C'est ce qui explique la présence parmi des spécialités locales de ces tartes aux pruneaux. Les grands repas étaient, eux, couronnés par le dinosaure des pâtisseries, le vacherin, qu'il fallait évidemment commander: circulaire ou carré, massif avec 10 cm d'épaisseur de meringue tendre et de chantilly relevée parfois avec un peu de rhum. Il semble aujourd'hui avoir disparu pour être remplacé par des «vacherins» industriels.

Quelles étaient les distractions dans cette ville industrielle et laborieuse? Eh bien! alors que la vie était beaucoup plus difficile, elles étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui: la télévision a porté un coup mortel aux manifestations collectives.

Il est vrai que la ville a connu dans les années 20 une époque euphorique: les usines de pipes avaient peine à répondre à la demande, les tailleries de pierres et de diamants étalaient une belle prospérité. Du coup, en dehors de la traditionnelle Fête des Soufflaculs, il avait été organisé en été une «Fête des Fleurs» où les quartiers rivalisaient de talents dans la construction et la décoration des chars. Le défilé avait lieu au Truchet dont l'orphéon de l'Union San Claudienne occupait le kiosque. La grande crise de 1929 porta un coup mortel et définitif à cette fête.

On se contenta donc des «Souffls». Ils étaient alors nombreux. Il est inutile de rappeler que la fête avait lieu le mercredi des Cendres, en février et sous la chemise, il fallait souvent se couvrir de lainage. Rappelons que le lundi était consacré aux «réguseurs» qui, à l'aide d'une meule montée sur une charrette décorée de branches de buis, proposaient d'affûter les couteaux des ménages et des boucheries de la ville, histoire de se faire quelques francs qu'on allait le soir dépenser au bistrot. Le mardi était consacré aux «plon-plon», où toute une bande de joyeux drilles portant un grand drap, envoyaient à 500 mètres selon le refrain qu'ils entonnaient, le symbole de leurs soucis quotidiens. On a ainsi «sauté» le «Pont payant», le barrage d'Etables, voire le Percepteur. Le grand défilé du mercredi était ouvert par un garde champêtre d'opérette, suivi de nombreux chars et de la bruyante cohorte des Soufflaculs qui s'en donnaient à cœur joie. Par précaution, on recommanda de munir l'extrémité des soufflets d'une petite boule en buis pour éviter d'égratigner les bas de soie que des élégantes n'hésitaient pas à mettre. Question de standing. Parmi les chars, une immense coupe métallique sollicitait la générosité des curieux agglutinés aux fenêtres. Chacun lançait quelques pièces dans le vaste entonnoir. Deux ou trois garnements caracolaient autour du char pour ramasser les pièces tombées à terre. Ils ne relançaient dans la coupe que le menu fretin...

A l'époque, on travaillait le samedi, mais si le repos dominical était respecté, on le prolongeait le lundi. Le phénomène a survécu, car à Saint-Claude de nombreux commerces et les banques ferment le lundi. Il semble s'agir d'une vieille tradition: cette journée du lundi était consacrée à l'entretien des petits jardins qui émaillaient les moindres parcelles de terrains disponibles: le long du Tacon, sur les pentes derrière le Truchet, à la Serre, dans la Côte d'Avignon, à la Patience, au Marais, route de Chaumont, à la Capucine. On y cultivait toutes

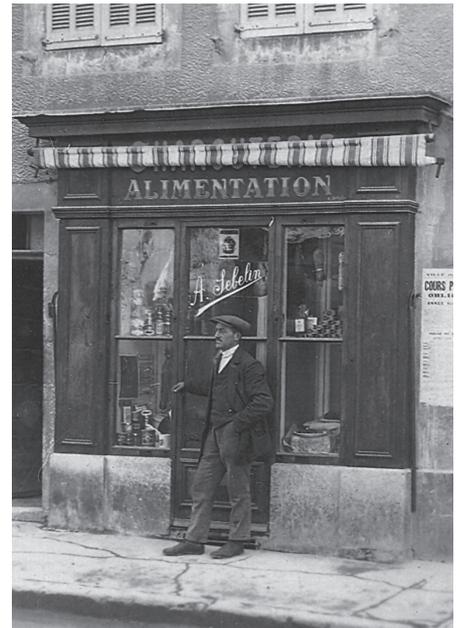


Fig. 5. Magasin d'alimentation Sebelin au Faubourg Marcel. Coll. part., reprod. A.V.S.C.

**«A l'époque, on travaillait le samedi, mais si le repos dominical était respecté, on le prolongeait le lundi»**

sortes de légumes et nous autres, les gosses des Moulins, allions souvent déterrer des carottes que l'on dégustait après un nettoyage sommaire à l'abri des perches de haricots. Certains horticulteurs avaient construit des baraques abritant une table et des bancs : avec les copains, ils y dégustaient des « rams » monstrueux le lundi après midi.

Autre culture qui hélas, a presque disparu : la rhubarbe, base de succulentes tartes et confiture. A l'époque, on faisait feu de tout bois et à la fin de l'été, nous allions cueillir des pommes « males », entendez par là de petites pommes sauvages, aigrettes, mais avec lesquelles ma mère faisait de délicieuses gelées. Ce type de pommiers n'est évidemment pas courant : à l'instar des champignons, chacun avait son coin.

**« Nous allions cueillir des pommes males »**

Autre « monument » disparu : le « tacot » reliant Saint Claude à Lons le Saunier, via Moirans et Clairvaux. Le terminus se situait aux Etapes, juste après la rue menant au Cimetière. La locomotive à vapeur marchait au charbon, voire au bois. Cette antiquité a rendu d'immenses services pendant la guerre et dans les années qui ont suivi. Les wagons et la locomotive avaient été remplacés par une sorte d'autorail, qui n'était rien d'autre qu'une roulotte mue par un gazogène. On raconte que le conducteur avait quelques haches à portée de main et lorsque le combustible venait à manquer, il exhortait les plus actifs des voyageurs à couper du bois dans la forêt prochaine. J'ai été témoin un jour de janvier 1946 d'un spectacle extraordinaire. Je devais me rendre à Moirans et il n'y avait pas d'autre moyen que le tacot. Il devait partir à 10 h mais il n'était pas encore arrivé. Un froid sibérien régnait et nous guettions avec impatience depuis la gare son arrivée.

**« Toute la ville allait au cinéma, à la Frate ou aux Variétés »**

Et voilà qu'on aperçoit émergeant lentement du virage de Mouton, l'avant du véhicule. Petit à petit il apparaît en entier et que voyons-nous ? Les voyageurs poussant l'engin : il n'était pas en panne, mais les roues patinaient sur les rails couverts de verglas. Des godets remplis de sable avaient été pourtant installés mais ils avaient été vite épuisés.

S'amuse-t-on à Saint-Claude ? La question est d'autant plus grave que la réponse est - il faut bien l'avouer - négative. C'est d'ailleurs le cas dans toutes les petites villes françaises : les rues sont vides - et les cafés aussi - dès 19 h. Autrefois, toute la ville allait au cinéma, à la Frate ou aux Variétés. Cette dernière salle a disparu. Les séances avaient lieu le samedi soir et le dimanche en matinée et en soirée. Les deux salles faisaient le plein et il m'est souvent arrivé aux Variétés de m'asseoir faute de mieux, sur l'escalier de la galerie. Les places coûtaient 1,50 F et à la suite d'un accord publicitaire, on pouvait obtenir une remise de 50 centimes en échange d'un bon découpé dans l'emballage d'une plaque de chocolat Poulain. Chaque semaine, on découvrait des photos des films annoncés sur de grands panneaux, place du Coin, à l'angle de la rue du Pré pour la Frate ou passage des Religieuses pour les Variétés. Dans les années 20, il y avait même des affiches collées notamment sur le mur de la prison avenue de Belfort annonçant le 30ème épisode du « Secret du Jade » ou de « Judex » ; il en était du cinéma comme des quotidiens : les feuilletons étaient indispensables et interminables quand ils avaient du succès. Tous les jeudis après-midi, au cours de l'année scolaire, une séance spéciale de cinéma était organisée pour les écoles à la Frate. Les places devaient coûter 50 centimes et dans les classes primaires, des places gratuites remplaçaient les bons points. Chaque école avait son emplacement : les jeunes filles de l'Ecole supérieure étaient logées au parterre et les jeunes gens du Collège, une bénédiction, juste au dessus, à la première galerie.

Autre activité très courue, les matches de rugby à Serger: les jours de grands matches, de longues théories de piétons gagnaient le stade où les jours d'hiver la buvette servait du vin chaud; nombreux étaient ceux qui descendaient après la rencontre à Rochefort pour les commentaires d'usage dans les trois cafés du coin... Il y a eu des rencontres épiques où l'arbitre quittait le terrain sous la protection des joueurs locaux et les injures des supporters. J'ai le souvenir d'un arbitre de touche appartenant à l'équipe des visiteurs (à l'époque cet arbitrage était assuré par un représentant de chaque équipe) qui avançait ses coéquipiers d'un bon mètre, voire de deux, à chaque sortie du ballon en touche. Toute la tribune voit alors le Pierrot Aquistapace, qui n'était pas encore titulaire de l'équipe première, s'approcher tranquillement du préposé, lui taper gentiment sur l'épaule et lorsque l'autre se retourne, vlan! il lui décoche un direct en pleine poire, histoire de l'amener à une meilleure appréciation des distances.

Le stade de Serger abritait parfois des spectacles: dans les années 20 il servait de terrain de manoeuvres à une troupe de Cosaques (les Cosaques Djigouites si j'ai bonne mémoire) et à leurs fringants chevaux lancés au grand galop dans une multitude de figures époustouflantes: le terrain en face de la tribune en fut profondément labouré; il ne s'en remit jamais jusqu'à ce que le stade fut mis aux normes. Il n'était pas plat et il y avait bien un mètre d'écart de niveau d'une touche à l'autre. A tel point qu'un coup de pied à suivre botté au centre du terrain voyait le ballon rebondir vers la touche côté tribune. Quand on décida de l'aplanir, on pensait qu'un été suffirait, mais le sous-sol était rocheux: les travaux durèrent plusieurs saisons et le stade fut transféré à Etables.

Voilà les distractions courantes du Saint-Claude d'autrefois. Il y avait certes les Soufflaculs qui ont survécu et bien entendu la Saint Claude, début juin, où les manèges couvraient la place du Pré, la place Voltaire et la place Christin. Les manèges vedettes: la Chenille et les auto tamponneuses. Dans une baraque on pouvait admirer des «puces savantes» au travail et le réfectoire des artistes sur le bras du «dompteur». Dans une autre on vendait ... des frites! Il y avait foule devant le Château Hanté d'où les visiteurs sortaient sur un tapis roulant. Et au bout du tapis, un puissant ventilateur qui en révélait beaucoup plus que celui - célèbre - de Marilyn Monroe. On a vu la baraque de «l'évadé perpétuel» qui camisolé et enchaîné parvenait à s'extraire d'une cage dont les barreaux, curieusement, avaient une souplesse suspecte. Parmi les habitués, une confiserie (1), toujours installée au même endroit: c'était un vrai spectacle d'assister à la confection des sucreries multicolores. Beaucoup de monde aussi devant une loterie (2) où, entre deux tirages, des attractions attiraient et retenaient les curieux; parmi les lots: de grandes poupées habillées comme des princesses du Grand Siècle.

Enfin, si autrefois l'abbaye était le cœur de la ville, aujourd'hui, c'est la rue du Pré dont l'aspect s'est considérablement amélioré surtout au cours des Trente Glorieuses. La plupart des magasins ont fait des efforts d'embellissement et de présentation. Avant les dures années de la Guerre et de l'Occupation, il y avait un grand magasin rue du Pré, près de la place du Coin. C'était un magasin de prêt-à-porter pour hommes à l'enseigne curieuse du «Vieux Pelissier (3)» et

## «De longues théories de piétons gagnaient le stade»



**Fig. 6. Match à Serger.**  
Fonds G. Pacaud-Faton, coll. A.V.S.C.

- (1) - N.D.L.R.: La confiserie Brun.
- (2) - N.D.L.R.: La loterie Jaillet.
- (3) - N.D.L.R.: «Vieux» et «Pélissier» étaient les noms des anciens propriétaires, Félix Vieux-Pernon et Marie Pélissier, son épouse, d'où la raison sociale «Vieux-Pélissier».



**Fig. 7. Les quartiers nord vers 1930.**  
Carte postale, coll. A.V.S.C.

appartenant aux frères Chalvin. Il avait fort belle apparence : façade de marbre, un étage sur rez-de-chaussée.

Une des caractéristiques agréables de Saint Claude, aujourd'hui comme hier, c'est qu'on trouve tout dans un espace relativement restreint. Les dames pouvaient faire leurs achats comme dans les grandes surfaces d'aujourd'hui, voire les grands magasins des métropoles. Parmi les magasins qui leur étaient destinés on citera « À l'Innovation » tenu par M. Edmond Valabrègue. C'est aujourd'hui le siège de la bijouterie de Georges Roat. Un peu plus loin sur le même trottoir, Mme Coquelin avait ouvert un magasin de chaussures style Art Déco qui fut racheté plus tard par Mme Revuz. Le salon de coiffure Balland était très fréquenté ; le couple était curieux : M. Balland qui portait une moustache style Salvador Dali était aussi fluet qu'opulente son épouse.

Citons parmi les commerces qui ont disparu, le bazar de l'Hôtel de Ville (qui faisait un gros effort de présentation pour les fêtes de Noël, en consacrant toute une vitrine à des trains électriques et autres jouets animés) et celui de l'Industrie, remplacés tous deux par les Nouvelles Galeries ; la quincaillerie Chevassus ; les parapluies Vaux qui ont cédé la place à un pressing, l'épicerie de Mme Genoudet, dont le mari était instituteur à la Grenette : elle fournissait à ses élèves la gomme arabique destinée à fabriquer de la colle ; la librairie du maire, M. Jules Mermet, fournisseur des cahiers des écoles publiques ; le magasin de farces et attrapes de Mme Monti, qui faisait l'essentiel de ses affaires en vendant des masques pour les Soufflaculs ; les Galeries Caty-Valfin créées dans les années 30 et devenues un magasin d'optique, tandis que la famille Caty poursuivait une activité de photographe dans un local voisin ; le magasin Deya dont les étalages de fruits notamment des oranges, s'étalaient jusqu'au milieu du trottoir. À ce sujet, il est intéressant de noter que le commerce des fruits et légumes était une spécialité espagnole (M. Deya en rue du Pré et M. Martorell à la Glacière, avec une exception : Chez Robert, avenue de Belfort). De la même manière, les chapeaux étaient une spécialité italienne : M. Ginocchio en rue du Pré et M. Panerai, rue du Marché.



**Fig. 8. La promenade du dimanche route de Chaumont.**  
Cl. G. Pacaud-Faton, coll. A.V.S.C.

Le pittoresque ne manquait pas : M. Benoît-Barnet tenait une boucherie, me semble-t-il dans un coin de la rue du Marché et l'on m'a conté à son propos une anecdote qui vaut son pesant de ris ...de veau. Découpant un jour une mamelle de vache, il eut l'idée saugrenue de fourrer un pis dans sa braguette. Les bouchers, à l'époque, portaient d'épais tabliers blancs dont un pan était relevé et la première cliente ne manqua pas de découvrir l'incongruité du spectacle :

« - Monsieur Benoît, lui dit-elle en rougissant, je crois qu'il y a quelque chose qui dépasse... »

- Nom de bleu, s'exclama le boucher, depuis le temps qu'elle m'énervé celle-là ! »

Et saisissant un couteau, rrhan ! il trancha l'objet du délit. La malheureuse s'écroula, évanouie... »

Pittoresque aussi la charcuterie tenue, près de la place du Pré, par Ger-

maine Faton, qui, sur le tard épousa un colonel, M. Pacaud, et, annonçant les Amis du Vieux St Claude, tint dans *L'Echo*, puis dans *Le Courrier*, une chronique sur l'histoire de la ville sous la signature de Germaine Pacaud-Faton. La charcuterie de la rue du Pré était une succursale de la maison-mère, installée au Faubourg et dont les pâtés en croûte étaient une merveille. J'habitais juste en face et fréquemment, à la main de ma mère (je devais avoir 3 ou 4 ans) je lui rendais une visite intéressée, car j'avais droit à un rond de saucisson si je la saluais par une formule consacrée :

« Bonjour, Maimaine jolie ! »

Voilà comment on apprend aux enfants la politesse et, disons-le, l'hypocrisie.

J'oubliais dans cette longue évocation, le personnage le plus illustre de la ville : Voltaire. Une statue de bronze avait été édifée par souscription publique à sa mémoire à l'entrée du Truchet et on peut dire que le sculpteur n'avait pas lésiné sur le métal, car il avait doté l'écrivain d'une paire de mollets dignes d'un coureur du Tour de France. Le visage empreint d'une ferme détermination, Voltaire tendait au bout du bras une plume menaçante. Ses restes furent probablement éparpillés sur le front de l'Est car il fut déboulonné pendant la guerre et fondu dans une usine de la Ruhr. Saint-Claude n'a pas généré de grands hommes, mais je voudrais citer un remarquable exemple de réussite ; celui de Roger Ginocchio, le fils aîné du chapelier installé devant la mairie : admis à Polytechnique il termina sa carrière comme Directeur Général d'EDF, la plus importante entreprise de France.

Que dire encore de ce Saint-Claude ? Sinon que les délits y étaient rares. Le commissariat de police, installé au rez-de-chaussée de la mairie recevait peut être plus de personnes apportant un objet trouvé que déposant des plaintes. Il n'y avait d'ailleurs que trois agents, dont un brigadier assisté de deux vétérans, M. Rat (le plus redoutable) et le père Barnet, dont l'épouse tenait rue du Pré un magasin de boutons et colifichets dont hérita Odette Marion.

Un magasin très pittoresque était celui de M. Mandrillon, à l'entrée du Viaduc, place Voltaire. Photographe célèbre, il a laissé des centaines de cartes postales qui font aujourd'hui la joie des collectionneurs. Il était doté - vieille habitude san-claudienne, d'un surnom : le Chapuiset. D'après ma grand-mère, il lui venait d'une inlassable activité de coupeur de bois et de broussailles. Dans son magasin, sans étage, on trouvait de tout : les quotidiens et les hebdomadaires, des cannes à pêche et le matériel ad hoc, des armes de chasse, des pétards, des caleçons de bain, des pistolets à bouchon, du carbure (de calcium), et des « Pères Lacolique », minuscule statuette en terre cuite dans la position dite à Lyon, à cacabeson. Il suffisait d'allumer une petite mèche dépassant du fondement : vous devinez la suite.

J'oubliais dans cette longue énumération des commerces de la ville, la maison Berne, en face de la Grenette, à l'angle de la rue Mercière, spécialisée dans la fabrication de quenelles en conserve, qui étaient exportées jusqu'aux Amériques. Et la graisse Paulin dont plusieurs générations - et probablement les bataillons de chasseurs alpins - ont enduit consciencieusement leurs chaussures d'hiver. Et la fonderie Vuillemenot, aux Arrivoirs, qui fut rachetée par la société



Fig. 9. Le pont suspendu.  
Cl. G. Pacaud-Faton, coll.  
A.V.S.C.

« Il n'y avait  
d'ailleurs que trois  
agents... »

« Des "Pères Lacolique" »



**Fig. 10. Germaine Faton**  
 («Maimaine jolie») sur le Pré.  
 Fonds G. Pacaud-Faton, coll.  
 A.V.S.C.

(4) - N.D.L.R.: Depuis 1984, avec l'aide de la Ville, du Département et de la Région, une association Loi 1901 entretient, restaure ou fait vivre ce monument de notre passé. Elle met à la disposition du public, local ou éloigné, un très riche centre d'archives sociales, gère trois cinémas, dont un d'Art et Essai. On peut y découvrir le théâtre, le conte, l'imprimerie. Son club de jazz, membre de la Fédération des scènes de jazz, est l'un des plus cotés de France. Son exposition, *Archéologie d'un rêve*, répartie dans cinq salles, permet à des publics de tous horizons de redécouvrir les années 1900.

Manzoni-Bouchot et devint sous la houlette du «Stef», son PDG, une grande entreprise (elle figurait parmi les 1000 plus importantes de France); elle connaît aujourd'hui comme tant d'autres, les conséquences de la crise qui a surtout frappé l'industrie automobile.

Cela m'amène, hélas ! à cette constatation qu'en un siècle, Saint-Claude n'a cessé de s'appauvrir, perdant usines, hôtels, entreprises... Pour illustrer la chute des activités industrielles et commerciales à Saint-Claude, je voudrais prendre l'exemple du quartier des Moulins, parce que je le connais bien. Dans les années 30, il y avait trois épiceries, deux cafés, une coiffeuse, une boucherie, une teinturerie, deux scieries, une fabrique de mètres en bois, deux usines de pipes, un cordonnier. Il ne reste plus qu'un café (ex-PMU). De même dans la rue de la Glacière (en amont du jeu de boules) où il y avait une cartonnerie, un magasin d'articles ménagers, un cabinet d'assurances, un magasin de fruits et primeurs, un marchand de vins, un coiffeur, et j'en oublie.... Question: combien y a-t-il de coiffeurs à St Claude? Autrefois, il y en avait partout et il y fallait attendre son tour. Pourtant les cheveux poussent toujours aussi vite.

Il reste à notre ville, cependant, le site extraordinaire dans lequel elle a été construite, une histoire exceptionnelle, un héritage qui est magnifiquement illustré par les stalles de la cathédrale et les très remarquables musées de l'Abbaye et de la Pipe et du Diamant. J'ai découvert le musée de l'Abbaye lors de mes dernières vacances. Les quelques articles que j'avais lus à son sujet ne m'avaient nullement préparé à ce que j'y ai découvert: la donation Bardone-Genis est une splendeur et Saint-Claude compte aujourd'hui parmi les temples de la peinture moderne. Je pensais découvrir deux ou trois toiles de Bonnard: il y en a tout un salon. Ce ne sont pas, sans doute, les œuvres majeures du peintre, mais elles illustrent parfaitement le cheminement de son immense talent. Et il n'est pas seul: on peut admirer plusieurs œuvres de Dufy et de Degas, une très belle toile de Grommaire, un essai de Braque, un dessin de Picasso, un tableau de Buffet, sans compter évidemment les œuvres des deux donateurs. Et constatons que la beauté du Haut-Jura a fait naître de nombreuses vocations: le musée présente entre autres, des toiles de Mayet, originaire de Pratz.

Sans oublier ce que Roger Bergeret a appelé la « *Cathédrale du peuple* ». Créée en 1910, il y aura demain 100 ans, La Maison du peuple de Saint-Claude apparaît comme le couronnement du mouvement coopératif et social si actif dans le Haut-Jura. Les sociologues ont d'ailleurs appelé Ecole de Saint-Claude ses remarquables réalisations qui tranchaient avec les utopies de Fourier ou de Proudhon (tous deux nés à Besançon): coopératives de consommation comme la Fraternelle, ou de production, comme la Coopérative diamantaire Adamas qui avait une importante usine à la Serre. Elles n'ont pas survécu à la guerre; la Fraternelle a notamment payé un lourd tribut à son engagement dans la Résistance (4).

Tout cela, pour Saint-Claude, sera peut-être demain, un facteur de renaissance, pour peu que ses enfants lui gardent amour, confiance et fierté.

# Apollonio Belloni sculpteur et marbrier (1845-1923)

Robert LE PENNEC

**D**ans les cimetières de Saint-Claude et de Morez, on rencontre souvent des tombeaux familiaux et quelques tombes très ouvragées signés « Belloni ». Dans quelques papiers de famille, j'ai retrouvé des factures datant du début du XX<sup>e</sup> siècle avec pour en-tête : « A. Belloni - Monuments funéraires, sculptures, marbrerie ».

*Là a commencé mon enquête. Elle vise à sortir de l'oubli ce haut-jurassien d'adoption qui a contribué à enrichir le patrimoine de notre région.*

## SA VIE

Retracer la vie de A. Belloni m'a conduit à enquêter dans les mairies de Morez et de Saint-Claude (registres d'état civil, listes nominatives de recensement) et à consulter les Annuaires du Jura où figurent par intermittence des listes d'activités professionnelles.

Apollonio Belloni est né en 1845 à Genestrerio (ou Genestrio), Canton du Tessin (Suisse). C'est ce que nous apprend son acte de mariage. Il épouse en 1881, à Morez, Marie Amélie Mandrillon. Il est alors âgé de 35 ans et sculpteur de profession.

Dans les années 1880 et au début des années 1890, nous savons que le couple vit à Morez, lieu de naissance de ses quatre enfants :

— Elise, Lucrezia, Régina, née le 31 décembre 1881 ; mariage avec Bourbon Jules, Raymond ; décédée à Cannes le 15 janvier 1969 ;

— Appolonie, Marie, Rose, née le 11 février 1885, décédée à Vaux-les-Saint-Claude le 31 décembre 1963, Mariage : avec Raymond Gros-Tabussiat, décédée en 1918 à Mouy (Oise), mort pour la France. Sa tombe au cimetière de Vaux les Saint-Claude est signée Belloni. Elle a eu un fils Robert décédé à Morez le 22 février 2005 pupile de la nation ;

— Marie Thérèse, née le 18 mai 1887, décédée à 8 mois, le 26 janvier 1888 ;

— Jean, né le 14 août 1893.

Au cours de cette même période, les Annuaires du Jura jalonnent quelques étapes de la vie professionnelle de Belloni. La première mention que j'ai trouvée à ce propos date de 1884 : Belloni est recensé en tant que « marbrier funéraire » ; il a alors 39 ans. Ensuite son activité s'étend : il ouvre un second

**L'auteur :** Robert Le Pennec, adhérent aux Amis du Vieux Saint-Claude, mène depuis de nombreuses années des recherches dans le domaine du patrimoine local, industriel en particulier. Il lui a consacré un site internet :

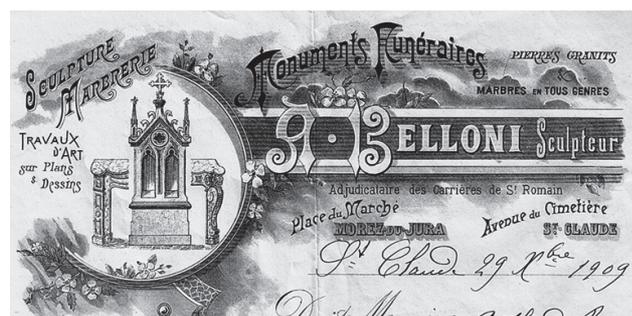
[www.aricia.fr/jura-patrimoine](http://www.aricia.fr/jura-patrimoine)

Remerciements :

— Véronique Blanchet-Rossi, archiviste municipale à Saint-Claude ;

— Madame Blanchard, mairie de Morez ;

— Annie Reffay, pour la relecture.



**Fig. 1. Papier à en-tête A. Belloni, 1909. Coll. auteur.**

atelier à Saint-Claude en 1886 et, en 1888, il succède à Odobel et Chavéria comme adjudicataire de la carrière de Pratz (située à Saint-Romain-de-Roche, près de la chapelle).



**Fig. 2. Tombe en marbre blanc signée Belloni au cimetière de Viry. Cl. Auteur.**

Cette intense activité va progressivement s'amenuiser au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1908, à Morez, son nom en tant que « marbrier funéraire » est associé à celui de Guy. En 1911 seul subsiste ce dernier patronyme. Il semble donc que Belloni, âgé de 65 ans, ait replié son entreprise sur Saint-Claude et sur Pratz, mais pour quelques années seulement. En 1914, dans la catégorie professionnelle « marbrier », on trouve son nom associé à ceux de Jeaugeon et Lugand. En 1915, même constatation pour la carrière de Pratz : exploitée par Belloni en 1913, dès 1914, elle l'est par Jeaugeon.

Ses ouvriers sont :

— à Saint-Claude (1911) : Romano Joseph né 1886 à Genestrio (Suisse) ; Romano Jean, son frère, né en 1888 à Viggin (Suisse) ;

— à Morez : Durini Enrico (Suisse) tailleur de pierre, 16 ans en 1891 au 11 Petit quai.

On peut penser que Belloni est allé habiter à Saint-Claude en 1911. Il y est recensé avec sa famille en 1921, à l'adresse « rue du Cimetière ». Cependant c'est à Morez qu'il est décédé, en 1923, à l'âge de 72 ans, à l'adresse « 11 Petit Quai ». C'est là que mourra son épouse, vingt ans plus tard, en 1943, à l'âge de 89 ans.

### SON ŒUVRE

Faire connaître l'œuvre de Belloni m'a conduit à parcourir les cimetières du Haut-Jura. Tombeaux familiaux et tombes ouvragées, outre à Saint-Claude et à Morez, se retrouvent à Cinquétral, Longchaumois, Septmoncel, Les Rousses, Viry, Vaux-les-St-Claude (tombe de son beau-fils décédé à la guerre en 1918) et probablement dans bien d'autres communes.

Si les tombeaux familiaux sont relativement sobres, les tombes sont ornées de branches d'arbres reposant sur des socles de pierres entassées et, parfois de couronnes et de fleurs en pierre. Elles sont signées « Belloni » ou « Belloni - Morez - Saint-Claude ». La plupart sont édifiées en pierre de Pratz, calcaire coquillier caractéristique et facile à repérer. Certaines sont en marbre blanc, telle la tombe de la fille de Belloni à Morez et une tombe à Viry.

La présence de la pierre de Pratz m'a par ailleurs permis de déceler, dans la ville de Saint-Claude, diverses constructions de Belloni en tant que carrier :

— les encadrements de fenêtres de la bibliothèque actuelle, autrefois Ecole supérieure, réalisés lors de l'agrandissement de cet établissement scolaire en 1904-1907 (les devis de l'époque mentionnent du reste des « pierres de La Rixouse, de Pratz et des Frasses ») ;

— à la cathédrale, les pierres du haut des contreforts et d'un clocheton (côté Est), ainsi que quelques pavés du trottoir bordant le chevet ;



**Fig. 3. Signature sur la tombe de la fille du sculpteur décédée en 1887. Cimetière de Morez. Cl. Auteur.**

- le soubassement du magasin des pompes funèbres, rue du Cimetière;
- divers escaliers dans la ville de Saint-Claude et dans les alentours.

Les factures que j'ai trouvées dans les archives familiales font état des différents produits de fabrication proposés par l'entreprise Belloni : cheminées, tables en marbre ou en granite pour café, rayons en banque pour boucher-charcutier, travaux de sculpture pour bâtiments, autels, bénitiers, soubassements pour magasins et divers accessoires. Faute d'archives laissées par l'entreprise il est difficile de partir à leur recherche.

Le fils Jean Belloni a-t-il suivi la carrière paternelle ? On perd sa trace après le recensement de 1921. Toutefois un habitant de Saint-Claude, collectionneur, à récupéré probablement dans le Haut-Jura, le buste en plâtre d'un enfant signé « J. Belloni 1935 ». S'agit-il de Jean, fils d'Apollonio ? Il aurait alors hérité du talent artistique de son père qui s'est exprimé dans l'ornementation des tombes.



**Fig. 4. Buste d'enfant signé J. Belloni 1935. Coll. part. Cl. R. Le Penneç.**

## CONCLUSION

Un marbrier funéraire est souvent considéré comme un simple tailleur de pierre ou de marbre. On oublie alors que cette profession a compté des artistes sculpteurs tels que Apollonio Belloni. Ces quelques lignes permettront peut-être de ne pas les oublier.

Les appeler « sculpteurs d'art funéraire » inciterait à jeter un regard différent sur ces tombes ouvragées qui appartiennent à un patrimoine artistique digne d'être conservé.

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté (...): département du Jura*, 1853-1858. *Annuaire du Jura*, 1859 à 1925.
- Archives municipales de Saint-Claude : listes de dénombrement, 1811-1821 (1 F) ; listes des étrangers (4 I 16).
- Archives municipales de Morez : listes de dénombrement, 1881-1896.
- Archives privées.

# L'école maternelle Henri Ponard a 50 ans

Josette Dornier

**L'auteur :** Josette Dornier, membre des A.V.S.C, a enseigné en école maternelle à Saint-Claude pendant de nombreuses années. Cette rétrospective a été effectuée dans le cadre du cinquantenaire de l'école Ponard en 2009.

**L**'histoire de l'école débute avec la construction des premiers immeubles HLM des Avignonnets en 1955. Pour faire face au nombre toujours croissant d'enfants à scolariser, en avril 1958 la décision est prise de construire une école sur un terrain de la société La Fraternelle, dans «le quartier des Italiens», comme on l'appelait après la guerre.

Le premier bâtiment fut construit en 1959, pour accueillir deux classes, une classe maternelle et une classe primaire. Il comprenait deux salles de classe, une salle de jeux, des sanitaires, ainsi qu'un logement de fonction à l'étage. L'établissement ouvrit ses portes en septembre 1959.

En 1969 débutent de nouvelles constructions, à proximité des anciens HLM ; les premiers logements de cette zone (ZU) des Avignonnets seront livrés en 1971.

Les locaux de l'école Ponard étant devenus trop exigus pour accueillir tous les nouveaux arrivants d'âge scolaire, il fallut trouver une autre solution.

Fin juillet 1971, l'Inspecteur de l'Education Nationale « demande à la Ville de prévoir l'installation de deux classes supplémentaires, en préfabriqué, de quarante élèves chacune, pour accueillir les enfants de ce quartier en pleine expansion, tout en attendant la construction d'un autre groupe scolaire en cours d'étude. »



Une classe en 1963-64. Coll. part.

C'est la Société des Entreprises Schroth d'Altkirch qui construira donc en 1972 deux préfabriqués, sur un terrain mis à disposition de la collectivité par les Coopérateurs du Jura à proximité de l'école. L'acquisition de ces préfabriqués avait été décidée par une délibération du 12 juillet 1971.

Un premier préfabriqué fut construit, puis un deuxième accolé au premier.

En 1973, ces locaux ne suffisent déjà plus, et une nouvelle solution provisoire est proposée : « utiliser le logement de fonction, occupé alors par M. et Mme Pépiot, et situé au premier étage de l'école pour une classe de 5 à 6 ans, en attendant qu'une classe élémentaire, en préfabriqué, soit libérée par la construction du groupe scolaire des Avignonnets. »

Il a fallu à plusieurs reprises s'adapter à l'évolution de la population dans le quartier, en augmentant la surface de l'école, en transformant la destination première des locaux. Cela d'ailleurs s'est fait dans les deux sens, puis-

qu'une année, par manque d'effectifs, des enfants de l'avenue de la Gare ont été accueillis à la maternelle Ponard, pour décharger l'école du Truchet.

En 1975, une fois le nouveau groupe scolaire des Avignonnets achevé, les enfants ont été répartis sur les deux écoles. Désormais quand on parlera de la nouvelle école, on dira «école des Avignonnets», et l'ancienne école sera rebaptisée «école Henri Ponard», du nom de la rue où elle est située. Quant aux préfabriqués, qui étaient une solution provisoire, ils sont restés en place jusqu'en avril 2007 date de leur démolition.



**L'école Henri Ponard en 1982.  
Archives municipales de Saint-  
Claude**

### **PETITE RÉTROSPECTIVE DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE HENRI PONARD**

- 1959-1960** Une classe primaire avec Mme. Veira, ancienne directrice de l'école du Faubourg Marcel, et nouvelle directrice de cette école et une classe maternelle avec Mme. Barbeau.
- 1960-1961** Mlle Arnaud et Mme Barbeau.
- 1961-1962** Mme Vuitton, qui sortait de l'Ecole Normale et Mme Barbeau.
- 1962-1971** Mme Couturier, qui intégrera ensuite le nouveau groupe des Avignonnets, et Mme Barbeau.
- 1972 et suiv.** Mme Sandrine Pontarollo-Golden et M. Henri, venu du CP du Centre. De 1972 à 1975, l'école comprend également les trois premiers niveaux de primaire : CP, CE1 et CE2.
- ....- 2007** Mme Martine Bosio directrice.
- 2007-2008** M. Emmanuel Brenot directeur.
- 2008-2009** Mme Géraldine Greusard directrice.

## Éphémérides 2009

**Les auteurs :** Roget Bergeret, Véronique Blanchet - Rossi, Michel Lançon.

(1) - Il s'agit de la paix de Nimègue (17 septembre 1678) par laquelle l'Espagne cédait la Franche-Comté à la France. La célébration en avait été ordonnée en réalité sur ordre de Louis XIV, qui ordonnait en même temps que les magistrats prêtent un serment de fidélité au nouveau souverain de la province.

(2) - Pour une documentation plus complète sur cet événement, voir l'article de Pierre Romanet, à partir des archives de la ville, Bulletin N° 2 des Amis du Vieux Saint-Claude, 1978, p. 38.

(3) - Archives municipales de Saint-Claude, BB 38

**15 JANVIER 1679 :****SAINT-CLAUDE CÉLÈBRE AVEC ÉCLAT SON RATTACHEMENT (AVEC LA FRANCHE-COMTÉ) À LA FRANCE. AVEC ÉCLAT, MAIS SUR ORDRE !**

Il est stipulé par une délibération des échevins que « ce dimanche les 16 échevins, conseillers et notables de la ville iraient en corps dans tous les carrefours publier ladite paix (1) ... à sons de tambours et de trompettes, puis se rendront en corps en l'église Saint-Claude pour chanter un Te Deum ». Un feu de joie est prévu sur la Motte du Truchet. Il sera enfin ordonné à tous les bourgeois « de mettre chacun aux fenêtres de leur maison des chandelles qu'ils tiendront allumées jusqu'à six heures du soir sous peine d'amende contre les contrevenants ». Il semble donc que cet enthousiasme fut sur commande, et que la population était sinon hostile du moins résignée à cette annexion à la France de Louis XIV, tout en se réjouissant de la paix (2). (R.B.)

**FÉVRIER 1709 : FAUTE DE BLÉ ON MANGE DE LA VIANDE**

L'hiver 1798-1709 est resté dans les annales d'Europe occidentale comme le plus froid des 500 dernières années. La baisse générale des températures, constatée pendant la période dite en astronomie « minimum de Maunder » (1645-1715) et caractérisée par une absence de taches sur le soleil, a été aggravée cette année là par une série d'éruptions volcaniques qui ont arrêté en partie le rayonnement solaire.

Après un été 1708 « pourri », les récoltes furent catastrophiques. Dès janvier 1709, à la forte mortalité causée par le froid intense, s'ajoute la famine occasionnée par la rareté et la cherté des grains, alors base de l'alimentation populaire. Or voici qu'arrive le Carême et ses interdits alimentaires propres à mettre en danger en ces circonstances la vie des habitants.

A Saint-Claude, les échevins prennent donc le 9 février 1709 la délibération suivante :

*« Sur le bruit qui a couru dans la ville que Mgr. L'archevêque de Lyon avait permis de manger de la viande à Lyon pendant certains jours de carême prochain à raison de la cherté des vivres et de la rareté extraordinaire des dandées (sic) de carême.*

*Il a été résolu d'envoyer un exprès audit Lyon pour (...) obtenir la même permission pour cette ville dans laquelle les vivres sont encore plus chers et plus rares qu'ailleurs... (3) » (V.R.)*

## MAI 1919 L'HEUREUX TEMPS DE LA LENTEUR !

*L'Écho de la Montagne* publie le samedi 17 mai 1919 un arrêté du maire Romanet qui rappelle à la population « *qu'aux termes des arrêtés en vigueur, la vitesse des véhicules de toutes sortes (automobiles, motocyclettes, etc.) ne doit pas dépasser dans la traversée de la ville dix kilomètres à l'heure* ». Il menace de contraventions les personnes qui ne se conformeraient pas à ces dispositions. (R.B.).

## 19 JUIN 1799 (LE PREMIER MESSIDOR, AN 7 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE), LE GRAND INCENDIE

Un incendie détruit la ville faisant 65 victimes, parmi lesquelles Charles Gabriel Frédéric Christin, avocat et maire de Saint-Claude. La ville perdait en outre un patrimoine inestimable : elle était réputée pour la richesse de ses bibliothèques privées, qui furent entièrement détruites, notamment celle de Christin, à laquelle recourait Voltaire pour sa documentation et qui renfermait en outre la correspondance entre Charles Gabriel et le Patriarche de Ferney (4). (M.L.).

(4) - Pour une documentation plus complète sur cet événement, voir le bulletin spécial des Amis du Vieux Saint-Claude *Le grand incendie de 1799, 1999*. Sur la correspondance entre Voltaire et Christin et ce qu'il en est advenu, voir R. Bergeret, À propos d'une lettre de Christin à Panckoucke [éditeur et imprimeur de Voltaire], *Cahiers Voltaire, revue annuelle de la Société Voltaire*, N° 4, 2005, pp. 139-152.

## JUIN 1859 : DÉJÀ L'ENFER À SOLFERINO

On sait que la bataille de Solferino, qui opposa le 24 juin 1859 les troupes françaises à l'armée autrichienne dans cette ville d'Italie du Nord, se trouve à l'origine de la création de la Croix-Rouge par le Genevois Henry Dunant : celui-ci fut en effet horrifié par le nombre de morts (plus de 40 000) et le sort des innombrables blessés laissés sans soins sur le champ de bataille (5). On est d'autant plus surpris de voir en quels termes l'issue de ce qu'il faut bien appeler une boucherie était portée à la connaissance des Français, et des Jurassiens en particulier, sur une affichette imprimée à Lons-le-Saunier pour la Préfecture :

*« Dépêche télégraphique - L'Empereur à l'Impératrice, Vaeggio, le 11 juillet 1859*

*La paix est signée entre l'Empereur d'Autriche et moi.*

*Les bases de la paix sont :*

*Confédération italienne sous la présidence honoraire du Pape.*

*L'Empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lombardie à l'Empereur des Français, qui les remet au roi de Sardaigne.*

*L'Empereur d'Autriche conserve la Vénétie ; mais elle fait partie de la Confédération italienne.*

*Amnistie générale.*

*NAPOLÉON (6) »*

En somme, une affaire privée... (V.B.-R.)



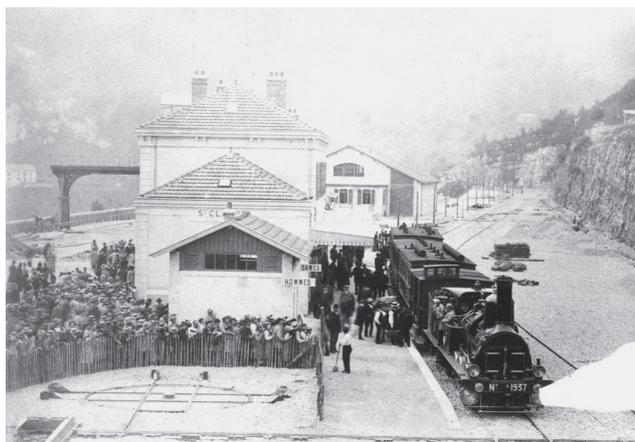
**La Bataille de Solferino -  
Carte postale du Petit Parisien,  
coll. part.**

(6) - Archives municipales de Saint-Claude, H 98.

## JUIN 1919 À VOS BRIQUETS!

(7) - C'était l'apparition de la fameuse estampille des contributions indirectes sur tous les briquets.

De nombreux soldats s'étaient bricolés dans les tranchées des briquets. Mais le fisc s'avisa que ces briquets n'avaient pas acquitté la taxe qu'avait instaurée une loi du 10 décembre 1910, loi qui stipulait «qu'une taxe serait acquittée par tous les appareils amorcés ou préparés de manière à pouvoir s'enflammer ou produire du feu par frottement, ou par tout autre moyen, que le contact direct avec une matière en combustion (7)» ! Les autorités invitent donc les soldats démobilisés à se procurer de toute urgence les fameuses estampilles tout en concédant la gratuité pour une période qui n'excèdera pas un trimestre avant la fin officielle des hostilités. *Écho de la Montagne*, Juin 1919. (R.B.).



La gare P.L.M. à ses débuts - Archives municipales de Saint-Claude

### 21 JUILLET 1889 INAUGURATION DE LA GARE DU PLM

Construite entre novembre 1886 et octobre 1888, cette gare avec un bâtiment voyageurs de 1<sup>re</sup> classe (désignation correspondant au plan type du PLM de 1880, avec un corps central à étage de 5 travées et deux ailes au rez-de-chaussée).

Cet établissement est la seule gare de 1<sup>re</sup> classe sur la ligne Andelot-en-Montagne - La Cluse, témoignant de l'importance de Saint-Claude à cette époque.

Cette gare sera le terminus de la ligne en provenance de La Cluse jusqu'en 1912. Effectivement si la construction de l'embranchement en direction d'Oyonnax fait de La

Cluse une gare de bifurcation le 16 mai 1885, il faut attendre 1889 pour que la ligne rejoigne Saint-Claude.

Au nord, à Andelot-en-Montagne les travaux débutent en mai 1865, pour desservir Champagnole en juin 1867 qui sera un terminus pendant un quart de siècle.

Ce ne sera qu'entre 1881 et 1890 que les travaux de la section Champagnole-Saint-Laurent seront réalisés.

La section Saint-Laurent - Morez est réalisée entre 1892 et 1900.

Ce ne sera qu'entre 1908 et 1912 que les travaux de la section Morez - Saint-Claude se réaliseront permettant ainsi le bouclage de la ligne Andelot-en-Montagne - La Cluse, ligne qui deviendra en 2003 La Ligne des Hirondelles avec ses 74 ponts, 19 viaducs et 31 tunnels sur 116 kilomètres.

Documentation: La Ligne des Hirondelles, un chemin de fer entre ciel et terre, par Laurent Poupard, Besançon, 2008. (M.L.)

### 4 AOÛT 1789, UNE NUIT MÉMORABLE...

C'est au cours de cette Nuit du Quatre Août que l'Assemblée Constituante vota les décrets qui abolissaient la mainmorte et faisaient de tous les habitants de l'ancienne Terre de Saint-Claude des hommes libres. En fait, seule la mainmorte «personnelle» liant le serf à son seigneur (le Chapitre de Saint-Claude) était abolie. La mainmorte réelle (qui concernait les droits sur la terre) ne sera abolie qu'en 1792. (M.L. R.B.).

**SEPTEMBRE 1979,  
LE «JUMELAGE» ENTRE ROTTENBURG-AM-NECKAR  
ET SAINT-CLAUDE**

Le protocole dit de «partenariat» entre les deux municipalités fut signé en la mairie de Saint-Claude le 8 septembre 1979. Il avait été signé un an auparavant à Rottenburg par MM. Louis Jaillon, maire de Saint-Claude et Egbert Regenbrecht, maire de Rottenburg. Il avait été précédé par plusieurs années de rencontres et d'échanges entre les organisations patriotiques allemandes et françaises, parfois difficiles en raison des souvenirs de la Résistance, de la Déportation et des combats politiques contre le réarmement de l'Allemagne (R.B.).



**17 OCTOBRE 1909,  
UNE JOURNÉE CHAUDE À SAINT-CLAUDE**

À la suite de l'exécution de l'anarchiste espagnol Francisco Ferrer, 250 personnes se trouvèrent réunies le [dimanche] 17 octobre 1909 à 9 heures du matin, dont une quarantaine de jeunes gens, «des plus exaltés anarchistes et antimilitaristes» et une quarantaine de femmes (dont Alice Ménant, responsable de l'Université populaire à la Maison du Peuple). Ils défilèrent bannières rouges en tête, avec Henri Ponard, Alice Ménant, Jules Mermet libraire, conseiller municipal, Arthur Danrez. L'itinéraire, indiqué par Ponard, fut scrupuleusement suivi: parcours des rues principales et retour puis dispersion devant la Bourse du Travail. Le cortège chantait des refrains révolutionnaires et anarchistes, l'Internationale principalement, et criait les inscriptions portées sur les pancartes (À bas l'école libre, vive l'école moderne, Alphonse III à la lanterne). Seul incident, à la fin, en arrivant à la Bourse du Travail: le groupe des anarchistes et des antimilitaristes cria: «À l'église, à l'église!». Mais Ponard les harangua pour arriver à les en dissuader, appuyé par Arthur Danrez: ce serait donner une raison à la police pour tomber sur eux. Ponard et Mermet leur promirent de demander au Conseil municipal l'enlèvement de la croix (8). Les chiffres du commissaire spécial avaient été probablement minorés. Cet épisode traduit les passions politiques dans la ville peu avant la guerre de 1914, l'influence de l'anarchisme parmi la jeunesse et le rôle modérateur de Ponard, qui redoutait une réédition du «sac» de la Cathédrale de 1906 (R.B.).

**MM. Egbert Regenbrecht, maire de Rottenburg et Louis Jaillon.**

(8) - Rapport du Commissaire spécial de St-Claude au sous-préfet, repr. Dans Le syndicalisme dans le Jura, CRDP, p. 46.

**11 NOVEMBRE 1919,  
PREMIÈRE CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE ?**

Nos lecteurs pourraient s'étonner que nous ne fassions aucune mention du premier anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. En fait, la presse de l'époque est muette, les registres du Conseil municipal sont muets à ce sujet. Quelques explications:

— On avait célébré la victoire le 14 juillet 1919, choix symbolique: le 14 juillet 1919 cumulait la célébration de la République et de l'Union Sacrée de 1914 qui avait permis la victoire. Le 11 novembre 1919 ne sera célébré que par une cérémonie à la chapelle des Invalides présidée par le maréchal Foch (9).

(9) - Le Parlement avait néanmoins voulu rendre hommage aux morts: ce fut donc le 2 novembre 1919, à l'occasion de la Toussaint, des cérémonies devaient être organisées dans toutes les municipalités de France. En fait ces hommages furent organisés principalement dans les cimetières militaires.

— en novembre 1919, les préoccupations tant locales que nationales avaient réoccupé le devant de la scène. Le 3 novembre et le 7 décembre avaient eu lieu les élections municipales qui virent la victoire des socialistes et l'élection d'Henri Ponard comme maire de Saint-Claude. On se préparait aux élections législatives pour le 16 et le 30 novembre 1919, élections qui aboutiront à une victoire écrasante des républicains modérés du Bloc national très hostiles à l'internationalisme et au pacifisme de la gauche, notamment des socialistes.

— c'est cette chambre «Bleu Horizon» très nationaliste à l'égard de l'Allemagne qui, le 8 novembre 1920, décidera d'inhumer sous l'Arc de Triomphe les restes du Soldat inconnu. La loi du 24 octobre 1922 votée par la même chambre «Bleu horizon» en fera une **fête nationale, pendant de la fête nationale qui, en Allemagne, célèbre jusqu'en 1918 notre défaite de Sedan en 1870.**

(10) -Le 11 novembre 2009, Angela Merkel aux côtés de Nicolas Sarkozy a participé aux cérémonies du 11 novembre à Paris.

Célébration unanime et justifiée des morts de la guerre, puis de l'Union sacrée dans la défense des valeurs françaises, enfin fête nationale, aujourd'hui occasion de célébrer la réconciliation et la paix (10), on voit que la fin des hostilités de 1914, comme tous les grands événements nationaux, devint et restera un «fait de mémoire», mais très largement tributaire du contexte politique du moment. (R.B.).

**Décembre 1939** Ouverture à la circulation du «Grand Pont» qui remplace l'ancien pont suspendu jeté sur le Tacon entre les Etapes et la place de l'Abbaye en 1844 (M.L.).



Le grand pont peu après son inauguration. Coll. AVSC.

## LES AMIS DU VIEUX SAINT-CLAUDE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : Mairie de Saint-Claude (Jura)  
Courriel : vieux.st-claude@wanadoo.fr

### But de l'association

Article 2 des statuts : l'association a pour but de rechercher, de conserver et de mettre en valeur, par les moyens les plus variés, tout ce qui concerne l'histoire de Saint-Claude et de ses environs, plus particulièrement de ce qui était autrefois dénommé La Terre de Saint-Claude.

### Administration

Pour toute correspondance, cotisation, achat de publications, etc., s'adresser à :

Amis du Vieux Saint-Claude - Archives municipales - Hôtel de ville -  
32 rue du Pré - Saint-Claude. Adresse postale: BP 123 - 39206 Saint-Claude Cedex  
Tél.: 03 84 41 42 64 - e-mail : vieux.st-claude@wanadoo.fr  
CCP : DIJON 628 49 C

Site internet : [www.amis.vieux-st-claude.fr](http://www.amis.vieux-st-claude.fr)

### Conseil d'administration

Présidente d'honneur: Cathie Lorge

Secrétaire d'honneur: Chanoine André Vuillermoz

Président: Michel Lançon

Vice-présidents: Annie Refflay, Robert Charreyre

Trésorière: Josette Bergeret

Trésorière adjointe: Marie-Odile Gay

Secrétaire: Bernadette Jean-Prost

Secrétaire adjointe: Véronique Blanchet-Rossi

Comité de rédaction du Bulletin: Véronique Blanchet-Rossi, Roger Bergeret

### Autres administrateurs

Alice Janod - Rose-Marie Léger - Robert Le Pennec - Monique Alabouvette  
Geneviève Thom - Isabelle Viezzer - Pierre Bourgeois- Suzanne Rigolet - Suzanne Jacquemin-Richard

### Effectif

Au 30 septembre 2009, l'association rassemblait 255 membres.

### Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à 22 euros pour 2009/2010.

### Service du bulletin

Les membres à jour de leur cotisation reçoivent gratuitement la lettre mensuelle et le bulletin annuel de l'association.

### Conférences

Les conférences ont lieu au centre Bavoux-Lançon, le premier mardi des mois d'octobre à juin. Elles permettent à toute personne, historien de profession ou amateur, d'entretenir le public sur un sujet en rapport avec les statuts. L'entrée en est gratuite.

### Comité de publication: Véronique Blanchet-Rossi et Roger Bergeret

Le comité remercie Jean Maurel pour la relecture de ce numéro.

Illustration de couverture :

Le hameau de la Mainmorte (territoire de l'ancienne commune de Chaumont).

Cl. R. Le Pennec.